



# 1

## STRATÉGIE MONÉTAIRE

NOS MISSIONS	16
2024 EN IMAGES	17
2024 EN CHIFFRES	22
UNE VICTOIRE DANS LA LUTTE CONTRE L'INFLATION	23

- 1 - Notre engagement pour ramener l'inflation à notre cible de 2 % a été tenu
- 2 - Un atterrissage maîtrisé, mais des défis importants persistent
- 3 - La liberté de choix des moyens de paiement, socle de la confiance en la monnaie

## NOS MISSIONS

→ PRÉSERVER UN BIEN PUBLIC MAJEUR :  
UNE MONNAIE STABLE

- participation à l'élaboration de la politique monétaire décidée en Conseil des gouverneurs
- mise en œuvre des décisions de politique monétaire
- analyse des statistiques et établissement des prévisions économiques pour donner l'éclairage nécessaire

→ ASSURER LA CONFIANCE  
DANS LA MONNAIE SOUS TOUTES SES FORMES

- impression des billets de la série Europe, dotés de signes de sécurité innovants
- mise en circulation des billets et entretien de la monnaie fiduciaire
- sécurité et innovation pour l'ensemble des moyens de paiement
- maintien de la monnaie centrale comme pierre angulaire du système de paiement

→ CONFORTER NOTRE RÔLE  
DE BANQUE CENTRALE DES MARCHÉS

- gestion des réserves de change de l'État
- contribution à un fonctionnement efficace des marchés de capitaux sur la place de Paris



---

## 2024 EN IMAGES

---

**7 et 21 mars • Les journées d'information  
du fiduciaire 2024, à Paris-La Courneuve**

---

La direction des Activités du fiduciaire a réuni tous ses acteurs internes, soit une centaine d'intervenants sur deux jours. De nombreux sujets d'actualité et opérationnels ont été abordés : taux de recyclage et missions de contrôle, projets informatiques, plans d'action pour les espèces en perspective des Jeux olympiques 2024, dernières tendances d'activité et de fraude sur les paiements scripturaux, future gamme de billets en euros, pilotage de l'activité de vidéosurveillance ou encore exercices de résilience •



---

## Retour sur le 2<sup>e</sup> séminaire international « Le billet et le cycle des espèces »

---

La 2<sup>e</sup> édition de ce séminaire créé en 2023 et dédié au cash (fabrication et distribution), co-organisé par la direction des Relations avec la clientèle institutionnelle de la direction générale des Moyens de paiement et l’Institut bancaire et financier international (IBFI), s'est tenue à Chamalières, Vic-le-Comte, Lyon et Paris du 24 au 27 juin 2024. Ce séminaire a réuni treize représentants de banques centrales et institutions internationales clientes ou prospects de la direction de la Fabrication des billets •



---

**Projections macroéconomiques : une analyse  
au service des acteurs économiques et financiers**

---

Chaque trimestre, la Banque de France publie ses projections macroéconomiques pour la France sur un horizon de deux à trois ans •

# MARKET FINANCING AND FINANCIAL STABILITY



MODERATOR

FRANÇOIS HAAS

DEPUTY-GENERAL DIRECTOR FOR OPERATIONS AND FINANCIAL STABILITY,  
BANQUE DE FRANCE

PANEL



EMILIE QUEMA

DIRECTOR, COMPANIES  
DIRECTORATE, BANQUE DE  
FRANCE



EMMANUEL ROCHER

DIRECTOR, INTERNATIONAL  
AFFAIRS, AUTORITE DE  
CONTROLE PRUDENTIEL ET DE  
RÉSOLUTION



Franck Raillon

DEPUTY HEAD OF THE ASSET  
MANAGEMENT POLICY DIVISION,  
AUTORITE DES MARCHÉS  
FINANCIERS



ANTOINE PICOT

POLICY OFFICER,  
EUROPEAN COMMISSION  
DG FISMA SECURITIES  
MARKETS



## Conférence « Short-term funding markets »

Pour la première fois, le 5 juillet dernier, le service des Titres de créances négociables à la direction de la Mise en œuvre de la politique monétaire a organisé une conférence sur les marchés de financement à court terme. L'événement, qui s'est tenu à l'auditorium de la Banque de France a rassemblé près de 200 participants : praticiens du marché (émetteurs, investisseurs), associations professionnelles (Association française des trésoriers de banques et Association française des trésoriers d'entreprise) et superviseurs pour discuter du rôle, du fonctionnement et des défis à venir •

# C'EST AUSSI...

## FÉVRIER

---

**7 février** : Annonce d'une organisation régionale du réseau de caisses de la Banque de France durablement stabilisée d'ici fin 2025.

## MARS

---

**13 mars** : Annonce de la revue du cadre opérationnel de la politique monétaire.

**28 mars** : Discours de politique monétaire du gouverneur à l'université Paris Dauphine sur l'*« Anatomie d'une chute d'inflation »*.

## JUIN

---

**12 juin** : Première baisse de 25 points de base des taux directeurs.

## SEPTEMBRE

---

**10 septembre** : Publication du rapport annuel de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, présidé par la Banque de France.

**18 septembre** : Baisse de 25 points de base du taux de la facilité de dépôt et réduction de son écart avec le taux des opérations principales de refinancement à 15 points de base.

**23 septembre** : Première visite du chantier de construction de la future imprimerie de la Banque de France à Vic-le-Comte par le gouverneur.

## OCTOBRE

---

**11 octobre** : Présentation de la nouvelle stratégie nationale des moyens de paiement pour la période 2025-2030 par le Comité national des moyens de paiement (CNMP), présidé par la Banque de France.

**12 et 30 octobre** : Discours du gouverneur à l'université de New York sur les leçons de la récente poussée inflationniste, puis à l'École d'économie de Londres sur les perspectives de la politique monétaire dans un contexte de grande volatilité.

**23 octobre** : Baisse de 25 points de base des taux directeurs.

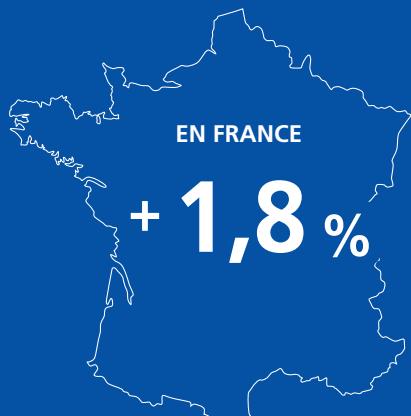
## DÉCEMBRE

---

**12 décembre** : Baisse de 25 points de base des taux directeurs.

# LA STRATÉGIE MONÉTAIRE 2024 EN CHIFFRES

**INFLATION IPCH** (indice des prix à la consommation harmonisé, en glissement annuel, en décembre)



**CROISSANCE DE L'ACTIVITÉ EN FRANCE**



**TAUX D'INTÉRÊT MOYEN DES NOUVEAUX CRÉDITS**  
(en France, en décembre 2024)



**BAISSE TOTALE DES TAUX DIRECTEURS** (sur l'année 2024)



# UNE VICTOIRE DANS LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

La Banque de France, dans le cadre de l'Eurosystème, a poursuivi pendant la première moitié de 2024 une politique monétaire suffisamment restrictive qui a permis d'endiguer l'inflation, conformément à son engagement. Quand le ralentissement de l'inflation a paru suffisamment assuré et les anticipations bien ancrées à notre cible, une baisse des taux a été engagée pour faciliter l'atterrissement de l'économie sans récession.

## Notre engagement pour ramener l'inflation à notre cible de 2 % a été tenu

**Après une hausse de 200 points de base (pb) en 2023, notre taux directeur a été maintenu à 4 % pendant la première partie de l'année 2024.** Cette pression sur les conditions financières était nécessaire pour ramener l'inflation vers sa cible de 2 %. De fait, l'inflation a diminué tout au long de l'année, grâce également au recul des prix de l'énergie et à la désinflation alimentaire. Le resserrement monétaire a joué un rôle déterminant pour ancrer les anticipations et éviter tout emballlement des prix.

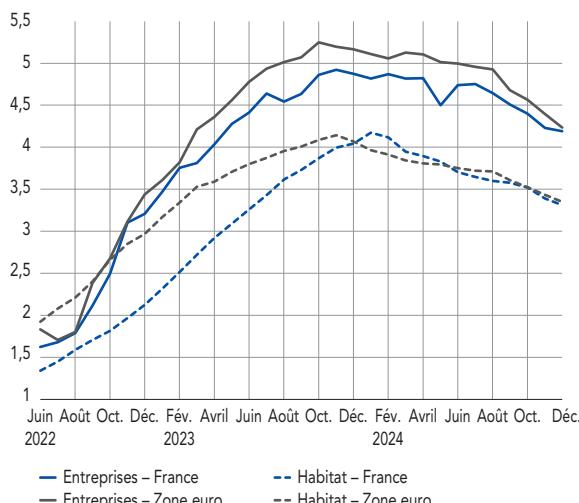
**L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) s'est montrée plus persistante mais a pu être maîtrisée** (*cf. graphique Inflation totale et inflation hors énergie et alimentation en France et en zone euro*). Le repli des cours des matières premières et la stabilisation des coûts de production ont ralenti la hausse des prix des biens manufacturés. L'inflation des services devrait poursuivre son repli en 2025 et en 2026<sup>1</sup> en raison notamment de la modération des revalorisations salariales.

**Dès que le risque d'une inflation trop élevée s'est dissipé, nous avons engagé un desserrement progressif des conditions monétaires.** Une première baisse des taux de 25 pb a été décidée au Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) du 6 juin. Cinq baisses supplémentaires de même amplitude se sont ensuivies en septembre, octobre et décembre 2024, puis février et mars 2025, à mesure que la trajectoire désinflationniste se confirmait. Sur l'ensemble de l'année 2024, l'inflation totale en France a ainsi nettement diminué, passant de 3,0 % en glissement annuel au premier trimestre à 1,7 % au quatrième trimestre (*cf. graphique Évolution des taux directeurs et de la taille du bilan de l'Eurosystème*).

**Le desserrement graduel des conditions monétaires a permis une diminution du coût des nouveaux crédits accordés aux entreprises et aux ménages en France** (*cf. graphique Taux d'intérêt des nouveaux crédits en France et en zone euro*). Cette baisse a entraîné une reprise de la production de crédits, en particulier de ceux à l'habitat (*cf. graphique Crédits nouveaux à l'habitat, hors renégociations et rachats en France*). La progression de l'encours des crédits bancaires aux entreprises s'est accélérée dans la deuxième partie de l'année et reste plus dynamique que la moyenne de la zone euro.

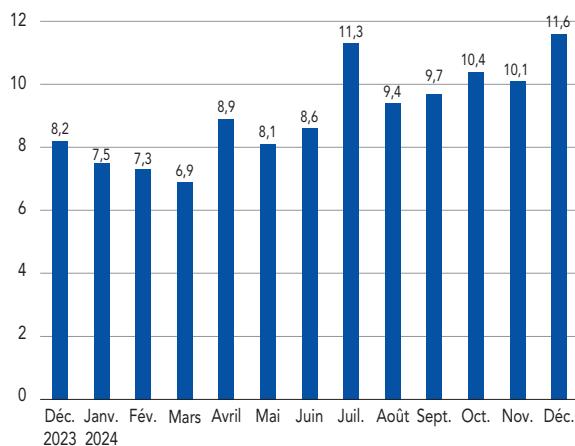
<sup>1</sup> Cf. Banque de France, *Projections macroéconomiques France – 12 mars 2025*.

Taux d'intérêt des nouveaux crédits en France et en zone euro (en %)



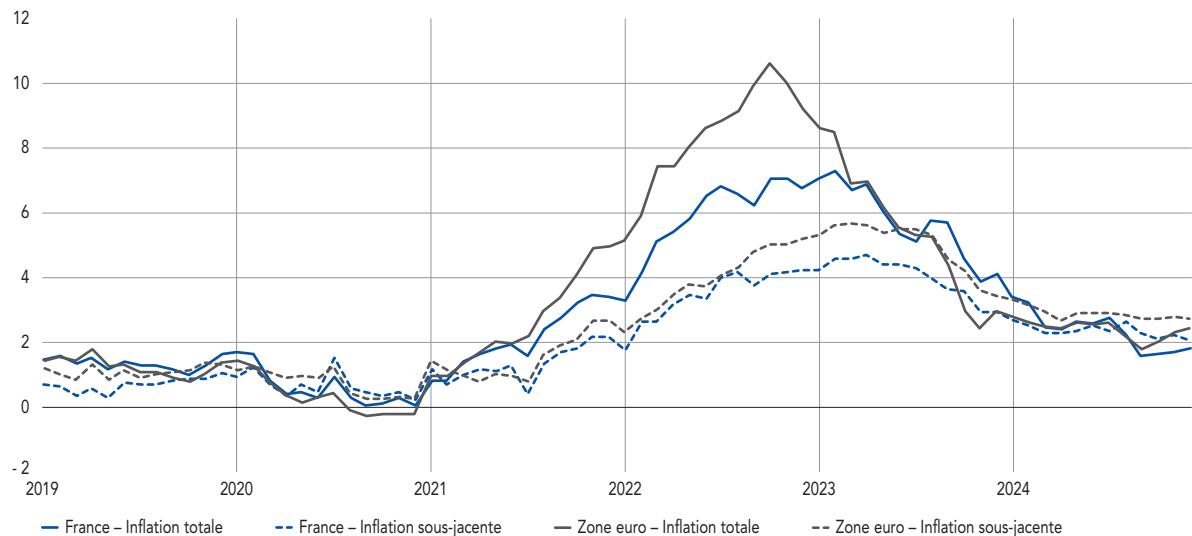
Sources : Banque de France, Banque centrale européenne.

Crédits nouveaux à l'habitat, hors renégociations et rachats, en France (en milliards d'euros)



Source : Banque de France.

## Inflation totale et inflation hors énergie et alimentation en France et en zone euro (en %, glissement annuel)

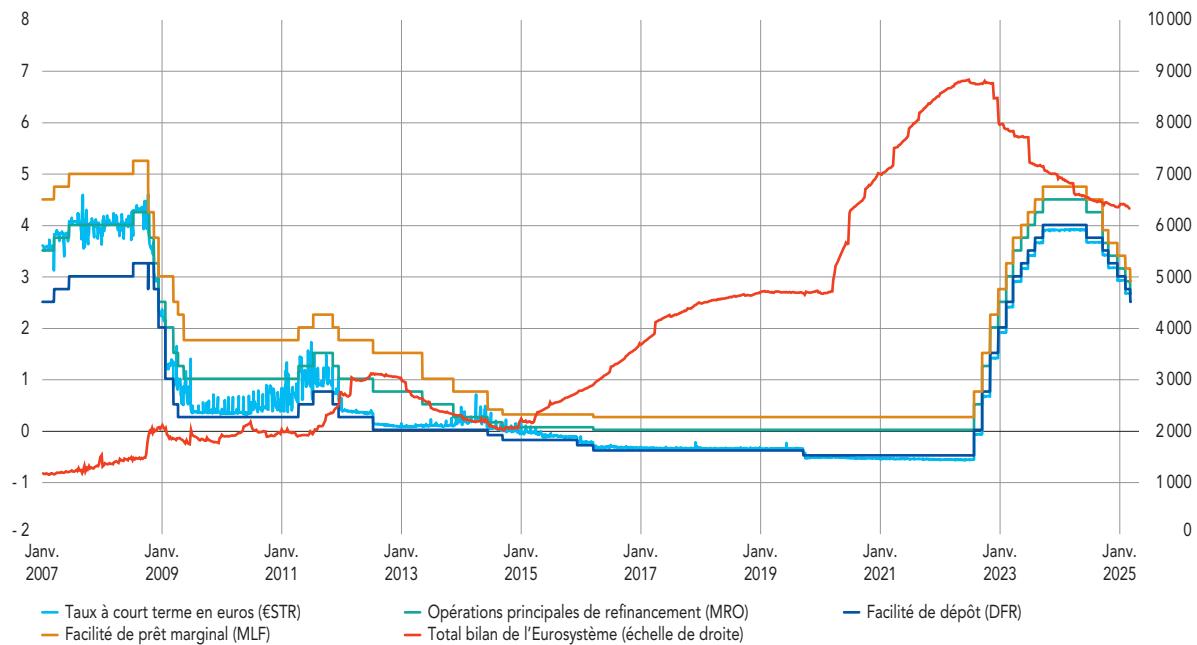


Notes : Inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) et inflation IPCH sous-jacente (c'est-à-dire hors énergie et alimentation).

Dernier point à décembre 2024 (résultat définitif).

Sources : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Commission européenne (Eurostat); calculs Banque de France.

## Évolution des taux directeurs et de la taille du bilan de l'Eurosystème (échelle de gauche : taux en % ; échelle de droite : total du bilan en milliards d'euros)



Note : €STR, Euro short-term rate; DFR, Deposit Facility Rate; MRO, Main Refinancing Operations; MLF, Marginal Lending Facility.

Source : Banque centrale européenne.

## Un atterrissage maîtrisé, mais des défis importants persistent

Notre action sur les conditions monétaires a permis de ramener l'inflation vers sa cible de 2 % sans provoquer une récession : la croissance du PIB **s'est établie en France à 1,1 % en 2024**. Elle devrait être un peu inférieure en 2025 (0,7 %), mais repartirait plus nettement en 2026 et 2027, respectivement autour de 1,2 % et 1,3 % selon nos prévisions.

**La désinflation a permis un redressement du pouvoir d'achat des ménages.** En effet, les salaires par tête augmentent plus vite que les prix, avec toutefois une grande hétérogénéité selon les ménages (*cf. graphique Contribution à la croissance de la masse salariale réelle dans le secteur marchand*). La consommation reste toutefois faible, les ménages préférant épargner (leur taux d'épargne est remonté en 2024 à 18,4 % au quatrième trimestre, contre 15 % en moyenne avant la crise Covid), en raison notamment des contextes politique et budgétaire très incertains depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin.

Les aléas sur la croissance relèvent désormais moins de l'impact restrictif des conditions financières que des incertitudes internes (redressement des finances publiques) ou externes (tensions géopolitiques et politiques commerciales).

## La liberté de choix des moyens de paiement, socle de la confiance en la monnaie

En 2024, l'usage des paiements scripturaux a continué de progresser sous l'impulsion du e-commerce et de l'intérêt croissant que leur portent les utilisateurs. Si l'utilisation du chèque poursuit son déclin, une part importante des paiements de proximité demeure effectuée en espèces (43 %). L'usage de la carte a cru, alimenté par un essor des paiements mobiles, en ligne comme en magasin. Le développement du virement instantané devrait s'accélérer grâce aux dispositions réglementaires européennes et aux nouvelles solutions, comme le portefeuille électronique européen Wero<sup>2</sup> lancé en 2024.

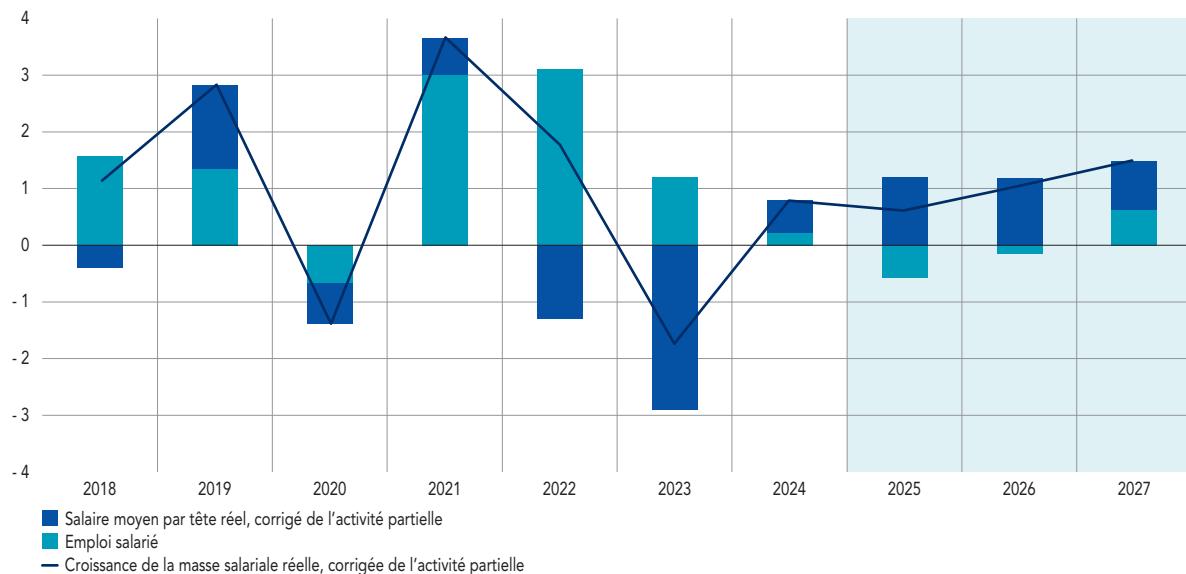
La prévention des fraudes par manipulation, qui affectent les paiements par carte et par virement à distance, et des fraudes aux chèques ont été les axes de travail prioritaires de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP). Ses actions ont contribué à maintenir des taux de fraude historiquement bas sur l'ensemble des moyens de paiement<sup>3</sup>. Le Comité national des moyens de paiement (CNMP), qui réunit l'ensemble de l'écosystème français des paiements, a défini une nouvelle stratégie pour 2030 visant à :

- rendre les paiements encore plus sûrs, plus inclusifs et plus durables,
- soutenir la modernisation des paiements du quotidien,
- renforcer l'autonomie française et européenne dans les usages de paiement.

<sup>2</sup> Ce portefeuille électronique permet de réaliser des virements instantanés de compte à compte.

<sup>3</sup> Cf. *Rapport de l'OSMP 2023*, publié le 10 septembre 2024.

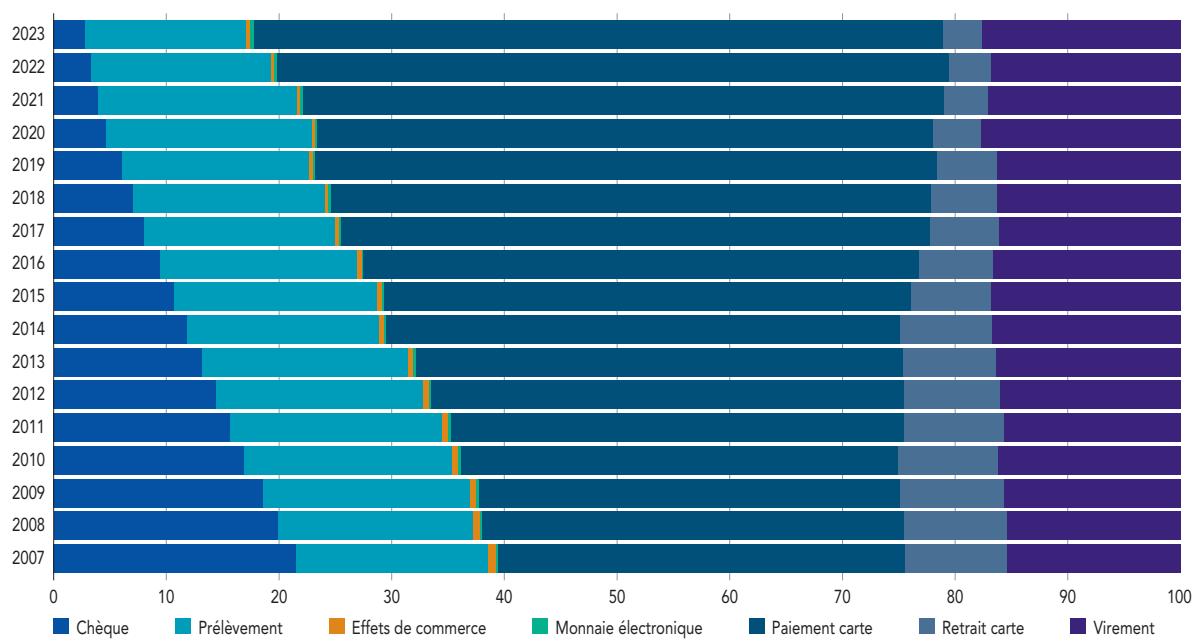
### Contribution à la croissance de la masse salariale réelle dans le secteur marchand (en points de %)



Note : Le salaire moyen par tête réel est calculé en rapportant l'ensemble des salaires bruts versés par les entreprises des branches marchandes au nombre total d'emplois salariés dans ces mêmes branches, puis en déflatant par le déflateur de la consommation des ménages. Le salaire moyen par tête est corrigé de l'activité partielle.

Sources : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

### Évolution de l'usage des moyens de paiement scripturaux en volume (en %)



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.





## 2

# STABILITÉ FINANCIÈRE

NOS MISSIONS	30
--------------	----

2024 EN IMAGES	31
----------------	----

2024 EN CHIFFRES	36
------------------	----

<b>UN SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS RÉSILIENT DANS UN CONTEXTE INCERTAIN ET CHANGEANT</b>	37
--	----

- 1 - Dans un contexte de repli de l'inflation et de baisse des taux, le système financier français demeure résilient
- 2 - La Banque de France et l'ACPR agissent pour une meilleure prise en compte des changements structurels
- 3 - L'ACPR veille au respect des bonnes pratiques commerciales et à la protection de la clientèle des institutions financières, ainsi qu'au respect des obligations de lutte contre le blanchiment



## NOS MISSIONS

→ ASSURER LA SOLIDITÉ ET L'INTÉGRITÉ DES ACTEURS DU SECTEUR FINANCIER

- supervision prudentielle des banques et des assurances
- supervision des bonnes pratiques commerciales et protection des intérêts de la clientèle
- lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

→ ANTICIPER ET PRÉVENIR LES RISQUES DE DYSFONCTIONNEMENT DU SYSTÈME FINANCIER

- évaluation des nouveaux risques
- prévention des risques systémiques
- contribution à l'évolution de la réglementation

→ ASSURER LA SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ ET DES SYSTÈMES DE PAIEMENT

- surveillance des infrastructures de marché et des infrastructures de paiement
- gestion des systèmes d'importance systémique

*L'assureur reste responsable juridiquement de son produit*

<b>Produit</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi essentiellement axé sur la rentabilité et insuffisamment granulaire</li> <li>• Correction tardive des dysfonctionnements (exclusion, ristourne tarifaire,...)</li> </ul>	<b>Distribution</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Non détection des mauvaises pratiques de vente</li> <li>• Actions de contrôle et suivi des vendeurs/distributeurs insuffisants</li> </ul>	<b>Un suivi efficace sous le prisme de l'intérêt des assurés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer des indicateurs suffisamment précis et seuils d'alerte - S/P, taux de renonciation, de refus de prise en charge et de réclamation / motifs</li> <li>• Organiser régulièrement des comités en interne et avec les distributeurs</li> <li>• Identifier les difficultés, adopter les mesures correctives nécessaires et suivre leur mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la pertinence de chaque garantie dans l'ensemble des clients</li> <li>• A défaut, revoir le cible, les caractéristiques du produit, les modalités de gestion... (voire la commercialisation)</li> </ul>
---	---	--	---

## 2024 EN IMAGES

### 6 mars • La Matinée de la protection des clientèles des banques et des assurances

Chaque année, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) partage ses travaux de supervision sur la commercialisation des produits financiers. En 2024, la conférence a notamment permis de discuter de la « value for money » des produits d'assurance, c'est-à-dire l'intérêt qu'ils apportent au client par rapport à ce qu'ils lui coûtent •



---

## 24 juin • Conférence de haut niveau pour célébrer les 10 ans du Mécanisme de surveillance unique

---

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a célébré le 10<sup>e</sup> anniversaire du Mécanisme de surveillance unique (MSU), système de supervision bancaire européen composé de la Banque centrale européenne et des autorités nationales de supervision des pays membres. À cette occasion, elle a organisé une conférence de haut niveau sur le thème « 10 ans de supervision bancaire : principales réalisations et principaux défis à venir », en présence notamment des architectes du MSU (parmi lesquels, de droite à gauche sur la photo : Claudia Buch, Andrea Enria et Danièle Nouy, actuelle présidente et anciens présidents du Conseil de surveillance prudentielle) •



Pour voir  
la conférence



---

**24 juin • Conférence sur les politiques macroprudentielles visant à atténuer les risques du marché immobilier**

---

La Banque de France et le Comité sur le système financier mondial (CSFM) ont organisé une conférence à Paris le 24 juin 2024. Des experts du monde universitaire, des banques centrales et d'autres institutions politiques se sont réunis afin de débattre des risques qui émanent du marché immobilier résidentiel pour la stabilité financière et des politiques macroprudentielles pour les atténuer, en se fondant sur l'expérience pratique de 14 juridictions •



# RAPPORT SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

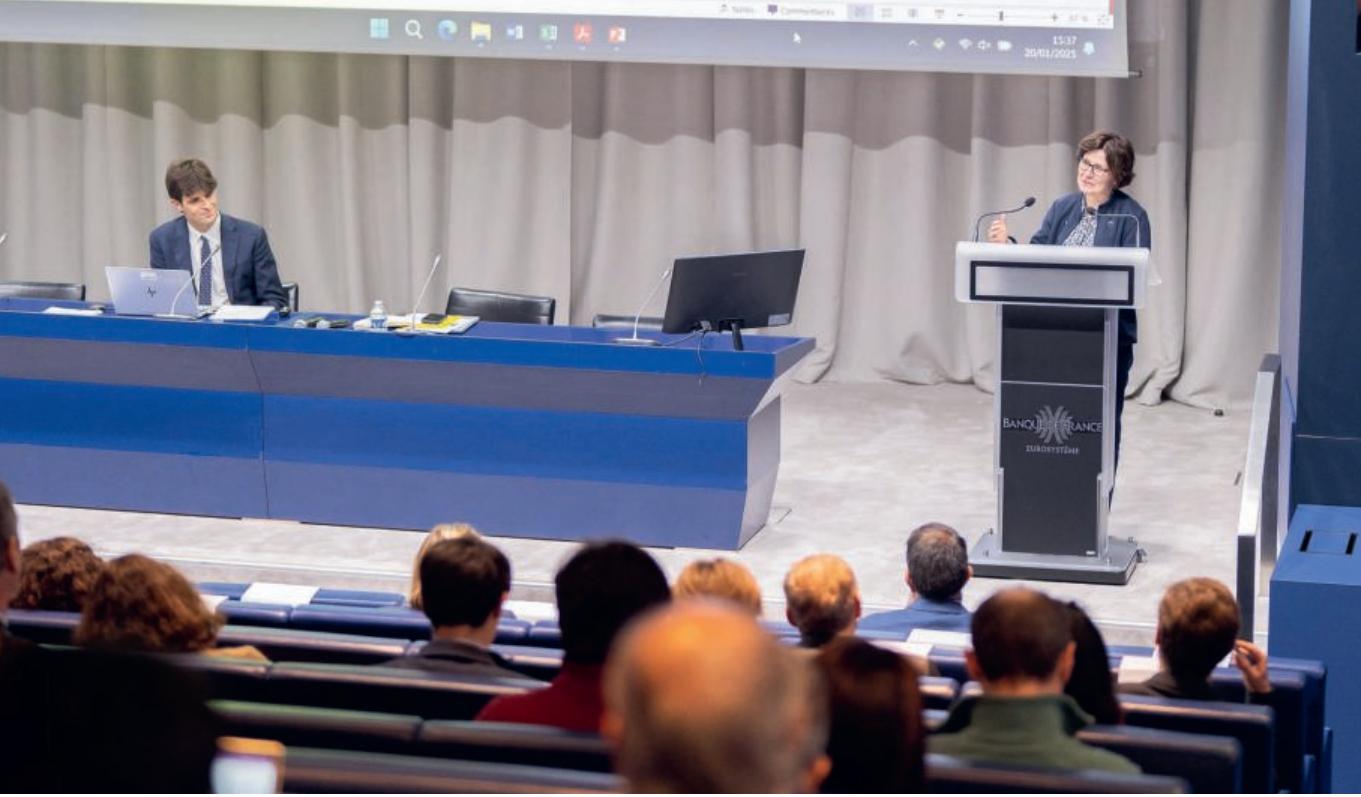
DÉCEMBRE 2024

SÉMINAIRE SCIENCES PO / BANQUE DE FRANCE  
20 JANVIER 2025

FRÉDÉRIC GUÉVEL

SERVICE D'ANALYSE DES RISQUES ET DES VULNERABILITÉS DU SYSTÈME FINANCIER  
DIRECTION DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE

BANQUE DE FRANCE  
EUROSYSTÈME



---

## 20 janvier 2025 • Séminaire Sciences Po / Banque de France consacré à la présentation du Rapport sur la stabilité financière de décembre 2024

---

Ce rapport de la Banque de France sur la stabilité financière a été présenté lors d'un séminaire de recherche coorganisé avec Sciences Po. Agnès Bénassy-Quéré, sous-gouverneure de la Banque de France, a rappelé en ouverture les récentes évolutions de cette publication et ses principaux apports dans le cadre des missions de la Banque de France. Ce séminaire a donné lieu à des échanges constructifs avec le monde académique et les participants de marché autour des perspectives de stabilité financière, puis autour de l'éclairage thématique proposé par le rapport de décembre 2024, à savoir une vue d'ensemble du système financier français et de ses évolutions depuis 25 ans •



Pour télécharger  
le document

# C'EST AUSSI...

## MARS

---

**11 mars** : L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) appelle les assureurs à poursuivre leurs efforts pour clarifier la couverture du risque cyber dans les contrats.

L'ACPR publie deux dossiers thématiques sur Bâle 3 (*De Bâle 3 au paquet bancaire – CRR3/CRD6*) et Solvabilité 2 (*Revue de la directive Solvabilité 2*).

## MAI

---

**1<sup>er</sup> mai** : L'ACPR publie son *Rapport annuel 2023*.

**22 mai** : L'ACPR publie les principaux résultats de son second exercice de *stress test* climatique et premier consacré exclusivement aux organismes d'assurance.

## JUIN

---

**24 juin** : La Banque de France et le Committee on the Global Financial System (CGFS) organisent à Paris une Conférence sur les politiques macroprudentielles visant à atténuer les risques du marché immobilier.

**24 juin** : La Banque de France publie son rapport semestriel sur la stabilité financière ; second rapport en décembre.

## OCTOBRE

---

**22 octobre** : Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) publie son dixième rapport annuel.

## NOVEMBRE

---

L'Eurosystème publie sa réponse à la consultation de la Commission européenne sur l'adéquation du cadre macroprudentiel pour le secteur de l'intermédiation financière non bancaire.

## DÉCEMBRE

---

**11-12 décembre** : La Banque de France et l'Institut Louis Bachelier organisent à Paris la 9<sup>e</sup> édition de la conférence « Green Finance Research Advances ».

# LA STABILITÉ FINANCIÈRE 2024 EN CHIFFRES

## MISSIONS DE CONTRÔLE

**180**

sur place des assurances  
et des banques  
(hors MSU, Mécanisme de  
surveillance unique), et de  
leurs pratiques commerciales

**34**

pour le compte  
de la BCE  
(cadre du MSU)

## RATIO DE SOLVABILITÉ

(*Common Equity Tier 1*)  
des six principaux groupes  
bancaires français

**15,4 %**

## TAUX DE COUVERTURE MOYEN DU RATIO DE SOLVABILITÉ

pour les entreprises  
d'assurance supervisées

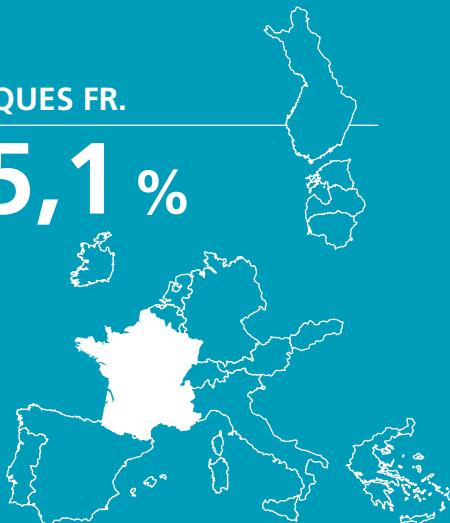
**238,5 %**

## PART DU BILAN

(en zone euro)

## BANQUES FR.

**35,1 %**



## ASSURANCES FR.

**33,5 %**

au T3 2024<sup>a)</sup>

a) Provisoire : donnée définitive  
disponible fin mars 2025.

Part des institutions  
financières non bancaires fr.  
dans les actifs financiers fr.

**31,2 %**  
à fin 2023

# UN SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS RÉSILIENT DANS UN CONTEXTE INCERTAIN ET CHANGEANT

La Banque de France veille à la stabilité du système financier, conjointement avec le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) dont elle assure le secrétariat avec la direction générale du Trésor. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), autorité administrative adossée à la Banque de France, joue également un rôle clé à travers ses missions de surveillance des banques et des assurances et de protection de leur clientèle. Dans un contexte macroéconomique et financier changeant et incertain, les actions menées contribuent à la résilience du système financier français et à son adaptation aux transitions numérique et climatique.

## Dans un contexte de repli de l'inflation et de baisse des taux, le système financier français demeure résilient

Dans le cadre de sa mission de stabilité financière, la Banque de France évalue les risques et les vulnérabilités présents dans le système financier français. Son *Rapport sur la stabilité financière* de décembre 2024 souligne que le retour de l'inflation à sa cible et la baisse progressive des taux directeurs, dans un contexte de croissance française modérée, constituent des éléments favorables pour la stabilité du système financier français, affecté par des risques cycliques et structurels qui sont évalués (*cf. infographie infra*). La solidité des secteurs bancaire et assurantiel, à laquelle l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) contribue par sa supervision exigeante et proactive, représente un facteur important d'absorption des chocs, au regard des incertitudes liées à l'environnement européen et international.

En outre, les mesures macroprudentielles adoptées par le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) permettent au système financier français de faire face aux vulnérabilités identifiées. En 2024, le HCSF, sur proposition du gouverneur, a maintenu le coussin de réserve de protection du crédit à 1 %<sup>1</sup>. Dans son *Rapport annuel 2024*, une évaluation des effets de la mesure relative aux conditions d'octroi des crédits immobiliers, devenue contraignante en 2022, conclut qu'elle permet de garantir la soutenabilité de l'endettement des ménages, limitant ainsi les risques pour la stabilité financière.

La Banque de France et l'ACPR participent aux principales instances internationales en matière de stabilité financière, pour élaborer la réglementation et définir les standards minimaux. De la sorte, la Banque de France promeut dans ces instances le développement d'un cadre macroprudentiel spécifique visant à prendre en compte l'impact potentiel de l'intermédiation financière non bancaire<sup>2</sup> sur le système financier et l'économie. Un tel cadre contribuerait à améliorer la résilience du système financier dans son ensemble, et en particulier du secteur bancaire, compte tenu des interconnexions croissantes entre les banques et le secteur de l'intermédiation financière non bancaire.

## La Banque de France et l'ACPR agissent pour une meilleure prise en compte des changements structurels

La Banque de France et l'ACPR œuvrent à une meilleure prise en compte par les acteurs financiers des risques associés au changement climatique, à la dégradation de la nature et à la numérisation de la finance.

La Banque de France et l'ACPR sont ainsi pleinement engagées dans les travaux du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) : elles font partie des membres fondateurs du réseau et la Banque de France en assure le secrétariat. Par ailleurs, l'ACPR a publié en mai 2024 *Les principaux résultats de l'exercice climatique sur le secteur de l'assurance* (second stress test, ici dédié aux assureurs). Ils mettent en exergue une exposition importante des organismes d'assurance à des chocs liés au changement climatique et confirment donc la nécessité pour les assureurs d'intégrer le risque climatique dans leur stratégie et leur gouvernance.

S'agissant du risque cyber dans une économie toujours plus numérisée, la Banque de France a notamment participé à l'exercice de coordination transfrontalière dans le secteur financier organisé par le groupe d'experts en cybersécurité du G7, et achevé en avril 2024 (communiqué, 23 avril). En mars 2024, l'ACPR a également appelé les assureurs à poursuivre leurs efforts pour clarifier la couverture du risque cyber dans les contrats (communiqué, 11 mars).

<sup>1</sup> Ce coussin de fonds propres a vocation à éviter tout risque de contraction sévère du crédit en cas de matérialisation d'un choc macroéconomique ou financier. Il est ainsi augmenté en phase expansionniste du cycle financier pour être relâché en situation de crise afin de soutenir la production de crédit.

*Publication relative au taux de*

*réservation de protection du crédit (CCyB)*  
– 3<sup>e</sup> trimestre 2024.

<sup>2</sup> C'est-à-dire l'ensemble des entités de collecte de fonds et d'octroi de financement situés hors du système bancaire, tels les fonds d'investissement.

<https://www.banque-france.fr/fr стратегии-денежного-рынка/mercato-intermediazione-finanziaria-non-bancaire>

# Évaluation des risques du système financier français

## Rapport sur la stabilité financière de décembre 2024

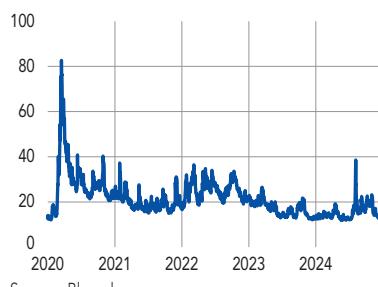
### RISQUES CYCLIQUES

#### Risque de marché



- Pics de volatilité plus fréquents
- Incertitudes élevées
- Positions à fort effet de levier de certains fonds (les *hedge funds* internationaux)
- Concentration du marché actions américain et risques de contagion
- Volatilité sur le marché des cryptoactifs
- Infrastructures de marché résilientes
- Investisseurs diversifiés

#### Indicateur de volatilité VIX



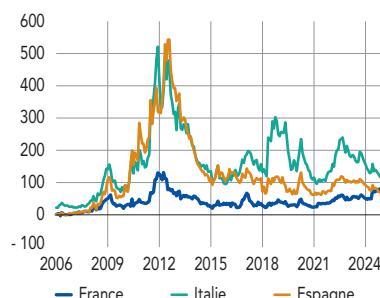
#### Risque lié à l'endettement élevé des acteurs non financiers



- Endettement élevé de l'État et de certaines entreprises
- Hausse de la charge d'intérêts
- Croissance modérée
- Hausse du nombre de défaillances d'entreprises
- Liquidité des marchés obligataires
- Diminution des ratios de levier des entreprises

#### Écarts entre les rendements des obligations souveraines à 10 ans par rapport à l'Allemagne

(en points de base)



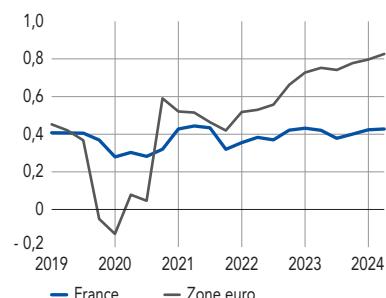
#### Risque pour les intermédiaires financiers



- Hausse des défaillances d'entreprises
- Baisse de l'immobilier commercial
- Faible rentabilité des intermédiaires
- Solvabilité forte des banques et des assurances
- Faible niveau de créances douteuses
- Exposition limitée des banques et des assurances à l'immobilier commercial

#### Rendement des actifs des grandes banques en France et en zone euro

(en %)



### RISQUES STRUCTURELS

#### Menaces cyber

- Dépendance aux services tiers
- Tensions géopolitiques
- Exploitation des failles facilitée par les intelligences artificielles
- Exercices de crise
- Travaux réglementaires
- Investissements en cybersécurité

#### Risque climatique

- Exposition aux risques physiques et de transition
- Délais de mise en œuvre des politiques de transition et d'adaptation
- Coordination nationale et internationale
- Stress tests climatiques

↑ Perspective d'évolution du risque

Risque très élevé

Risque élevé

Vulnérabilités

Facteurs de résilience

---

**L'ACPR veille au respect des bonnes pratiques commerciales et à la protection de la clientèle des institutions financières, ainsi qu'au respect des obligations de lutte contre le blanchiment**

---

En 2024, les travaux de l'ACPR en matière de protection de la clientèle ont porté en priorité sur les produits dont la commercialisation ne semble pas suffisamment prendre en compte les intérêts des clients : assurances adjointes aux comptes courants ou associées à la vente de biens tels les téléphones (assurances dites affinitaires), offres groupées, démarchage téléphonique en santé, assurance des emprunteurs sur crédits à la consommation, contrats obsèques. L'ACPR a également diffusé auprès du public des informations pédagogiques sur la banque et l'assurance afin de prévenir les arnaques (communiqué, 7 octobre).

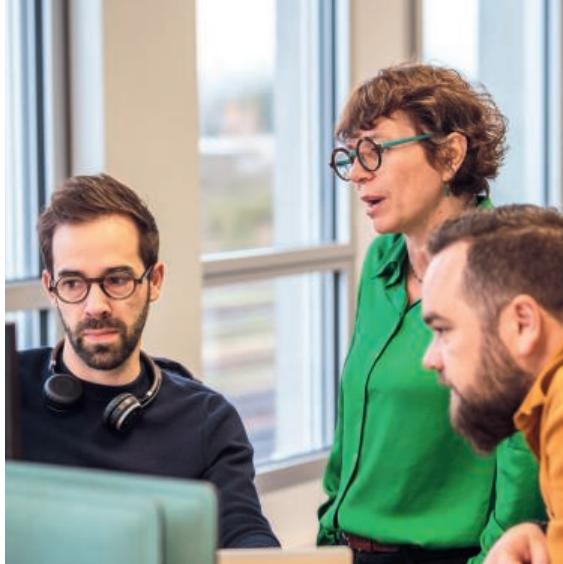
En novembre 2024, l'ACPR a révisé sa recommandation sur le devoir de conseil en assurance (communiqué, 21 novembre) afin d'accompagner l'industrie dans la mise en œuvre de la loi relative à l'industrie verte<sup>3</sup>. Ainsi, le devoir de conseil en assurance-vie doit désormais prendre en compte les préférences des clients en matière de durabilité.

L'ACPR veille également au respect des obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), dans le secteur des banques et des assurances. Au-delà des contrôles individuels des établissements, l'ACPR analyse aussi les activités en développement (par exemple, l'utilisation d'IBAN virtuels ou les opérations sur cryptoactifs). En 2024 a été créée la nouvelle Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC ou AMLA, Anti-Money Laundering Authority), et l'ACPR a organisé pour la première fois une conférence entièrement dédiée à la LBC-FT (conférence, 4 juillet).

<sup>3</sup> Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 : <https://www.legifrance.gouv.fr>







# 3



## SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ



NOS MISSIONS	44
2024 EN IMAGES	45
2024 EN CHIFFRES	50
<b>LA BANQUE DE FRANCE, UNE INSTITUTION PUBLIQUE AU SERVICE DE TOUS LES CITOYENS</b>	<b>51</b>

- 1 - Pour les entreprises, davantage de simplicité et d'accompagnement avec des outils plus performants
- 2 - Pour les particuliers, un accompagnement renforcé
- 3 - La Banque de France, opérateur de la stratégie française d'éducation financière (EDUCFI)
- 4 - La Banque de France, prestataire de services financiers pour l'État et pour l'Europe

FOCUS	58
-------	----

# SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

## NOS MISSIONS

→ ACCOMPAGNER ET ORIENTER  
LES ENTREPRISES, EN PARTICULIER  
LES PLUS PETITES :

- accompagnement des TPE et des PME
- médiation du crédit

→ ÊTRE AU SERVICE DES PARTICULIERS,  
NOTAMMENT DES PLUS FRAGILES :

- aide aux situations de surendettement,  
droit au compte
- tenue des fichiers, contrôle des frais bancaires

→ FAVORISER LA COMPRÉHENSION  
DE L'ÉCONOMIE ET UNE MEILLEURE GESTION  
DES FINANCES PERSONNELLES :

- mise en œuvre de la stratégie nationale  
d'éducation économique, budgétaire et financière  
dont la Banque de France est l'opérateur
- grandes actions et partenariats,  
en particulier avec le ministère de l'Éducation  
nationale et de la Jeunesse

→ FOURNIR DES SERVICES  
FINANCIERS POUR L'ÉTAT :

- tenue du compte du Trésor
- gestion des adjudications de titres émis par l'État

**ON SE RETROUVE L'ANNÉE PROCHAINE  
POUR UNE NOUVELLE ÉDITION  
DU FUNDTRUCK**



## 2024 EN IMAGES

### 3 décembre • La Banque de France accueille la finale nationale du Fundtruck

Le Fundtruck est un concours national visant à promouvoir l'entrepreneuriat et à accroître la visibilité des jeunes entreprises. Pendant plusieurs mois, un camion sillonne la France pour aller à la rencontre des entrepreneurs les plus innovants. Cette année, et pour la première fois, la finale nationale du Fundtruck terminait donc sa route au siège de la Banque de France, le 3 décembre dernier, après des étapes dans 34 villes •



## TABLE RONDE - LE COÛT ÉCONOMIQUE DES ARNAQUES FINANCIÈRES

CHAHINEZ BENMISSI  
INSPECTRICE DE LA BANQUE DE FRANCE

MARINE SOUBIELLE  
EXPERTE EN SÉCURITÉ DES MOYENS DE PAIEMENT

ADRIEN LEHMAN  
MODÉRATEUR



BANQUE DE FRANCE  
EUROSYSTÈME

EDUCFI  
École Universitaire pour la Finances et l'Innovation



### Du 18 au 24 mars • La Banque de France mobilisée lors de la Semaine de l'éducation financière 2024

La Banque de France et ses partenaires de la stratégie nationale d'éducation financière EDUCFI se sont de nouveau fortement mobilisés partout en France, confirmant le succès grandissant de la Semaine de l'éducation financière. L'objectif de cette semaine, organisée dans plus de 170 pays de l'OCDE depuis 2012, est d'intéresser le grand public et notamment les jeunes aux questions financières. Cette année, sous le slogan «Protège ton argent, assure ton avenir », le thème des arnaques financières a été central lors des animations programmées •



---

**6 mai • La Banque de France signe une convention de partenariat avec l'Unaf**

---

Le lundi 6 mai 2024, la Banque de France et l'Unaf ont signé une convention de partenariat, pour une durée de trois ans renouvelable. Après de nombreuses années de collaboration, cette convention a vocation à formaliser l'engagement de la Banque auprès des personnes en difficulté financière •



---

**30 septembre • Rencontre annuelle  
des conseillers consultatifs**

---

La rencontre annuelle 2024 des quelque 130 conseillers consultatifs s'est tenue le 30 septembre dans l'auditorium Jacques Delors, sous un format innovant. Le thème retenu cette année était « L'intelligence artificielle (IA) : quelles perspectives offertes aux entreprises ? •

# C'EST AUSSI...

## MARS

---

**18 mars** : Ouverture de l'Espace dirigeant sur le site internet.

## AVRIL

---

**24 avril** : Première réunion du comité de suivi de l'indicateur climat<sup>1</sup>.

## MAI

---

**6 mai** : Signature d'une convention de partenariat avec l'Unaf<sup>2</sup>.

## JUIN

---

**6 juin** : Communication à la Place sur le relèvement du seuil de cotation à partir de janvier 2025.

**26 juin** : Publication du rapport annuel 2023 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

## JUILLET

---

**11 juillet** : Publication de l'étude annuelle sur la situation financière des *start-up*.

## SEPTEMBRE

---

**11 septembre** : Signature d'une convention nationale avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

## OCTOBRE

---

**1<sup>er</sup> octobre** : Signature de la nouvelle convention avec l'Agence de la transition écologique (Ademe).

**17 octobre** : Organisation des Assises 2024 des délais de paiement et des financements à la Banque de France.

## NOVEMBRE

---

**13 novembre** : Publication du rapport annuel de l'Observatoire du financement des entreprises : *Situation des TPE-PME, un financement assuré mais des enjeux structurels importants*.

**22 novembre** : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Uncas<sup>3</sup>.

1 La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte attribue à la Banque de France des prérogatives de collecte de données en matière de durabilité, notamment climatique, dans le cadre de l'exercice de ses missions. La loi a également complété la mission de la Banque de France relative au suivi

du financement des entreprises non financières en y incluant la mesure de l'exposition de ces entreprises aux risques climatiques.

2 Union nationale des associations familiales

3 Union nationale des centres communaux d'action sociale.

# LES SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ 2024 EN CHIFFRES

29 295

COMMISSIONS DE  
SURENDETTEMENT

134 803

dossiers déposés

DÉSIGNATIONS AU TITRE  
DU DROIT AU COMPTE

8 126

SAISINES AUPRÈS DE NOS

102

correspondants TPE-PME

318 000

entreprises non financières  
(essentiellement des PME)  
bénéficient d'une cotation

5 797

emplois préservés  
dans 690 entreprises  
grâce à la Médiation

131 872

personnes sensibilisées  
à l'éducation financière  
(EDUCFI)

101 487

visiteurs accueillis  
à Citéco,  
la Cité de l'Économie

# LA BANQUE DE FRANCE, UNE INSTITUTION PUBLIQUE AU SERVICE DE TOUS LES CITOYENS

La Banque de France propose une offre de services à destination des entreprises comme des ménages, en particulier les plus vulnérables, sur l'ensemble du territoire national, grâce à son réseau de 95 succursales départementales. Ce service public de qualité, personnalisé, pour anticiper, accompagner et prévenir les difficultés intègre de nouveaux outils adaptés aux défis actuels de notre économie et de notre société.

## Pour les entreprises, davantage de simplicité et d'accompagnement avec des outils plus performants

**Une expertise consolidée pour mieux connaître la situation des entreprises**

### Un diagnostic financier individualisé et robuste dans un contexte évolutif

La méthodologie de cotation est révisée régulièrement pour l'adapter à l'évolution des caractéristiques et des risques des plus de 315 000 entreprises cotées et maintenir des taux de défaut par cotes conformes aux exigences de l'Eurosystème. Le respect de ces seuils témoigne de la robustesse du dispositif de cotation qui en fait une référence pérenne pour ses utilisateurs.

Depuis 2015, la méthodologie intègre des critères relatifs à la responsabilité sociale et environnementale (RSE). Ainsi, elle suit le plan d'action publié par la Banque centrale européenne (BCE) en 2021<sup>1</sup> pour intégrer le risque climatique dans la stratégie monétaire. Des tests réalisés en 2024 pour mieux analyser le risque de transition et le risque physique<sup>2</sup> permettront de préparer une évolution méthodologique en 2025.

Depuis 2022, la Banque intègre dans sa cotation les comportements de paiement. Cette démarche s'est poursuivie en 2024, impliquant le cas échéant des dégradations de cotes.

Enfin, le seuil de cotation des entreprises cotées sur bilan, auparavant fixé à 0,75 million d'euros de chiffre d'affaires est rehaussé à compter de janvier 2025. Avec un nouveau seuil de 1,25 million d'euros, la Banque devrait coter le bilan d'environ 300 000 entreprises, comme en 2022.

### Un éclairage économique et financier qui se décline à différents niveaux

En 2024, l'Observatoire des entreprises de la Banque de France a contribué au suivi et à l'analyse des évolutions des défaillances depuis la sortie de la crise sanitaire qui a mis en évidence un rattrapage après le fort ralentissement pendant la période Covid. Il a assuré également le secrétariat de l'Observatoire des

délais de paiement qui vise à promouvoir les bonnes pratiques pour réduire les retards de paiement dans les relations interentreprises.

Le diagnostic financier OPALE (outil de positionnement et d'analyse en ligne des entreprises) présente les forces et les faiblesses d'une entreprise à travers quatre axes d'analyse permettant de comparer ses performances à celles de son secteur d'activité. Cet outil d'aide à la décision, qui facilite aussi les échanges des dirigeants avec leurs partenaires financiers, est gratuit pour toutes les entreprises. Depuis mars 2024, il est accessible par l'intermédiaire de l'Espace dirigeant (*cf. ci-dessous*).

L'analyse ACSEL (analyse conjoncturelle et structurelle de l'économie locale) offre une vision approfondie et personnalisée de la situation économique et financière d'un territoire ou d'une filière professionnelle. Elle s'appuie sur une base de données exclusive, constituée de bilans d'entreprises et enrichie de données de la Banque de France. En 2024, plus de 30 fédérations professionnelles ont eu recours à ACSEL.

### Un accompagnement adapté aux attentes et aux priorités des dirigeants d'entreprise

#### Ouverture de l'Espace dirigeant : une plateforme innovante pour simplifier la vie des entreprises

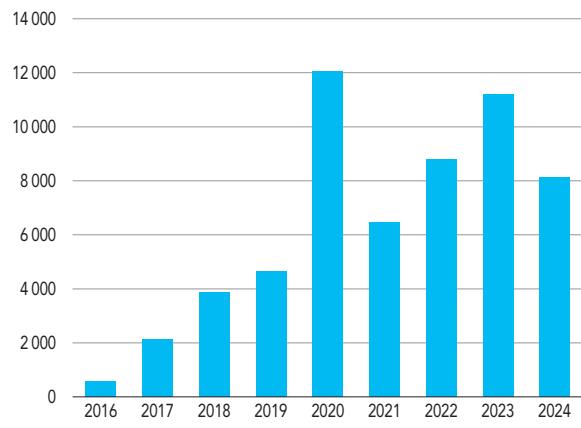
Depuis mars 2024, les dirigeants d'entreprise disposent d'un espace en ligne personnalisé et sécurisé, leur donnant accès, 24 h/24, aux informations de la Banque de France les concernant. Ce nouvel espace, point d'entrée unique pour accéder aux services proposés par la Banque, simplifie grandement les échanges.

Dans cet espace, les dirigeants accèdent à la cotation de leur entreprise, à ses indicateurs financiers clés comparés à ceux de son secteur d'activité, à un diagnostic financier synthétique – OPALE – (*cf. ci-dessus*) et à une messagerie sécurisée. Régulièrement enrichi de nouvelles fonctionnalités, cet espace est déjà utilisé par plus de 40 000 dirigeants.

<sup>1</sup> <https://www.ecb.europa.eu/press>

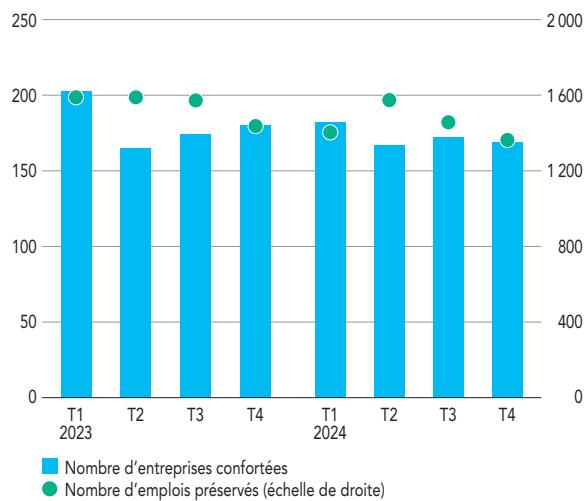
<sup>2</sup> Le risque physique correspond aux pertes et aux dommages pour les acteurs économiques.

**Dispositif « Correspondants TPE-PME » :**  
nombre de rendez-vous dirigeants  
(en unités)



Source : Banque de France.

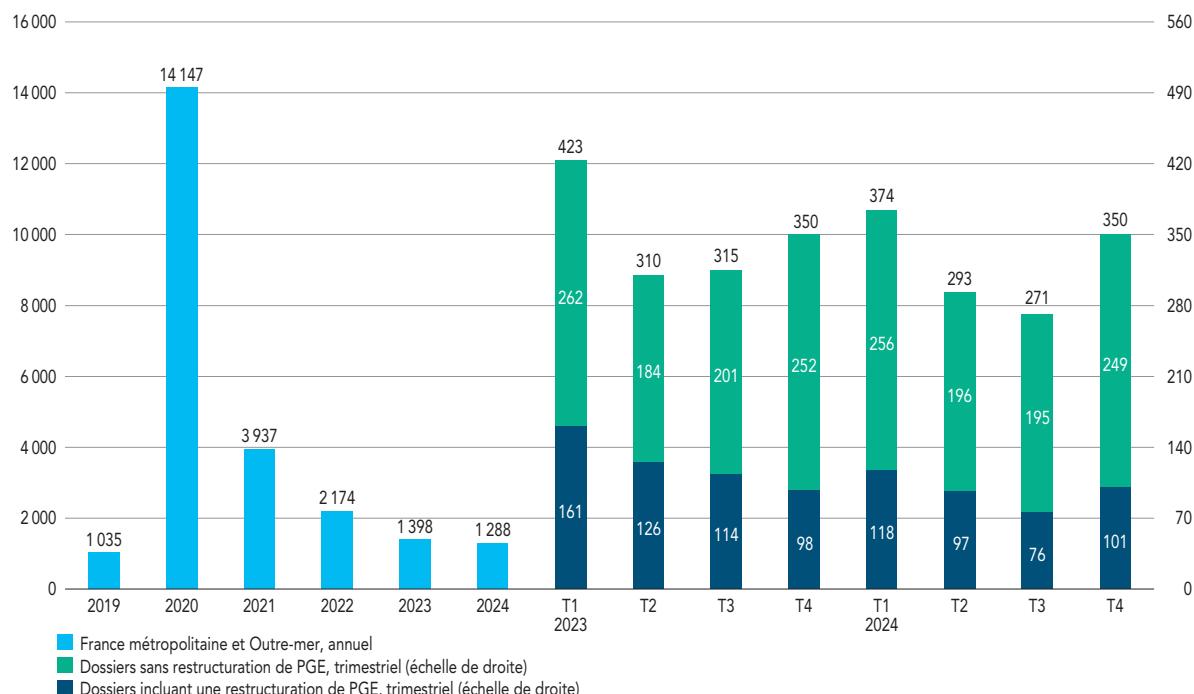
**Entreprises et emplois préservés grâce à la médiation du crédit**  
(en unités)



Note : France métropolitaine et Outre-mer.

Source : Banque de France.

**Dossiers éligibles à la médiation du crédit**  
(en unités)



Note : PGE, prêt garanti par l'État.

Source : Banque de France.

## Accompagner les entreprises dans leur financement et leur développement

Les 102 correspondants TPE-PME départementaux ont accompagné 57 000 entrepreneurs depuis 2017, dont 8 126 en 2024. Spécialisés sur les questions de financement, les correspondants, sollicités majoritairement par l'intermédiaire de la plateforme « Conseillers-Entreprises », élaborent un diagnostic de la situation de l'entreprise, puis orientent le dirigeant vers le bon interlocuteur.

Le réseau des correspondants *start-up* présents dans chaque région et Capitale French Tech (le mouvement français des *start-up*) orientent ces entreprises dans leur recherche de financements. En 2024, la Banque a notamment organisé la quatrième édition du Printemps des *start-up*, publié une étude sur leur situation financière et accueilli la finale du Fundtruck avec plus de 250 personnes présentes. Ce concours organisé par la France et la Belgique vise à promouvoir l'entrepreneuriat et à accroître la visibilité des jeunes entreprises.

Face à l'accroissement des incertitudes de l'environnement économique, les pouvoirs publics ont confié au médiateur du crédit et au médiateur des entreprises une mission pour mieux faire connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté. Dans ce cadre, différentes actions de sensibilisation et de pédagogie ont été déployées avec notamment la publication d'une « boîte à outils » du dirigeant<sup>3</sup> aux différentes étapes de la vie de l'entreprise. Organisée autour du triptyque « Anticipation-Accompagnement-Prévention », opérationnelle et synthétique, elle vise à mieux faire connaître les dispositifs mobilisables par les entreprises les plus petites, en fonction des situations rencontrées.

En 2024, la médiation du crédit a été saisie de 1 288 demandes, en léger recul par rapport à l'année précédente. Ces sollicitations continuent d'émaner majoritairement de TPE (81 %). L'intervention des médiateurs départementaux a abouti favorablement dans 64 % des cas, ce qui a permis de conforter 690 entreprises et 5 797 emplois.

## L'indicateur climat : au service des entreprises et de la transition écologique

### Une nouvelle mission de la Banque de France

Limiter le réchauffement climatique et s'y adapter sont devenus des impératifs majeurs pour l'économie et les entreprises.

Le Comité du financement de la transition écologique (CFTE) a confié à la Banque de France le 12 juillet 2023 la responsabilité de « définir un mécanisme national d'indicateur climat des entreprises », en liaison avec l'Agence de la transition écologique (Ademe).

La Banque de France a ensuite été habilitée par la loi Industrie verte<sup>4</sup>, à collecter auprès des entreprises des données en vue de mesurer leur exposition aux risques climatiques.

### Un indicateur climat au service de la transition écologique

L'indicateur climat va aider les entreprises, notamment les plus émettrices de gaz à effets de serre, à disposer d'une évaluation objective, robuste et gratuite pour piloter leur transition climatique. En complément, il a vocation à devenir un indicateur de référence pour le financement de cette transition.

L'indicateur climat se décompose en trois dimensions :

- **la maturité** qui mesure de manière qualitative le degré de conscience des enjeux climatiques ainsi que la façon dont l'entreprise s'y prépare ;
- **la transition** qui permet à l'entreprise d'apprécier son alignement par rapport à la trajectoire attendue de transition vers un monde bas carbone ;
- **les risques physiques liés à l'évolution des aléas climatiques** qui mesurent le degré d'exposition de l'entreprise selon sa zone géographique.

### Un indicateur climat déployé de manière progressive et concertée

Après les premiers tests réalisés en 2023 auprès de 650 entreprises volontaires, la Banque de France a déployé en 2024 l'indicateur climat dans trois secteurs (production d'électricité, transports et foncières), soit 2 000 entreprises.

Cet indicateur climat sera étendu à une dizaine de secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effets de serre d'ici fin 2027 et sera proposé à 20 000 entreprises. Une concertation préalable avec chaque secteur aura lieu systématiquement avant tout déploiement.

La démarche n'est obligatoire que pour environ mille entreprises assujetties à la directive CSRD<sup>5</sup> et sera volontaire pour toutes les autres, dont les petites et moyennes entreprises (PME). La Banque de France prévoit d'attribuer un indicateur climat à au moins 5 000 entreprises d'ici à fin 2027.

## 2

### Pour les particuliers, un accompagnement renforcé

#### Mesurer la situation des personnes les plus fragiles financièrement et les accompagner

La Banque de France mesure et suit l'évolution d'indicateurs clés de l'inclusion financière et publie à ce titre le Baromètre de l'inclusion financière sur une base mensuelle.

En novembre 2024, son contenu et son format ont été simplifiés. Dorénavant, quatre grandes thématiques de l'inclusion financière sont présentées : dépôts de dossiers de surendettement des ménages, incidents de paiement, mise en œuvre du droit au compte bancaire et accompagnement des citoyens par la Banque de France au titre de sa mission d'inclusion financière. Ces indicateurs sont mis à jour mensuellement et publiés dix jours après la fin du mois sous revue. Par ailleurs, l'enquête typologique qui paraît en février de chaque année donne la meilleure photographie possible du surendettement des ménages.

Conformément aux dispositions de l'article R. 712-12 du Code de la consommation, chaque commission départementale de surendettement établit un rapport d'activité<sup>6</sup> annuel portant sur l'évolution du nombre de dossiers déposés, le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la typologie de l'endettement ainsi que les difficultés rencontrées, quelle qu'en soit la nature.

Ainsi, en 2024, 134 803 dossiers ont été déposés auprès des commissions départementales de surendettement<sup>7</sup> en France métropolitaine, soit une progression de 10,8 % sur un an, en raison d'une conjoncture économique et sociale moins favorable.

Le niveau des dépôts de 2024 reste néanmoins inférieur de 6 % à celui de 2019 (niveau de référence prépandémie) et de 42 % à celui de 2014.

À l'initiative de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), une enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), conduite en octobre 2024, a permis de mieux comprendre les évolutions récentes concernant la situation financière des ménages. Menée sur un panel de 3 000 personnes, cette étude a montré que 36 % des Français et 43 % des ménages les plus modestes indiquaient avoir « bouclé juste leur budget ». Ils ont été aussi plus nombreux qu'en 2023 à avoir repoussé ou à avoir renoncé à des dépenses.

Le nombre d'incidents bancaires déclarés auprès de la Banque de France n'a ainsi que faiblement augmenté : 2 142 390 personnes étaient inscrites au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) à la fin de l'année 2024, contre 2 129 616 à la fin de l'année 2023 (+ 0,6 % sur un an).

En 2024, la Banque de France a procédé à 29 295 désignations de droit au compte en France métropolitaine.

Tout au long de l'année 2024, la Banque de France est restée vigilante et pleinement mobilisée sur tout le territoire grâce à son réseau de succursales et aux Conseils départementaux d'inclusion financière (CDIF)

<sup>3</sup> <https://www.banque-france.fr/fr/votre-service/entreprises/la-banque-de-france-vous-aide/saisir-la-mediation-du-credit/la-boite-outils-du-dirigeant>

<sup>4</sup> Promulguée le 23 octobre 2023, cette loi vise à accélérer la réindustrialisation du pays et à faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe.

<sup>5</sup> CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*): directive de l'Union européenne qui établit un nouveau cadre de reporting

des entreprises cotées ou non, ETI (entreprises de taille intermédiaire), PME (petites ou moyennes entreprises) ou grandes entreprises.

<sup>6</sup> Ces rapports sont transmis à la Banque de France, qui en établit la synthèse et la met à disposition du public – cf. <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications>

<sup>7</sup> <https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers/faire-face-difficultes-financieres-ou-dettes>

## La Banque de France, opérateur de la stratégie française d'éducation financière (EDUCFI)

qu'elle a animés (plus de 170 en 2024). Ces CDIF qui réunissent des représentants de la sphère sociale, bancaire et publique ont joué un rôle essentiel comme espaces d'analyse, de dialogue et de proposition en matière d'inclusion financière.

Près de 2 millions de personnes ont été accompagnées par la Banque de France en 2024, avec 1 million d'appels au numéro unique 34 14, soit une progression de 6,8 % en un an.

Enfin, la partie du site internet de la Banque de France consacrée à l'inclusion financière a reçu près de 5 millions de visites en 2024 (+ 27 % sur an), signe d'une visibilité accrue des services rendus par la Banque dans ce domaine.

### Protéger efficacement davantage de ménages grâce à l'offre « clientèle fragile »

Les banques ont l'obligation de proposer l'offre « clientèle fragile (OCF) ». Son objectif est de permettre la gestion du compte au quotidien tout en limitant les risques et les conséquences d'éventuels incidents, avec un plafonnement des frais d'incidents bancaires à 20 euros par mois et 200 euros par an au maximum.

Les clients auxquels cette offre est proposée sont libres de l'accepter ou non. Elle peut aussi être souscrite dans une agence bancaire, par tout client qui ne répond pas aux critères réglementaires de la fragilité financière mais qui s'estime dans cette situation.

À fin septembre 2024, plus de 1,1 million de clients en situation de fragilité financière avaient souscrit l'OCF, soit une hausse notable de 103 % sur quatre ans. En effet, dans les établissements bancaires, les conseillers clientèle se sont mieux appropriés cette offre, tandis que les associations et structures sociales ont joué un rôle majeur pour la promouvoir auprès des publics qu'elles accompagnent.

Par ailleurs, de plus en plus d'établissements ont fait le choix d'aller plus loin, en exonérant totalement les bénéficiaires de l'offre spécifique des frais d'incidents, et, pour certains d'entre eux, jusqu'aux frais liés aux saisies à tiers détenteurs et saisies-attributions. Cette pratique, saluée par les membres de l'OIB, constitue un encouragement fort en faveur des clients fragiles.

La Banque de France est l'opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI). Elle est accompagnée par 30 partenaires dans cette mission. Suivant les principes de neutralité, de fiabilité, d'accessibilité et de gratuité, sa mission est de rendre la gestion des finances du quotidien et l'économie plus accessibles aux Français.

### Finances personnelles : un renforcement des actions auprès des jeunes et des publics fragilisés

Sur l'année scolaire 2023-2024, 318 156 collégiens ont obtenu le passeport EDUCFI à l'issue d'une séance d'éducation financière dispensée par leurs enseignants. L'ambition de cette initiative, lancée en 2021, est de toucher toutes les classes de 4<sup>e</sup> (750 000 élèves par an). Sur la base du volontariat, de nombreux lycées professionnels ont anticipé l'extension du passeport en voie professionnelle à la rentrée 2024.

Dans le cadre du Service national universel (SNU) de l'année scolaire 2023-2024, plus de 42 000 jeunes ont été sensibilisés à la gestion budgétaire par des centaines de collaborateurs des régions.

La Banque de France a poursuivi ses formations pour les intervenants sociaux, auxquels elle propose son expertise en matière d'inclusion financière et des animations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

Fin mars, la Semaine de l'éducation financière, organisée par la Banque de France, a rencontré un beau succès avec 635 événements sur le territoire.

De nombreux contenus, articles, vidéos et podcasts, sont disponibles sur la nouvelle version de « Mesquestionsdargent.fr » ainsi que sur les réseaux sociaux. La gamme des dispositifs ludo-pédagogiques a été élargie avec la sortie des jeux « Surendettement 3D » pour les travailleurs sociaux et « MicMac à REnac » pour les 15-25 ans.

## Pédagogie économique : un élargissement de l'offre des « ABC de l'économie »

Bénéficiant d'un site modernisé, la collection « ABC de l'économie », développée pour les lycéens, étudiants et curieux de l'économie, [www.banque-france.fr/fr/abc-de-leconomie](http://www.banque-france.fr/fr/abc-de-leconomie) publie désormais plus de 110 supports pédagogiques gratuits (vidéos, fiches, quiz, chronologies, jeux).

La Banque de France anime aussi des conférences pédagogiques et co-organise des concours lycéens dont le Prix de l'excellence économique en Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) qui a connu un record de participations avec près de 10 000 inscrits.

## Gestion d'entreprise : de nouveaux projets en partenariat

Pour accompagner les entrepreneurs et porteurs de projets, la Banque de France gère le site « Mesquestionsdentrepreneur.fr », récemment rénové, et déploie des actions de sensibilisation en s'appuyant en particulier sur le jeu pédagogique « #Aventure entrepreneur ».

La série de vidéos « Simple comme compta » s'est enrichie, notamment avec un épisode, en partenariat avec le Portail du Rebond, sur les mesures mises en œuvre par les tribunaux de commerce pour prévenir et traiter les difficultés des entreprises.

Une série de vidéos consacrées à l'entrepreneuriat féminin, « La Minute Cash Spécial Entrepreneur(e) », a été créée et diffusée en commun avec la direction générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'Économie et des Finances, la Fédération bancaire française (FBF), le réseau Initiative France et l'association Femmes des Territoires.

## Citéco : une variété d'offres pédagogiques

Pour la première fois depuis son ouverture en 2019, plus de 100 000 visiteurs se sont rendus à la Cité de l'Économie (Citéco), attirés par son parcours permanent ludo-pédagogique, sa programmation culturelle et ses expositions temporaires : « L'économie selon Astérix », « Portraits du monde de Philippe Assalit » et « Janine Niépce : regard sur les femmes et le travail ».

Le site [www.citeco.fr](http://www.citeco.fr) s'est enrichi de nouveaux outils dédiés aux enseignants et aux étudiants. Citéco a aussi développé de nombreux partenariats, notamment avec l'université La Sorbonne et l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco).

## 4

## La Banque de France, prestataire de services financiers pour l'État et pour l'Europe

### La gestion des comptes du Trésor public

La Banque gère, à la demande de l'État, les comptes du Trésor public et les paiements associés. Le compte unique du Trésor public, tenu à la Banque, a centralisé en 2024 près de 524,4 millions d'opérations de paiement initiées et reçues par les comptables publics, au travers de 2 496 comptes d'opérations.

### Les adjudications pour les émissions de titres de la Commission européenne

Dans le cadre du financement du plan de relance européen NextGenerationEU adopté le 17 décembre 2020 (d'un montant global de 800 milliards d'euros jusqu'en 2026), la Commission européenne a souhaité recourir à un système d'adjudication pour émettre ses titres. Sélectionnée par la Commission en 2021, la Banque de France a capitalisé sur son expérience avec le Trésor français pour développer en quelques mois un système d'enchères automatisé, apportant à la Commission son appui et son expertise pour des levées de fonds rapides et peu coûteuses techniquement.

Ce sont ainsi plus de 320 milliards d'euros qui ont été levés par enchères par la Commission européenne depuis l'ouverture du service dont 117,1 milliards d'euros en 2024 (pour 35 séances d'adjudications). Ces fonds ont permis d'atténuer les conséquences de la crise sanitaire et de conduire à une économie européenne plus verte, plus numérique et plus robuste dans le cadre du programme NextGenerationEU, mais aussi plus récemment à contribuer au financement de programmes complémentaires (notamment le soutien à l'Ukraine, la facilité de réforme et de croissance pour les Balkans occidentaux et les programmes d'assistance macrofinancière).

## FOCUS

### L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE SERVICE PUBLIC EN 2024

Le contrat de service public qui lie la Banque de France et l'État précise les modalités d'exercice des activités menées par la Banque de France qui justifient sa présence permanente dans les départements. Il a fait l'objet d'un avenant en 2022 qui met à jour certaines références légales et réglementaires, prend en compte des évolutions intervenues récemment dans l'organisation des services de la Banque de France, et actualise les activités couvertes par le contrat.

En application du contrat de service public, le réseau des succursales de la Banque de France assure l'accueil et l'information des particuliers sur les questions liées au surendettement, aux fichiers tenus par la Banque, au droit au compte, ou encore sur les questions d'ordre

général relatives aux opérations et pratiques bancaires. En 2024, les unités du réseau ont répondu, dans ce cadre, à 2,13 millions de demandes émanant de particuliers, parmi lesquelles 265 000 demandes formulées par le public auprès des succursales ou des bureaux d'accueil et d'information. Le réseau a également traité 1,2 million d'appels téléphoniques à travers le numéro unique 34 14 et répondu à 121 000 courriers ou courriels. Poursuivant la modernisation des modalités d'accueil des usagers de ses services, la Banque a également reçu 649 000 demandes déposées dans les espaces personnels du site internet. Enfin, les experts du réseau ont participé à près de 2 099 réunions des différentes instances mises en place par l'État dans le cadre de ses interventions économiques. ●



## ARNAQUES ET USURPATIONS D'IDENTITÉ

Dans le cadre du contrat de service public, la Banque de France répond aux particuliers sur des questions générales en matière bancaire et assurantuelle. À ce titre, près de 20 000 appels et plus de 13 000 demandes écrites traitées ont concerné des fraudes, des arnaques et des usurpations d'identité.

Les fraudes portent principalement sur des opérations non autorisées effectuées par carte ou virement. Elles sont souvent réalisées par de faux conseillers bancaires qui instaillent un climat de confiance et d'urgence auprès de leurs victimes en les pressant pour bloquer des opérations présentées comme frauduleuses. Incitées à ouvrir leur application, à s'authentifier ou à communiquer oralement leurs codes, les victimes autorisent en réalité des opérations, sans le savoir. Les demandes concernent également les arnaques sur les crypto-actifs et les regroupements de crédits. Attirées par des offres particulièrement intéressantes en matière de taux ou de rendement, les victimes fournissent leurs coordonnées en remplissant des formulaires en ligne et sont ensuite contactées par de faux sites de *trading* ou de fausses sociétés de crédit.

Dans ces situations, la Banque de France accompagne les particuliers en leur rappelant les bons réflexes à adopter et en les orientant pour faire valoir leurs droits.

Les demandes liées à des usurpations d'identité sont également récurrentes. Elles sont généralement liées à la fourniture de documents personnels dans le cadre de locations de logements et peuvent aboutir à des détournements de salaires, à des ouvertures de comptes en banque ou à la souscription de crédits à l'insu de la victime.

Lorsque, du fait de ces escroqueries, des personnes se retrouvent inscrites au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) ou au Fichier central des chèques (FCC), la Banque de France peut, dans certaines conditions, apposer une mention U (usurpé) en marge des inscriptions. Environ 2 500 dossiers sont ainsi instruits par la Banque de France chaque année. Les fichiers comportent près de 10 000 personnes inscrites avec la mention U. ●

## LES DISPOSITIFS EXISTANTS DE DÉTECTION PRÉCOCE ET DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Face à l'augmentation des incertitudes pour les entreprises dans un contexte de faible croissance économique en 2023 et 2024, la ministre chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, Olivia Grégoire a confié le 5 mars 2024 au médiateur des entreprises et au médiateur national du crédit une mission d'accompagnement des entreprises.

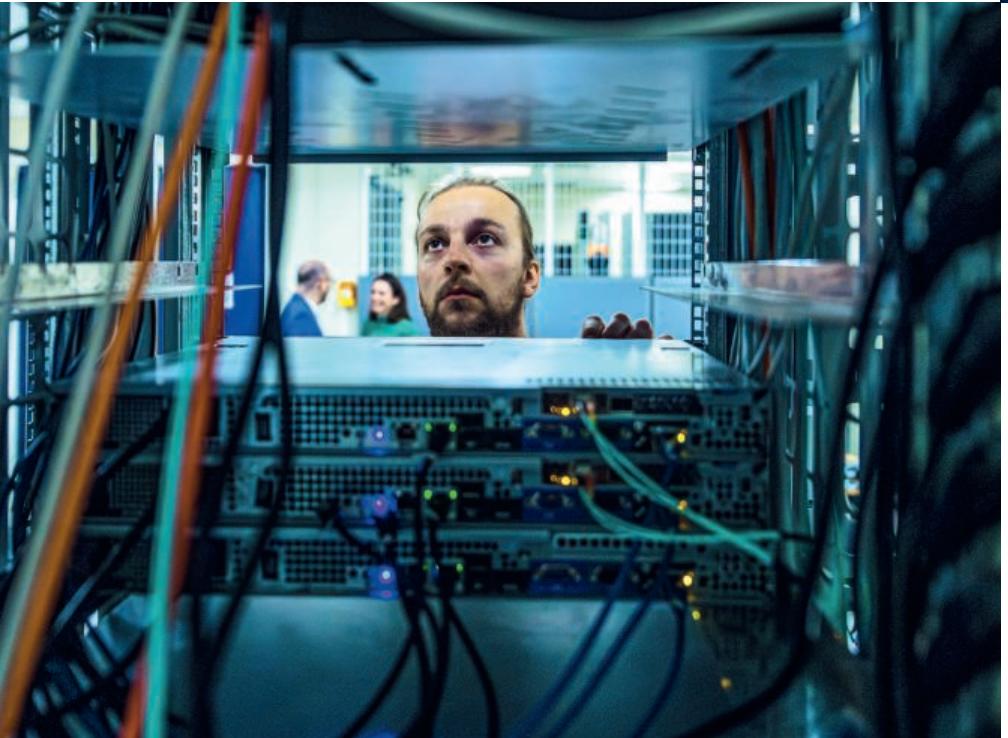
Cette mission s'articule autour de trois objectifs :

- Analyser, c'est-à-dire établir un diagnostic de la situation économique et financière des TPE-PME ;
- Connaître, c'est-à-dire mieux faire connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté. En effet, ces dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité demeurent insuffisamment connus des entreprises qui auraient besoin d'y recourir ou sont mobilisés trop tardivement ;
- Écouter, c'est-à-dire appréhender les opportunités et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des dispositifs de détection précoce et de soutien des entreprises.

Différentes actions de sensibilisation, de pédagogie et d'écoute ont été mises en œuvre. Les deux médiateurs se sont ainsi rendus dans les territoires, à la rencontre de dirigeants d'entreprise et d'acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Ce « Tour de France » des régions, appelé à se poursuivre début 2025, s'est déjà concrétisé par dix-huit rencontres avec les décideurs et acteurs économiques des régions concernées autour des trois axes de la mission.

De plus, une « boîte à outils » du dirigeant aux différentes étapes de la vie de l'entreprise a été publiée sur les sites internet des deux médiateurs et a fait l'objet d'une large communication pour la relayer auprès des entreprises, notamment les plus petites. Elle identifie les ressources mobilisables par les dirigeants d'entreprise pour anticiper leurs difficultés, se faire accompagner et s'orienter vers les dispositifs de prévention les plus adaptés.

Enfin, une adresse électronique prevention@banque-france.fr a été créée afin de recueillir toutes les contributions des parties prenantes. ●





## 4

# STRATÉGIE DE TRANSFORMATION



## CONSTRUIRE ENSEMBLE 2025

62

## BAROMÈTRE 2024 DE LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS

68

## 2024 EN IMAGES

69

## UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE AU SERVICE DE TOUS NOS PUBLICS

75

- 1 - Ancrer la stabilité des prix, la stabilité financière et la résilience
- 2 - Anticiper l'innovation, la transition climatique et environnementale
- 3 - Accompagner les particuliers et les entreprises face aux incertitudes
- 4 - Améliorer encore la qualité de vie au travail et attirer les talents

## FOCUS

79

# Construire Ensemble 2025



DÉFIS  
DES CHOCS  
ET DES  
MUTATIONS

INFLATION

CLIMATIQUES  
ET ENVIRONNEMENTAUX

STABILITÉ FINANCIÈRE

TECHNOLOGIQUES

SOCIAUX ET TERRITORIAUX

ATTRACTIVITÉ RH

7 DÉFIS



## DÉFIS DE L'INFLATION

## DÉFIS DE STABILITÉ FINANCIÈRE

# ANCER

la stabilité des prix, la stabilité financière et la résilience

## INFLATION

Retour de l'inflation à 2% d'ici 2025

## RISQUE CYBER ET FINANCE

Renforcer la cyber-résilience du système financier

## RÉSILIENCE BANQUE DE FRANCE

Renforcer notre résilience opérationnelle par un dispositif de gestion de crise et une cybersécurité de haut niveau

## POLITIQUE MONÉTAIRE ET CLIMAT

Intégrer le risque climatique dans la conduite de notre mandat de politique monétaire

## STABILITÉ FINANCIÈRE

Mieux appréhender les risques liés aux chocs exogènes, dont climatiques, pour le système financier

## FIDUCIAIRE

Pérenniser notre activité fiduciaire en développant sa performance économique et écologique

## DÉFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

## DÉFIS TECHNOLOGIQUES

# ANTICIPER

l'innovation, la transition climatique et environnementale

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

Développer l'IA pour améliorer nos modes de travail et nos missions

## SYSTÈME D'INFORMATION

Simplifier notre système d'information techniquement et fonctionnellement

## NATURE

Intégrer les risques économiques et financiers liés à la nature et à la perte de biodiversité dans la conduite de nos mandats

## SUPTECH

Ancrer l'innovation dans la supervision

## MONNAIE NUMÉRIQUE

Garantir la sécurité et l'accessibilité des moyens de paiement et accompagner les nouveaux usages dont l'euro numérique

## FINANCE TOKENISÉE

Accompagner et sécuriser la tokenisation de la finance en préparant le lancement d'une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) interbancaire

## BANQUE DE FRANCE VERTE

S'engager activement vers un objectif de neutralité carbone et contribuer à la préservation de la biodiversité

## DATA

Mieux gouverner et valoriser nos données, en commençant par cinq domaines prioritaires (entreprises, stabilité financière, supervision, statistiques, climat)

# ET DES MUTATIONS

DÉFIS SOCIAUX ET TERRITORIAUX

DÉFIS DE L'ATTRACTIVITÉ RH

## ACCOMPAGNER

les particuliers et les entreprises  
face aux incertitudes

### EDUCFI

Élargir l'accès à l'éducation financière

### DIALOGUE AVEC LES FRANÇAIS

Renforcer l'écoute et les échanges

### I-CLIMAT

Programme I-climat - Déployer l'indicateur climat au service de la transition écologique des entreprises et du climat comme bien commun

### PARTICULIERS

Simplifier la vie de nos usagers, et aider particulièrement ceux en situation de précarité accrue

### ENTREPRISES

Face aux crises, renforcer l'accompagnement des entrepreneurs dans les territoires

### OUTRE-MER

Soutenir la stratégie des Instituts pour le développement des économies ultramarines

## AMÉLIORER

encore la qualité de vie au travail  
et attirer les talents

### CHARGE DE TRAVAIL

Mieux gérer la charge de travail

### ANTI-IRRITANTS

Lever les irritants et simplifier dans nos processus comme dans notre culture

### AUTONOMIE

Renforcer l'autonomie des équipes et des managers

### CARRIÈRES

Une gestion des carrières plus simple et transparente

### SITUATIONS DE FRAGILITÉ

Mieux détecter et accompagner les personnes en situation de fragilité avec l'OPPR\*

### DÉCLOISONNEMENT

Décloisonner et organiser l'accès à l'information pertinente

### CADRE DE TRAVAIL

Un parc immobilier et un cadre de travail pour le réseau et le siège entièrement modernisés d'ici la fin de la décennie

### RH ET INFLUENCE

Définir une politique RH contribuant à notre influence européenne et internationale

\* OPPR : Observatoire paritaire de prévention des risques de santé au travail

# 12 REPÈRES DE RÉSULTATS

## ANCRER

 **1,8 %** d'inflation à fin 2024

→ **Objectif :** Retour vers l'inflation à 2% d'ici 2025

 **30,6 %** des montants de fraude par manipulation (S1 2024)

→ **Objectif :** Accroître la sécurité des moyens de paiement : montant de la fraude par manipulation < 20 % des montants totaux de fraude en 2025

 **76 %** des Français ont confiance en l'euro

**41 %** en la BCE (valeur automne 2024)

→ **Objectif :** Maintenir ou augmenter la confiance des Français dans l'euro et dans la Banque centrale européenne (BCE)

## ANTICIPER

 **1,8 %** d'inflation à fin 2024

→ **Objectif :** Retour vers l'inflation à 2% d'ici 2025

 **30,6 %** des montants de fraude par manipulation (S1 2024)

→ **Objectif :** Accroître la sécurité des moyens de paiement : montant de la fraude par manipulation < 20 % des montants totaux de fraude en 2025

 **76 %** des Français ont confiance en l'euro

**41 %** en la BCE (valeur automne 2024)

→ **Objectif :** Maintenir ou augmenter la confiance des Français dans l'euro et dans la Banque centrale européenne (BCE)

## 4 REPÈRES DE MOYENS

**888 M€**  
de dépenses nettes en 2024

→ **Objectif :**  
Stabilité ( $\leq$  912 M€/an)

**735 M€** de dépenses  
d'investissement depuis 2021

→ **Objectif :**  
Jusqu'à 1 000 M€ jusqu'en 2025

**8 813** collaborateurs en  
équivalent temps plein à fin 2024

→ **Objectif :** Effectifs stabilisés  
à 8857 fin 2025  
en équivalent temps plein

## ACCOMPAGNER

## AMÉLIORER

- **90 %** de nos clients satisfaits des services rendus en 2024

→ Objectif : 90%

- **6,9 millions** de personnes informées ou accompagnées sur un sujet d'inclusion financière en 2024

→ Objectif : 4 millions par an

- **Score de 12,45/20** en 2023\*

→ Objectif : Amélioration des résultats français à l'enquête biennale sur la culture financière conduite par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (score : 12,17/20 en 2021)

- **62 %** des collaborateurs ont confiance dans l'avenir de la Banque de France \*

→ Objectif : 60%

- **64 %** des utilisateurs internes satisfaits des outils informatiques \*

- **39 %** satisfaits des simplifications \*

→ Objectif : 70% et 40% respectivement

- **495 promotions internes**

→ Objectif : au moins 550 promotions internes sur 5 ans

\* Prochaines enquêtes en 2025

## Objectif atteint en 2024

- Objectif : Au moins une enquête BQVT\*\* partagée chaque année dans toutes les directions

\*\* BQVT : Baromètre de qualité de vie au travail

## Effectif total

(nombre de salariés en équivalent temps plein au 31 décembre de chaque année)



# BAROMÈTRE 2024 DE LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS

**14 408**

PERSONNES INTERROGÉES\*

**90%**

89 %  
en 2023

SE DÉCLARENT SATISFAITES

RELATION AVEC LES INTERLOCUTEURS  
DE LA BANQUE DE FRANCE

$\frac{8,5}{10}$

SERVICE APPORTÉ PAR LA BANQUE DE FRANCE

$\frac{8,1}{10}$



**94%**

des personnes interrogées  
estiment que la Banque de France  
effectue un travail objectif et fiable



**85%**

des personnes interrogées  
considèrent que la Banque de France  
sait évoluer et innover pour répondre  
aux besoins et exigences des  
acteurs économiques et financiers



**76%**

des personnes interrogées pensent  
que la Banque de France est  
ouverte sur son environnement  
et communique suffisamment

\* Via dix enquêtes réalisées en 2024 par CSA.



---

## 2024 EN IMAGES

**27 juin • Convention des managers  
à la Maison de la Radio, à Paris**

---

Après la présentation du plan stratégique Construire Ensemble 2025, différentes séquences ont ponctué cette journée, consacrées notamment à l'intelligence artificielle (IA) et à la confiance à redonner aux Français. Sibyle Veil (présidente-directrice générale de Radio France) et Yann Le Cun (directeur scientifique de l'IA chez Meta) sont également intervenus devant les managers de la Banque •



---

**23 septembre • Refondation :**  
**première visite de chantier par le gouverneur**

---

La nouvelle imprimerie est en cours de construction  
à Vic-le-Comte. Ce projet est baptisé Refondation •



---

**24 septembre • Première réunion de suivi  
du groupe stratégique « Bien-être au travail »**

---

Après avoir travaillé à la définition des six actions stratégiques « Bien-être au travail » (BET) du plan Construire Ensemble 2025, le groupe stratégique BET veille semestriellement à leur bonne avancée pour une mise en place fin 2025 •



---

**20 décembre • Inauguration  
de la nouvelle succursale d'Angers**

---

Dans le cadre de son plan stratégique Construire Ensemble 2025, la Banque de France poursuit le programme immobilier de modernisation de son réseau. La succursale d'Angers est l'un des deux projets pilote avec Lille pour préparer les opérations des autres unités •

# C'EST AUSSI...

## FÉVRIER

---

**8 février :** L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) a décerné à la direction générale du Système d'information de la Banque de France la qualification prestataire de détection d'incidents de sécurité (PDIS).

## MARS

---

Pour la deuxième année consécutive, la Banque de France obtient la note de 98 points sur 100 à l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes instauré par la loi du 5 septembre 2018. L'Institution est reconnue pour sa politique et ses actions menées en la matière.

## JUIN

---

**20 juin :** L'Observatoire de la qualité de vie au travail a décerné à la Banque de France son trophée 2024 pour le dispositif « Soigner le collectif par une démarche participative de co-construction des pactes d'équipe ».

## SEPTEMBRE

---

**24-27 septembre :** Première édition du séminaire international « Innovation », rassemblant 32 représentants de banques centrales et institutions internationales.

## OCTOBRE

---

**30 octobre :** Deuxième Forum Data réunissant différentes directions de la Banque de France autour du partage et de l'utilisation des données dans le cadre de la stabilité financière pour expliquer, promouvoir, voire inspirer d'autres cas d'usage.

## NOVEMBRE

---

Installation d'un accès « immersion » sur le site de recrutement de la Banque de France pour une découverte des environnements de travail et des principaux métiers.

**25 novembre :** « IA+ en Action », journée entièrement consacrée à l'intelligence artificielle (IA) pour l'ensemble des collaborateurs afin de les sensibiliser, les inspirer et les accompagner vers les multiples facettes de l'IA.



# UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE AU SERVICE DE TOUS NOS PUBLICS

Dans un environnement toujours plus fragmenté et incertain sur le plan géopolitique, économique et technologique, notre stratégie a été réaffirmée. Toutefois ses actions ont été adaptées dans le cadre du plan Construire Ensemble, étendu jusqu'en 2025 après consultation des collaborateurs et des élus du personnel, et approbation par le Conseil général. Pour la Banque de France, institution de confiance et réductrice d'incertitudes, ce prolongement permettra de saisir de nouvelles opportunités et de renforcer nos capacités d'innovation et de résilience pour mener à bien nos missions, au service de tous nos publics.

## Ancrer la stabilité des prix, la stabilité financière et la résilience

La priorité dans la stratégie de la Banque est la lutte contre l'inflation. En plus de cet objectif, des orientations fortes ont été définies pour garantir l'ancrage de la stabilité financière, la confiance dans les moyens de paiement et la résilience de notre institution.

### Action « Risque cyber et finance »

Le risque cyber est l'un des principaux risques structurels pour la stabilité du secteur financier français. Il a atteint depuis deux ans un niveau critique. Par son action « Risque cyber et finance », la Banque met en œuvre des moyens permettant de réduire le caractère systémique sur le système financier inhérent à ce risque. Ainsi, par exemple, des tests d'intrusion répondant aux exigences DORA (*Digital Operational Resilience Act*)<sup>1</sup>, tels que les tests d'intrusion fondés sur la menace (TLPT – *Threat-led Penetration Tests*, tests de pénétration fondés sur la menace), seront conduits sur une dizaine d'institutions financières françaises majeures d'ici fin 2028, dont deux d'ici fin 2025. Sur ce sujet, la Banque de France travaille de façon étroite avec plusieurs partenaires tels que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi).

### Action « Résilience Banque de France »

Le contexte de menaces cyber accrues concerne aussi la Banque de France dans l'exercice de ses missions, ainsi que ses fournisseurs. Ainsi, l'action « Résilience Banque de France » a pour objectif de se doter des meilleures protections possibles avec notamment le déploiement renforcé de l'authentification forte, des tests d'intrusion et des contrôles sur place de ses fournisseurs critiques. Elle vise aussi à garantir, grâce à son plan de continuité informatique, un retour à la normale le plus rapidement possible en cas de crise afin de pouvoir continuer à conduire les missions essentielles d'une banque centrale.

## Action « Fiduciaire »

La Banque de France poursuit ses travaux de modernisation et d'optimisation de sa filière fiduciaire pour proposer à la collectivité et à ses usagers les meilleurs services possibles au meilleur coût économique et écologique. Une nouvelle adaptation du maillage territorial des caisses a été décidée en 2024 pour une mise en œuvre en 2025 : le modèle d'une caisse par région (deux en Corse pour des raisons géographiques spécifiques) garantira la stabilité du dispositif pour au moins dix ans. La construction d'une nouvelle imprimerie a été lancée fin 2023. Elle s'accompagne d'un plan de compétitivité et du développement d'une stratégie de conquête de nouveaux marchés à l'export pour les billets et le papier fiduciaire.

La mise en œuvre des plans de décarbonation de la papeterie et de l'imprimerie permettra de réduire l'empreinte carbone du billet de manière significative. Par ailleurs, les répercussions du plan de compétitivité fiduciaire sur les émissions de CO<sub>2</sub> seront mesurées pour s'assurer qu'il ne nuit pas à l'environnement. Cette diminution de gaz à effet de serre liés au billet le confortera en tant que moyen de paiement à très faible coût écologique.

## Anticiper l'innovation, la transition climatique et environnementale

La Banque de France occupe une nouvelle fois la première place dans le classement des banques centrales les plus vertes du G20 (cf. *premier focus infra*). Pour répondre aux défis climatiques et environnementaux ainsi qu'aux défis technologiques, certaines actions stratégiques ont été prolongées, comme l'action « Finance tokenisée »<sup>2</sup>. De plus, de nouvelles orientations ont été ajoutées à la stratégie de la Banque de France, notamment avec les actions « Intelligence artificielle » et « Nature ».

### Action « Finance tokenisée »

La Banque de France mène, depuis 2020, un programme d'expérimentation ambitieux sur la monnaie numérique de banque centrale (MNBC) interbancaire avec une

vingtaine de travaux exploratoires lancés. Ils ont permis le développement d'une solution technique innovante, appelée « Full-DLT Interoperability »<sup>3</sup>, qui est l'une des trois solutions retenues par l'Eurosystème, fin 2023, pour la poursuite des expérimentations au niveau de la zone euro. Les priorités pour la Banque de France sont maintenant de démontrer la supériorité fonctionnelle de sa technologie comparée à celle de ses concurrents européens et de participer à la préparation des services et des infrastructures de l'Eurosystème à la finance tokenisée.

#### Action « Intelligence artificielle (IA) »

Les avancées technologiques liées à l'IA générative ouvrent de nouvelles possibilités de gains d'efficience pour la Banque. L'action vise – en conformité avec le cadre de la réglementation européenne (AI Act) – à identifier les cas d'usage de l'IA les plus pertinents tant pour les activités quotidiennes de ses collaborateurs que dans l'évolution de ses processus métiers. Deux des cinq cas d'usage qui devront être mis en œuvre fin 2025 portent ainsi sur la cartographie de produits financiers structurés contenus dans les contrats d'assurance vie supervisés par l'ACPR ainsi que sur la détection d'anomalies dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). Cette première phase d'expérimentation permettra de définir une méthode d'identification des besoins et de déploiement d'outils enrichis par l'IA dans les systèmes d'information de la Banque, après 2025.

#### Action « Nature »

La Banque de France a pour ambition d'être une banque centrale de référence pour la prise en compte des risques économiques et financiers liés à la dégradation de la nature et à la perte de la biodiversité. Parmi ses objectifs, elle a prévu de travailler sur les matérialités macroéconomique et financière des risques liés à la nature et de modéliser le risque macro-nature, en lien avec des laboratoires de recherche français. En parallèle, un exercice pilote sur les risques liés à la nature initié par l'ACPR sera préparé pour être conduit en 2026. À terme, les risques liés à la nature seront ainsi beaucoup mieux intégrés dans les outils macroéconomiques et financiers usuels de la Banque de France.

## 3

### Accompagner les particuliers et les entreprises face aux incertitudes

Présente sur l'ensemble des territoires, y compris dans les départements d'outre-mer (DOM) via sa filiale IEDOM (Institut d'émission des départements d'outre-mer), la Banque de France améliore les services rendus à l'économie et à la société avec des orientations nouvelles notamment vers les particuliers ou plus spécifiquement dans les territoires d'outre-mer. Par ailleurs, elle renforce son écoute et ses échanges avec nos concitoyens à travers l'action « Dialogue avec les Français ».

#### Action « Particuliers »

En 2024, le niveau de satisfaction des services d'inclusion financière de la Banque a progressé de 3 points avec 93 % de personnes satisfaites. Pour améliorer encore ces résultats et aider particulièrement les usagers en situation de précarité, des actions de simplification et de digitalisation sont menées. Ainsi, tous les modèles de courriers adressés aux particuliers seront révisés d'ici fin 2025 avec l'objectif de les rendre plus accessibles. Par ailleurs, le dépôt en ligne du dossier de surendettement, déjà disponible pour les déposants individuels, sera ouvert début 2025 aux co-déposants. Enfin, l'espace « Particuliers » sur le site internet de la Banque sera aménagé pour recueillir le niveau de satisfaction et les suggestions des usagers.

#### Action « Outre-mer »

L'IEDOM participe au débat économique sur les perspectives de développement des territoires ultramarins avec ses travaux de conjoncture. Pour consolider ce positionnement, l'Institut étudie, en collaboration avec la Banque, la faisabilité d'une maquette de simulation de trajectoire de croissance à moyen terme en outre-mer et la prise en compte, par exemple, de simulation de choc

<sup>1</sup> Règlement européen 2022/2554 du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA) entré en application le 17 janvier 2025.

<sup>2</sup> Fondée sur des actifs convertis en unités de valeur numériques, échangeables sur un réseau

informatique décentralisé ou une blockchain.

<sup>3</sup> Cf. Full-DLT « Interoperability Solution ». Full-DLT Interoperability, interopérabilité entièrement DLT (Distributed Ledger Technology, technologie de registre distribué).

climatique. Dans la même perspective, une étude sur les modèles de développement économique de Maurice et de La Réunion sera réalisée dans le cadre de l'accord de coopération signé en 2024 entre la banque centrale de Maurice et l'IEDOM. Fin 2024, la Banque et l'IEDOM se sont mobilisés pour soutenir, par leur action et par des dons, les Mahorais après le passage du cyclone Chido qui a lourdement frappé l'archipel de Mayotte le 14 décembre.

#### Action « Dialogue avec les Français »

Dans un environnement où la défiance envers les élus politiques est en hausse, la Banque de France ambitionne de conforter son image d'institution de confiance. Pour concrétiser cet objectif, de nouveaux espaces d'écoute et de dialogue avec les Français seront mis en place en 2025. Ainsi, une dizaine de rendez-vous sur les réseaux sociaux seront proposés pour échanger avec des experts sur des thématiques telles que les moyens de paiement, l'inflation, le pouvoir d'achat ou la dette publique. De surcroît, lors des Journées européennes du patrimoine, en plus du siège, des succursales ouvriront leurs locaux à l'ensemble des citoyens. Ils pourront ainsi interroger les collaborateurs sur leurs activités ainsi que sur des sujets de fond ou d'actualité en rapport avec les missions d'une banque centrale.

## 4

### Améliorer encore la qualité de vie au travail et attirer les talents

La qualité de vie au travail est de longue date une priorité pour la Banque de France, désormais matérialisée par la création en octobre 2023 du programme « Bien-être au travail ». Celui-ci s'est concrétisé par des initiatives immédiates en réponse aux attentes exprimées dans les baromètres sur la qualité de vie au travail (BQVT), ainsi que par des actions structurelles de plus long terme.

#### Les actions « Bien-être au travail »

Le programme « Bien-être au travail » s'appuie notamment sur un groupe stratégique *ad hoc*, présidé par le sous-gouverneur Denis Beau, et composé de vingt-cinq collaborateurs de tous profils, et de tous niveaux. Il a travaillé sur plusieurs axes de réflexion issus des BQVT. Au total, ce processus d'idéation a généré

près de 180 propositions, priorisées et structurées dans le programme en mesures rapidement mises en œuvre, en actions de long terme et en six actions stratégiques intégrées au plan stratégique Construire Ensemble 2025.

Ces nouvelles actions stratégiques ont pour objectif de mettre en œuvre des mesures structurelles de long terme pour mieux développer une culture d'entreprise et une organisation du travail alliant efficacité opérationnelle et qualité de vie au travail :

- **« Charge de travail »** : un vaste plan d'automatisation des tâches à faible valeur ajoutée est notamment prévu, ainsi que la création de brigades nationales de renfort ponctuel pour le réseau et le siège.
- **« Décloisonnement »** : les outils de partage et les moteurs de recherche de la Banque seront améliorés pour une recherche d'information plus rapide et précise.
- **« Autonomie »** : sur le plan managérial, des leviers de développement de l'autonomie seront mis en place avec davantage de délégations et de responsabilisation pour les équipes et leurs managers, accompagnées de formations ou d'actions de codéveloppement pour ceux-ci.
- **« Situations de fragilité »** : le dispositif de prévention des risques psychosociaux a été conforté tout en assurant une meilleure coordination des acteurs, au sein notamment de groupes de ressources pluridisciplinaires.
- **« Carrières »** : une des priorités de cette action est la simplification et le rapprochement des déroulements de carrière des personnes recrutées selon des statuts différents (titulaires et contractuels).
- **« Anti-irritants »** : l'accent est mis sur la lutte contre les irritants pouvant exister dans les modes de fonctionnement internes de la Banque et sur le renforcement de la culture de la simplification notamment dans les procédures et les reportings.

À ces actions nouvelles s'ajoute l'extension aux locaux du siège de la démarche visant à moderniser le cadre de travail, déjà engagée dans le réseau de succursales (cf. focus Le « Bureau de demain » infra).

## FOCUS

### UNE NOUVELLE PREMIÈRE PLACE POUR LA BANQUE DE FRANCE DANS LE CLASSEMENT DES BANQUES CENTRALES LES PLUS VERTES DU G20

En 2024, et pour la troisième fois, la Banque de France se classe première des banques centrales du G20 les plus actives en matière de lutte contre le changement climatique, selon le rapport *Green Central Banking Scorecard*, basé sur l'appréciation d'une vingtaine d'ONG internationales.

La lutte contre le changement climatique est au cœur des missions de la Banque depuis plusieurs années. Plusieurs actions du plan stratégique Construire Ensemble 2025 contribuent à cette démarche :

- L'action « Banque de France verte » prévoit, d'ici 2025, la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Banque d'au moins 25 % par rapport à 2019 dans le cadre de son engagement à contribuer à la neutralité carbone planétaire pour limiter le réchauffement climatique. La Banque de France s'engage également sur l'objectif de l'inversion du déclin de la biodiversité de la COP15 (accord de Kunming-Montréal).
- L'action « I-Climat » a pour ambition la mise en place d'un indicateur climat, outil permettant aux entreprises de se positionner par rapport à une trajectoire cible de décarbonation de leur secteur.
- L'action « Politique monétaire et climat » étudie la prise en compte des risques climatiques dans la politique monétaire de l'Eurosystème avec deux volets principaux, la macroéconomie du climat et le verdissement du cadre opérationnel.
- L'action « Nature » a pour objectif de mieux prendre en compte les risques économiques et financiers liés à la dégradation de la nature et à la perte de la biodiversité dans la réalisation de notre mandat et nos travaux (*cf. section 2 de ce chapitre : Anticiper l'innovation, la transition climatique et environnementale*).
- L'action « Stabilité financière » vise à appréhender de façon plus précise les risques liés aux chocs exogènes pour le système financier, notamment le choc climatique. ●

### UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DIGITAL SIMPLIFIÉ ET AMÉLIORÉ

Simplifier et améliorer l'environnement de travail informatique des collaborateurs est un effort permanent à la Banque de France. Voici quelques exemples très concrets et à vocation très pragmatique, qui simplifient leur quotidien :

- Les collaborateurs sont dotés d'un badge unique qui a été enrichi de nouvelles fonctionnalités (impressions papier et paiement aux restaurants d'entreprise outre l'accès physique aux bâtiments, la connexion à distance ou encore l'enregistrement des horaires).
- En 2024, un portail individuel et personnalisable dénommé Atrium a été mis à disposition sur le poste de travail de chaque membre du personnel, qui peut y configurer ses modules professionnels et personnels, levant ainsi certains irritants du quotidien. Ce nouvel espace collaboratif et intuitif a été co-construit par la direction générale du Système d'information avec des collaborateurs « pilotes »

issus du siège et du réseau. Des enquêtes de satisfaction ont été conduites pendant tout le déploiement afin d'améliorer l'utilisation de cet espace de travail numérique.

- Un point d'entrée unique a été créé pour accélérer la gestion des accès aux différentes applications informatiques de la Banque lors de l'accueil de nouveaux agents ou suite à une mobilité (engagement sur une mise en place opérationnelle en 48 h, réPLICATION de profils existants).
- Pour répondre aux souhaits exprimés par le personnel dans le cadre du programme « Bien-être au travail », les efforts en 2024 ont aussi porté sur la qualité de service du support informatique à distance. L'accueil, la pertinence des réponses apportées et la qualité du retour aux utilisateurs ont été améliorés. L'assistance téléphonique a été aussi étendue aux demandes concernant les accréditations informatiques. ●

## SIMPLIFICATION : AUTOMATISATION DES PROCESSUS ET « CASE MANAGEMENT »

Au regard de la complexité croissante des processus métiers, la Banque de France s'engage dans une transformation digitale et une démarche de simplification de son système d'information inscrites dans son plan stratégique, en s'appuyant notamment sur **deux solutions** : l'automatisation robotisée des processus (RPA – *Robotic Process Automation*) et la gestion de cas complexes (« *Case Management* »).

Le **RPA** permet d'automatiser des processus métiers répétitifs et chronophages. Le **Case Management** offre une solution pour gérer et optimiser des processus complexes en proposant une vision complète de l'avancement des dossiers<sup>1</sup>.

Ces technologies présentent plusieurs avantages :

- **Une rationalisation des processus et une meilleure organisation du travail** : le RPA et le *Case Management* contribuent à optimiser les processus de travail en simplifiant les circuits de validation, en offrant des fonctionnalités supplémentaires de pilotage et d'organisation de l'activité et en automatisant les tâches chronophages.

• **Une collaboration inter-équipes facilitée** : pour illustration, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, la direction des Services bancaires a fiabilisé et optimisé le traitement des demandes de rejet d'opérations pour le compte de ses clients ; ces demandes sont désormais réceptionnées et traitées dans un seul outil partagé par des équipes multi-sites.

• **Une amélioration de la qualité de vie au travail** : en automatisant les tâches répétitives et en simplifiant les processus, ces technologies permettent aux collaborateurs de dégager du temps pour se concentrer sur des travaux à plus forte valeur ajoutée.

Depuis 2020, une dizaine de processus ont été digitalisés par le *Case Management* et une trentaine automatisés par le RPA. La démarche se poursuivra en 2025 sous l'impulsion des métiers et de la direction générale du Système d'information. ●

<sup>1</sup> Un dossier représente le travail que l'organisation doit effectuer pour obtenir un résultat : il inclut la totalité des tâches, des documents et des données nécessaires.

## LES COMMUNAUTÉS DE MANAGERS

La communauté managériale « Manager ensemble » dédiée aux échanges et partages d'expériences entre managers et cadres de tous horizons a fêté ses dix ans. Cet espace collaboratif est le laboratoire d'expérimentation de l'*École du management* de la Banque<sup>1</sup>. Une conférence inspirante autour du « permanagement ou comment booster le bien-être dans la performance » a notamment marqué cet anniversaire.

Ces échanges entre pairs ont été déployés dans chaque direction générale et régionale par la création ou le renforcement de communautés de managers dans le cadre du programme « Bien-être au travail ». Au cœur des problématiques des ressources humaines de l'entreprise, les managers ont en effet besoin d'informations et d'échanges d'expériences sur leur activité d'encadrant.

Ces communautés sont à la fois des lieux de partage des objectifs stratégiques, de la feuille de route de la direction, des actualités et fiertés des services, des pratiques ainsi que des difficultés rencontrées. Elles permettent d'intégrer les

nouveaux managers et d'échanger sur les bonnes pratiques. Elles instaurent ainsi un sentiment de confiance qui favorise la transversalité et renforce le « travailler ensemble ».

Les communautés de managers prennent différentes formes. Certaines rassemblent tous les managers de la direction générale ou régionale, d'autres sont plus restreintes, en réunissant par exemple des pairs qui ont besoin d'échanger sur leur quotidien, sur des thématiques particulières ou sur la manière de mieux travailler en réseau.

En 2024, les gouverneurs sont allés à la rencontre de chacune d'entre elles pour échanger sur les actualités stratégiques et métiers, recueillir leurs préoccupations afin d'être à l'écoute des suggestions de terrain et d'enrichir encore le programme Bien-être au travail. ●

<sup>1</sup> L'*École du management* de la Banque de France propose un ensemble de formations destinées à développer les compétences des managers et optimiser leurs pratiques.

## LE « BUREAU DE DEMAIN »

Dans le cadre de son plan stratégique Construire Ensemble 2025, la Banque a décidé d'étendre à son siège l'action de modernisation des locaux lancée en 2021 sur son réseau de succursales, avec l'objectif d'avoir modernisé la totalité des surfaces d'ici la fin de la décennie.

L'action vise à adapter les locaux de la Banque aux besoins des collaborateurs et du public, tout en réduisant l'empreinte environnementale, pour améliorer le bien-être au travail, attirer les talents et consolider la qualité d'accueil des visiteurs.

La modernisation s'appuie sur un programme d'aménagement, appelé « Bureau de demain », qui prend en compte les changements intervenus ces dernières années, avec la diffusion du télétravail et du travail hybride.

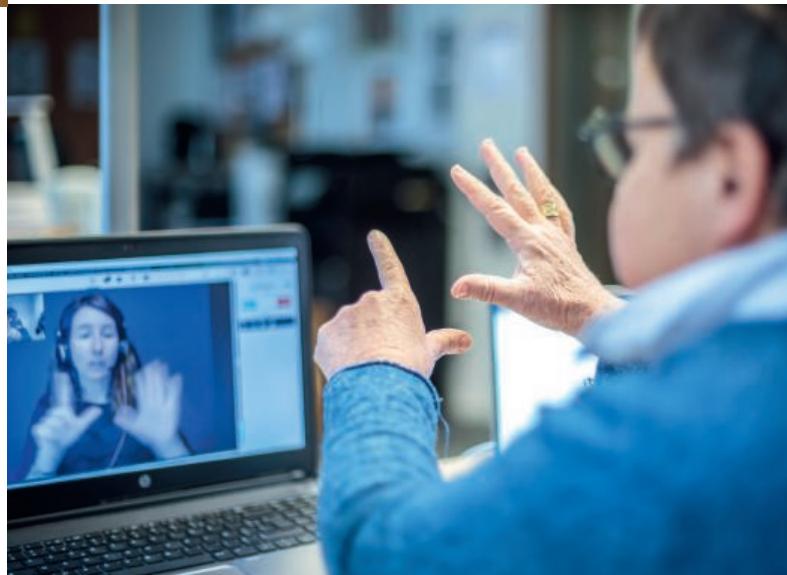
Ces évolutions ont conduit la plupart des entreprises et des administrations à adapter les surfaces destinées à l'implantation de bureaux individuels au profit de bureaux partagés, avec une mise à disposition de nouveaux espaces collaboratifs, plus nombreux et diversifiés dans leurs usages.

Le programme de modernisation des locaux de la Banque prend en compte ces différents constats et propose à son personnel une nouvelle organisation des locaux basée sur le concept « un usage, un espace », qui aboutit à :

- pouvoir participer à davantage de réunions en visioconférence qu'auparavant,
- contribuer au renforcement du collectif dans un contexte où les collaborateurs ne sont plus systématiquement tous ensemble au bureau,
- adapter les surfaces des locaux aux effectifs présents sur site,
- réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub>.

Les membres du personnel sont systématiquement associés aux choix d'aménagement de leurs nouveaux locaux. Plusieurs directions du siège ont investi leurs espaces de travail modernisés en 2024, de même qu'une succursale pilote du réseau à Angers. ●







## 5

# RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

NOS MISSIONS

84

2024 EN IMAGES

89

VERS UNE STRATÉGIE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE CONSOLIDÉE

95

- 1 - Agir pour préserver l'environnement
- 2 - Agir par nos achats et nos investissements
- 3 - Agir pour nos collaborateurs
- 4 - Agir comme mécène

FOCUS

101

# RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

## NOS MISSIONS

### → AGIR POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT :

- s'engager vers un objectif de neutralité carbone
- contribuer à la préservation de la biodiversité

### → AGIR POUR NOS COLLABORATEURS :

- promouvoir la diversité dans nos recrutements
- garantir l'équité de traitement

### → AGIR COMME MÉCÈNE :

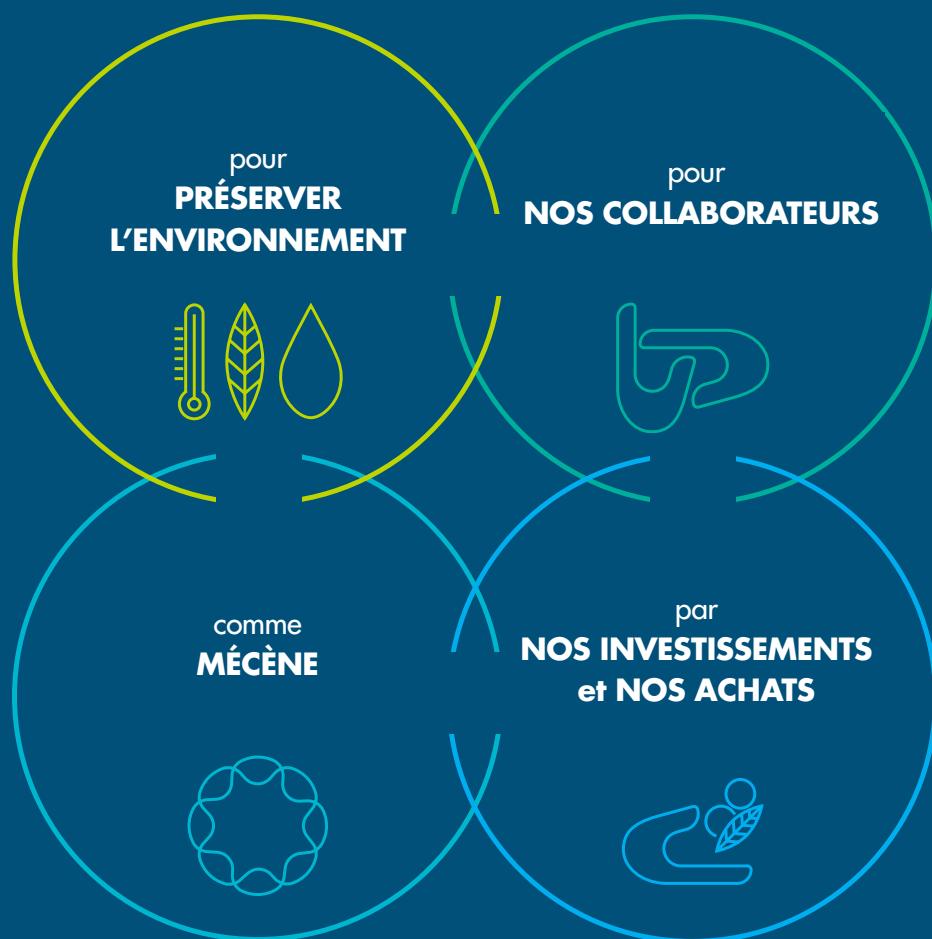
- déployer notre stratégie de mécénat
- associer nos collaborateurs au mécénat

### → AGIR PAR NOS INVESTISSEMENTS ET NOS ACHATS :

- mettre en œuvre notre schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)
- mettre en œuvre notre stratégie d'investissement responsable

# AGIR

AVEC L'ENSEMBLE DE NOS PARTIES PRENANTES

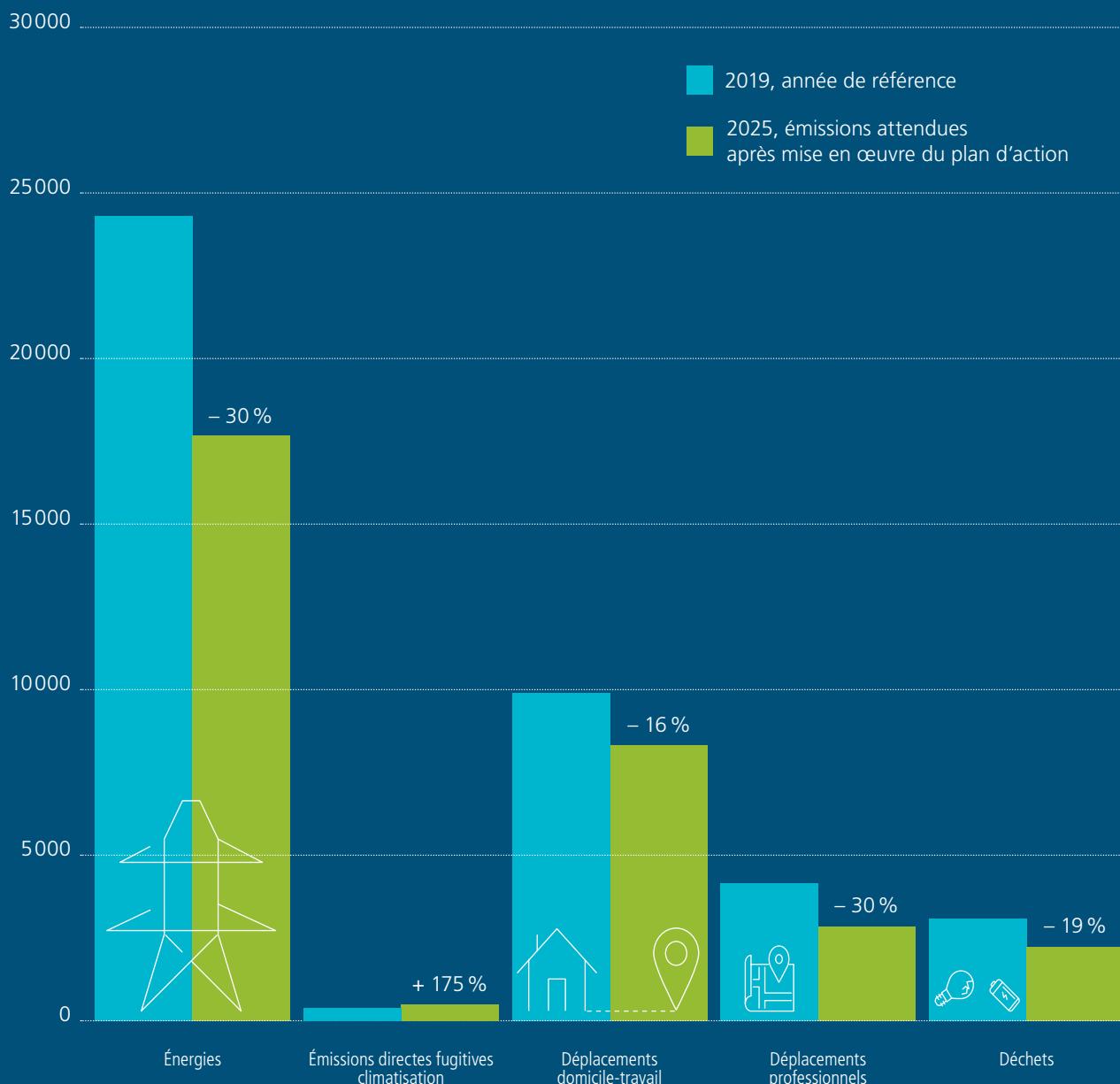


DOMAINES D'ACTION	INDICATEURS SUIVIS EN 2024	NIVEAU D'ATTEINTE en 2024 (sauf n° 1)
 <b>AGIR POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT</b>	<p>n° 1 Réduire d'au moins 15% nos émissions de gaz à effet de serre (GES) à fin 2024 (comparativement à 2019)</p> <p>n° 2 Mise à disposition de tous les collaborateurs d'un <b>profil numérique</b> individuel, avec enrichissement et augmentation de son usage</p>	– 25,6% (2023)  <b>15 469 utilisateurs</b> du profil numérique (au 31 décembre, collaborateurs et prestataires externes)
 <b>AGIR POUR NOS COLLABORATEURS</b>	<p>n° 3 Taux d'accès des femmes aux postes à responsabilité : <b>35 % à fin 2024</b></p> <p>n° 4 Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap ≥ à <b>6 %</b></p>	<b>38,2%</b>  <b>7,33%</b>
 <b>AGIR COMME MÉCÈNE</b>	<p>n° 5 Taux d'engagement annuel des collaborateurs &gt; <b>15 %</b></p> <p>n° 6 Au moins <b>350 actions de mécénat</b> soutenues sur la <b>période 2021-2024</b></p>	<b>26,5% (19,6% hors soutien à Mayotte)</b>  <b>483 actions</b>
 <b>AGIR PAR NOS INVESTISSEMENTS ET NOS ACHATS<sup>a)</sup></b>	<p>n° 7 Alignement des portefeuilles (poche actions de la caisse de réserve des employés et poche actions des fonds propres) sur une trajectoire de <b>1,5 °C d'ici fin 2025</b></p>	Alignement sur une trajectoire de <b>1,5 °C dès fin 2023</b> de la totalité des poches actions de la caisse de réserve des employés et des fonds propres

a) Les indicateurs relatifs à la politique d'achats responsables sont décrits dans le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), dont un premier bilan sera effectué en 2025.

# TRAJECTOIRE BAS-CARBONE DE LA BANQUE DE FRANCE À L'HORIZON 2025

(t éq. CO<sub>2</sub> par poste d'émissions)<sup>a)</sup>



a) Sur le périmètre de déclaration BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre).

Source : Banque de France.

# ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE MÉCÉNAT

(LISTE NON EXHAUSTIVE)



La Banque de France réalise également quelques opérations de mécénat culturel et patrimonial.



---

## 2024 EN IMAGES

---

### 22-26 mai • Record de participation au défi sportif et solidaire No Finish Line

---

Un nombre record de collaborateurs s'est mobilisé pour la 10<sup>e</sup> édition de la No Finish Line. En courant ou en marchant avec leurs proches, ils ont récolté des dons afin de soutenir l'action du Samu social et de Médecins du Monde, parcourant un total de 44 781 kilomètres. La direction générale des Services à l'économie et du Réseau (ici représentée) a salué les trois meilleures performances individuelles de ses agents, le 20 juin •



### 31 mai • Remise des prix du Challenge IMPACT

Le Challenge IMPACT (initiative de mécénat participatif citoyen et de transition écologique) est un programme de mécénat de la Banque de France reposant sur le vote de ses collaborateurs. Les quatre associations lauréates de l'édition 2024 sont C'Possible (ici représentée), Entraide Scolaire Amicale, Linkee et Wings of the Ocean •



---

**26 juin • Remise des Trophées responsables et des médailles Athl'éthic**

---

Pour leur 8<sup>e</sup> édition, les Trophées responsables ont récompensé 20 projets associatifs parrainés par des agents dans les domaines de l'inclusion économique et sociale et de la transition écologique. À l'occasion des Jeux paralympiques de Paris, la Banque de France a également récompensé trois projets associatifs de handisport parrainés par des collaborateurs, dans le cadre des médailles Athl'éthic •



## 24 octobre • Séminaire Banque de France verte et RSE

Les agents ont été conviés à un séminaire visant à exposer la mise à jour du plan stratégique de la Banque de France et de sa stratégie RSE. Claude Piot (ici représenté), secrétaire général et sponsor RSE, son adjoint Bertrand Peyret et l'équipe de la mission RSE et Développement durable y ont présenté un bilan des réalisations des dernières années et évoqué les actions à venir pour continuer de rendre plus durables les activités de la Banque de France et de l'ACPR •

# C'EST AUSSI...

## JANVIER

---

**1<sup>er</sup> janvier :** Entrée en vigueur du 12<sup>e</sup> accord Handicap 2024-2026.

**31 janvier :** Publication du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2024-2026.

## JUIN

---

**4 juin :** Matinée d'échanges autour des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, mettant notamment en avant les agents volontaires lors des Jeux.

**18 juin :** Publication du premier *Rapport durabilité* intégrant l'investissement responsable et la première évaluation de la Banque de France à la suite de son adhésion aux Principes des Nations unies pour l'investissement responsable (UNPRI).

## SEPTEMBRE

---

**17 septembre :** Remise aux Restos du Cœur d'un don de 50 000 euros, collectés grâce à la générosité des collaborateurs, au soutien du CSE du siège, des associations sportives et culturelles, et de la Banque de France.

**20 septembre :** Journée mondiale du nettoyage de la planète (World Cleanup Day), à l'occasion de laquelle de nombreux collaborateurs se sont engagés partout en France.

**18 septembre - 8 octobre :** Semaine européenne du développement durable sur le thème de la mobilité durable.

## OCTOBRE

---

**1<sup>er</sup> octobre :** Signature d'une convention nationale avec la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), lors de la Journée biodiversité, entrepreneuriat et finance verte à Poitiers.

**2 octobre :** Adhésion de la Banque de France au Club des entreprises et institutions financières pour une biodiversité positive (B4B+).

## DÉCEMBRE

---

Mobilisation de la Banque de France, de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer et de leurs collaborateurs en faveur de Mayotte après le passage du cyclone Chido.



# VERS UNE STRATÉGIE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE CONSOLIDÉE

Forte de ses réalisations au titre de sa responsabilité sociale et environnementale (RSE) au long des années 2021-2024, la Banque de France renforce ses engagements avec sa stratégie RSE mise à jour en juillet 2024. Elle se dote de nouveaux outils pour évaluer ses impacts sur l'environnement et mobilise l'ensemble de ses métiers et collaborateurs pour continuer d'améliorer sa performance sociale et environnementale. Sa stratégie RSE reste axée sur 4 engagements, autour du verbe « Agir ».

## Agir pour préserver l'environnement

### L'empreinte carbone de la Banque de France

#### La trajectoire bas-carbone

Dans le cadre de la prolongation de son plan stratégique, la Banque de France s'est fixé une cible à fin 2025 pour la trajectoire bas-carbone de son périmètre opérationnel<sup>1</sup>. Son ambition est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 25 % par rapport à 2019. La cible a été rehaussée par rapport au précédent plan, qui visait un gain d'au moins 15 % à fin 2024.

Afin de mieux évaluer l'impact de ses activités sur le climat, la Banque inclura des postes additionnels dans son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) 2024, qui sera publié sur le site de l'Agence de la transition écologique (Ademe) avant fin 2025 : l'extension porte sur les achats, le fret et les immobilisations.

Par ailleurs, elle continue d'identifier les leviers d'actions pour affiner sa trajectoire bas-carbone à l'horizon 2030. Parmi ces leviers figure notamment la réduction de l'empreinte des billets<sup>2</sup> (cf. chapitre Stratégie de transformation, section Action « Fiduciaire »).

#### Premiers éléments d'appréciation de l'empreinte 2024

Les données d'activité disponibles pour 2024 permettent d'anticiper une baisse des émissions supérieure à la cible de – 15 % par rapport à 2019.

Les émissions liées à la consommation d'énergie des bâtiments ont diminué de plus de 25 % par rapport à 2019. Dans le cadre de la modernisation de son parc immobilier, le poids de l'électricité dans le mix énergétique de la Banque de France augmente.

La diminution des émissions liées aux déplacements domicile-travail par rapport à 2019 a été supérieure à 12 %. La poursuite de cette baisse observée en 2024 résulte notamment du recours à des modes de transport plus durables, dont les transports en commun.

Les émissions liées aux déplacements professionnels ont baissé de plus de 40 % en 2024 par rapport à 2019.

Après leur hausse entre 2021 et 2023, marquant la reprise post-Covid, la réduction constatée en 2024 découle d'un recours moindre à l'avion et aux véhicules de la flotte automobile de la Banque. Elle illustre les efforts de réduction des émissions menés par l'ensemble des directions de la Banque de France.

### L'empreinte biodiversité de la Banque de France

La Banque de France s'engage en faveur de la préservation de la biodiversité, dans le cadre des objectifs de l'accord de Kunming-Montréal (COP 15) visant « zéro perte nette » d'ici 2030 et des « gains nets » de biodiversité d'ici 2050. Pour ce faire, elle utilise le *Global Biodiversity Score* (GBS) pour mesurer les impacts de ses activités sur la biodiversité. Les principales pressions identifiées, largement liées aux achats, sont le changement climatique, l'usage des sols et la pollution.

La Banque de France a dès lors enrichi son objectif de contribution à la préservation de la biodiversité d'une cible à fin 2025 : « Former 75 % de nos acheteurs aux achats responsables pour le climat et la biodiversité ». Cet indicateur vient compléter les actions déjà initiées au titre de la lutte contre le changement climatique. La Banque a aussi renforcé ses partenariats, notamment par son adhésion au Club des entreprises et institutions financières pour une biodiversité positive (B4B+) et sa signature d'une convention nationale avec la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux). Cet engagement en matière de biodiversité se traduit également par une gouvernance spécifique, conjointe avec celle du climat et intégrée au plan stratégique Construire Ensemble 2025.

### La réduction des empreintes carbone et biodiversité

#### Immobilier durable

Dans le cadre de son action stratégique de modernisation des cadres de travail à l'horizon 2030, la Banque de France a pour objectif la création de lieux de travail et d'accueil du public accessibles, flexibles, confortables et durables.

Eu égard au poids de la consommation d'énergie dans notre empreinte carbone, les travaux réalisés dans les locaux d'exploitation tiennent compte de nombreux critères de performance énergétique, avec pour cible

une réduction de 50 % des consommations d'ici 2030. Pour l'atteindre, les réglages des équipements de chauffage et de refroidissement ont été ajustés au vu des simulations thermiques dynamiques. Des températures de confort sont définies pour l'hiver (19 °C) et l'été (26 °C), avec un système de régulation en fonction de l'occupation.

Le confort visuel est surveillé et les espaces doivent bénéficier d'un éclairage naturel abondant, avec un apport de lumière du jour dans au moins 45 % des surfaces de bureaux. Des protections solaires adaptées ont été installées pour éviter l'éblouissement. L'éclairage artificiel inclut un système de gestion qui permet d'optimiser la consommation d'électricité.

L'installation de compteurs divisionnaires communicants pour détecter les fuites permet une meilleure gestion de l'eau. Des cuves de récupération d'eau de pluie ont été installées dans les succursales de Dijon et de Toulouse. Il s'agit de l'une des idées suggérées par les collaborateurs lors du Défi Développement durable 2023.

### Sobriété numérique

La Banque de France poursuit ses travaux visant à optimiser la consommation de ressources des applications informatiques, notamment à travers une stratégie de *cloud* interne et le suivi d'un indicateur de consommation « IT score » pour les différents projets informatiques.

Face aux enjeux éthiques et environnementaux de l'intelligence artificielle (IA), la Banque mène des travaux de veille sur les recommandations des référentiels standards récemment publiés<sup>3</sup>, et une conférence sur l'IA responsable a permis de sensibiliser les collaborateurs.

Plus généralement, la Banque a continué de sensibiliser ses personnels au numérique responsable en 2024, avec des actions de formation et la mise à disposition de quiz, l'un sur la sobriété numérique, l'autre sur l'ecoconception des services numériques. Des fresques du numérique ont ainsi été réalisées, notamment auprès des correspondants RSE, de la région Île-de-France et de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM). Depuis 2024, la sobriété numérique fait partie du programme du séminaire d'intégration des nouveaux arrivants.

### Mobilité durable

L'édition 2024 de la Semaine européenne du développement durable a été l'occasion de mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour des mesures mises en œuvre par la Banque de France pour des déplacements plus respectueux de l'environnement. Une douzaine d'ateliers ont eu lieu dans six régions, et des actions ont concerné l'ensemble des collaborateurs pour les informer sur les aides à la mobilité, le budget carbone appliquée aux déplacements professionnels ou encore l'électrification de la flotte automobile.

## 2

### Agir par nos achats et nos investissements

#### Mettre en œuvre notre schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

##### La démarche d'achats responsables

Les actions entreprises en matière d'achats responsables ont été amplifiées et concrétisées en 2024 avec la publication du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) de la Banque de France.

Le SPASER servira de feuille de route pour les trois prochaines années. Il prévoit notamment l'intégration de critères de performance environnementale dans les marchés, de clauses à caractère social (en faveur de l'insertion et de l'égalité professionnelles) et d'exigences en matière de produits issus de l'économie circulaire.

<sup>1</sup> Consommations énergétiques, émissions fugitives, déplacements professionnels et domicile-travail, déchets. Les empreintes carbone et biodiversité de la Banque de France décrites dans ce chapitre intègrent la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en tant qu'organisations, à l'exclusion des portefeuilles d'actifs financiers.

<sup>2</sup> Cf. J. Garabed, C. Grossetti, E. Gutierrez, E. Laplace, V. Niemiec, R. De Pastor et I. Valdés-Curien (2024),

« L'empreinte environnementale des activités fiduciaires au cœur des engagements de la Banque de France », *Bulletin de la Banque de France*, n° 250/5, janvier-février.

<sup>3</sup> Référentiel général d'ecoconception de services numériques, référentiel IA Éthique et Responsable (RIA31) porté par l'Institut du numérique responsable, et référentiel général pour l'IA frugale de l'Association française de normalisation (Afnor).

Deux conventions ont été signées en 2024 avec des facilitateurs de clauses sociales, dont le rôle est d'assurer le suivi des clauses relatives à l'insertion professionnelle.

Ainsi, c'est une palette plus large de leviers de performance sociale et environnementale qui est mise en œuvre progressivement afin de renforcer les actions de la Banque de France, mais aussi celles de ses fournisseurs, relatives en particulier à leurs empreintes carbone et biodiversité. En 2024, la Banque a notamment intégré une disposition RSE dans 95,7 % des marchés<sup>4</sup> signés dans le cadre de procédures formalisées.

#### **Analyse extra-financière des projets d'investissements**

La Banque de France déploie une démarche d'analyse extra-financière pour évaluer ses projets d'investissement opérationnels (immobiliers, industriels et informatiques), selon des objectifs formalisés dans son SPASER.

Cette démarche repose sur quatre piliers : i) la performance durable ; ii) les risques et la résilience ; iii) l'image ; et iv) la qualité. Elle se traduit notamment par une série de critères environnementaux, sociaux et relatifs à la satisfaction des utilisateurs. Ces critères sont évalués à l'aide d'une grille d'analyse extra-financière, complétée par des avis tenant compte, par exemple, de l'efficacité énergétique et de l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite – dans le cas des projets immobiliers –, et de la sobriété numérique – dans le cas des projets informatiques.

Lancée en 2022, cette démarche fait désormais partie intégrante de la gouvernance des projets d'investissements dès leur démarrage, puis s'applique durant leurs différentes phases. Les premiers projets couverts par cette démarche commencent ainsi à être livrés, avec par exemple l'emménagement dans un nouveau site de la succursale d'Angers, en novembre 2024.

#### **Mettre en œuvre notre stratégie d'investissement responsable**

Depuis 2018, la Banque de France déploie une politique d'investissement responsable, initialement

applicable aux portefeuilles d'actifs adossés à ses fonds propres et engagements de retraite, puis progressivement étendue aux portefeuilles adossés à la base monétaire (soit, au total, 131 milliards d'euros à fin 2024).

Déclinée en trois axes – climat, critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et gouvernance –, la stratégie d'investissement responsable est régulièrement mise à jour afin de refléter l'ambition croissante de la Banque de France dans ce domaine. Sa mise en œuvre est étroitement pilotée et les résultats sont publiés au sein d'un *Rapport durabilité* annuel. Pour la première fois en 2024, la Banque de France a fait certifier les principales métriques publiées au sein de ce rapport par ses commissaires aux comptes.

L'année 2024 a également été marquée par l'entrée en vigueur de seuils d'exclusion renforcés sur les énergies fossiles, avec en particulier l'exclusion totale des entreprises impliquées dans le charbon thermique. La trajectoire de température des portefeuilles actions est demeurée alignée sur la cible de + 1,5 °C, objectif désormais étendu aux obligations d'entreprises à l'horizon 2026. La préservation de la biodiversité, enfin, a été au cœur de travaux menés par la Banque. Ainsi, en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, un fonds a été lancé pour financer la recherche sur l'empreinte biodiversité des entreprises françaises.

## **3**

### **Agir pour nos collaborateurs**

#### **Un engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

La Banque de France est mobilisée en matière de diversité et d'inclusion. Elle mène une politique de terrain avec un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices égalité femmes-hommes, diversité et inclusion dans chaque région et direction générale.

L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes a atteint 93 points sur 100 (à comparer à une moyenne nationale de 88 sur 100 en mars 2024).

Grâce à une politique volontariste, la proportion de femmes dans le Comité de direction a progressé, pour s'établir à 46 %. Ainsi, l'objectif fixé par le gouvernement de la Banque de France, soit un taux minimal de féminisation du Comité de direction de 40 % en 2024, a été dépassé.

L'année 2024 est également celle des dix ans du second accord sur l'égalité femmes-hommes.

#### **Un engagement pour l'inclusion des collaborateurs en situation de handicap**

Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap de la Banque de France s'élève à 7,33 % en 2024. Il s'élevait à 7,02 % en 2023, la moyenne des entreprises françaises restant deux fois moindre. Ce résultat pour la Banque est le fruit de 45 ans de politique handicap activement menée.

Par ailleurs, 2024 marque la première année d'application du 12<sup>e</sup> accord triennal d'entreprise consacré à l'intégration et au maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap. Cette année a été également marquée par une augmentation du nombre de collaborateurs accompagnés par la mission Handicap et bénéficiant des diverses dispositions de l'accord. Ces mesures visent, par exemple, les adaptations relatives à l'accessibilité ou à des aménagements spécifiques des postes de travail, des allègements horaires pour bénéficier de soins en lien avec la pathologie, ou encore l'attribution de chèques emploi service universel ainsi que le bénéfice d'aides au transport.

La sensibilisation et les formations se sont poursuivies tout au long de l'année, en particulier autour du thème du handicap invisible initié en 2023. Des actions ont notamment été menées à Toulouse et à Rennes, ainsi qu'à Lyon à l'occasion des Journées de l'économie (Jéco), avec la participation à un débat portant sur le recrutement de personnes en situation de handicap. Une action spécifique a également été conduite auprès de l'ensemble des collaborateurs de la Direction générale des ressources humaines, intitulée « Pour une Banque de France handi-accueillante ».

## 4

### **Agir comme mécène**

#### **Inclusion économique et sociale**

Grâce à son mécénat, la Banque de France encourage la mobilisation de ses collaborateurs en faveur de l'inclusion. Dans le domaine éducatif, elle a par exemple soutenu les associations C'Possible et Entraide Scolaire Amicale, plébiscitées par les 940 collaborateurs ayant participé à la sélection des projets lors de la 2<sup>e</sup> édition de son Challenge IMPACT. Grâce à un partenariat avec Capital Filles, Parrains Par Mille et Télémaque, des collaborateurs deviennent également les mentors de jeunes partout en France. Pour lutter contre la précarité, la Banque de France a aussi soutenu de nombreuses initiatives, dont des collectes comme celles des Restos du Cœur ou de Linkee, autre lauréat du Challenge IMPACT.

La Banque de France a par ailleurs soutenu des projets d'accompagnement des entrepreneurs et de sensibilisation aux défis qu'ils peuvent rencontrer, ainsi que des projets visant l'insertion et l'égalité professionnelles, en complément des actions qu'elle mène à d'autres titres.

Pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris, la Banque a également veillé à conjuguer sport et inclusion, au travers d'une mobilisation record lors de la course solidaire No Finish Line, à laquelle 1 431 collaborateurs et prestataires ont participé, et des prix décernés à des binômes association-collaborateur engagés pour le handisport dans le cadre des médailles Athl'ethic.

Enfin, face aux dégâts considérables subis à Mayotte du fait du cyclone Chido, la Banque a conduit une opération exceptionnelle en lien avec la Fondation de France, abondant à hauteur d'un euro pour chaque euro versé les dons collectés auprès de 610 collaborateurs. Cela s'ajoute au don fait par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) à des associations humanitaires reconnues pour leur action sur le terrain.

4 Hors marchés liés à la fabrication des billets.

## **Accompagnement de la transition écologique**

---

La Banque de France a renforcé son mécénat en faveur de la transition écologique, notamment la préservation de la biodiversité. Les collaborateurs ont été nombreux à soutenir le projet de Wings of the Ocean, lauréat du Challenge IMPACT, afin de lutter contre la pollution des mers, et à parrainer des associations qui œuvrent pour l'environnement. Sept sont devenues lauréates des Trophées responsables.

Des projets ont ainsi été déployés dans différentes régions, y compris dans les Outre-mer, en partenariat avec des associations présentes localement ou au travers des programmes de soutien à l'entrepreneuriat à impact.

## **Conservation du patrimoine culturel**

---

La Banque de France consacre d'importants moyens à la mise en valeur et à l'ouverture au public de son patrimoine historique. Cela passe par l'organisation des Journées européennes du patrimoine, avec plus de 10 000 visiteurs en 2024, par le prêt d'œuvres pour des expositions dans des musées à travers la France ou encore le soutien à des ensembles musicaux, invités à se produire dans la Galerie dorée et en région. À Dijon, l'ouverture au public du parc de la succursale, rénové dans le respect de la biodiversité, a par exemple permis à plus de 600 visiteurs de le découvrir lors de la journée du 14 septembre.

## FOCUS

### L'OUTIL NOEE (NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE)

Les premières fonctionnalités de NoEE (Notre Empreinte environnementale), le nouvel outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les activités opérationnelles de la Banque de France, ont été mises en service en octobre 2024.

La Banque de France calcule son empreinte carbone depuis 2011. Elle respecte strictement l'obligation légale de publier son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) tous les trois ans. L'outil NoEE vise dès lors à automatiser la collecte et le contrôle de l'ensemble des

flux de données d'activité entrant dans le calcul de cette empreinte, de même que le calcul lui-même. Il permet aussi d'améliorer la communication des résultats et garantit leur restitution selon les standards nationaux (Bilan Carbone, BEGES réglementaire) et internationaux (*GHG Protocol*). ●

NoEE permet ainsi une meilleure gestion des émissions de GES grâce à un suivi fiable et détaillé et à un pilotage de la trajectoire carbone de la Banque de France à moyen et long terme, fondés sur les plans d'action des métiers. ●

### LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences est le principal levier de mécénat pour la Banque de France. Il se traduit par la mise à disposition de collaborateurs auprès d'associations ou de fondations, sur leur temps de travail et ce, en maintenant leur rémunération.

Ce type de mécénat complète d'autres actions qui visent, dans leur ensemble, à mobiliser les collaborateurs et à les soutenir dans les projets qu'ils mènent avec des organismes d'intérêt général. Il leur permet de mettre leur temps et leurs compétences au service d'associations ou de fondations qui agissent en faveur de l'inclusion économique et sociale ou de la transition écologique.

Jusqu'à cinq jours par an, 189 collaborateurs ont ainsi participé à des actions ponctuelles auprès de l'organisme de leur choix ou à des initiatives relayées par la Banque de France.

Cela a notamment été le cas de la collecte des Restos du Cœur, du World Cleanup Day et du programme de mentorat.

En fin de carrière, les collaborateurs peuvent en outre demander à rejoindre une association ou fondation, jusqu'à deux ans avant leur retraite. En 2024, 34 collaborateurs ont bénéficié de ce dispositif, notamment au profit d'Initiative France, des Restos du Cœur, des Apprentis d'Auteuil, des Banques Alimentaires, d'Habitat et Humanisme, de la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) et du Secours populaire.

Enfin, un dispositif expérimental « expertise pro bono » a également été lancé en 2024, d'une durée maximale de six mois en cours de carrière. Un retour d'expérience sera réalisé en 2025, une fois revenue la dizaine de collaborateurs concernés. ●

# 6

## GOUVERNANCE







# UNE INSTITUTION INDÉPENDANTE, AU CŒUR DE L'EUROSYSTÈME

Dans la conduite de ses missions, la Banque de France respecte deux principes de gouvernance : l'indépendance et, en corollaire, la responsabilité à l'égard des citoyens sur ses résultats. Par ailleurs, la dimension européenne est essentielle : d'une part, la Banque de France participe à l'Eurosystème en matière de stratégie monétaire et de surveillance des infrastructures de marché ; d'autre part, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) partage les compétences de supervision des banques dans le cadre de l'Union bancaire.

## Les organes exécutifs

### Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Le gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions. Le gouverneur ainsi que les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans, renouvelable une fois. Nommé gouverneur le 1<sup>er</sup> novembre 2015, François Villeroy de Galhau a été reconduit par un décret du 27 octobre 2021 après l'avis favorable du Parlement. Il est secondé par deux sous-gouverneurs, Denis Beau, nommé le 28 juillet 2017 et reconduit le 12 janvier 2024, et Agnès Bénassy-Quéré, nommée le 8 février 2023.

En France, le gouverneur exerce également la présidence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de l'Observatoire de l'inclusion bancaire. Il est membre du Haut Conseil de stabilité financière. Il a été réélu président de la Banque des règlements internationaux (BRI) pour un mandat de trois ans, à compter de janvier 2025.

Le gouverneur rend compte devant les Commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Sur le plan européen, le gouverneur participe au Conseil des gouverneurs dans le cadre des missions dévolues au Système européen de banques centrales (SEBC)<sup>1</sup> : politique monétaire de l'euro, opérations de change, supervision des systèmes de paiement. La Banque centrale européenne (BCE) rend compte de ses actions devant le Parlement européen<sup>2</sup>.

### Le Comité de direction

Le Comité de direction assure la gouvernance opérationnelle de la Banque de France. Placé sous la présidence du gouverneur, il comprend les sous-gouverneurs et les directeurs généraux responsables de l'ensemble des activités de la Banque (cf. annexe 1, Organigramme de la Banque de France). Le président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), directeur général de l'Institut

d'émission d'outre-mer (IEOM), y siège également. La direction de la Stratégie en tient le secrétariat.

Le Comité de direction a atteint la parité en 2024, comme le gouverneur s'y était engagé publiquement. La Banque de France est ainsi en avance sur les dispositions de la loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle dans les entreprises de plus de 1 000 salariés.

### Les organes de la gestion opérationnelle

Trois instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif, le Comité stratégique du régime des retraites (CS2R) et le Comité des risques.

Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif élabore la stratégie d'investissement des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises). Pour sa part, le portefeuille d'investissement de la caisse de réserve des retraites des employés de la Banque de France est géré par le CS2R, créé en avril 2018 et présidé par le premier sous-gouverneur. La caisse de retraite est vouée à une extinction progressive à la suite de la réforme de 2023<sup>3</sup> : seuls les collaborateurs titulaires recrutés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023 sont encore affiliés à ce régime. Le Comité des risques, présidé par la seconde sous-gouverneure, définit le dispositif d'encadrement des risques applicable aux opérations de marché pour l'ensemble des portefeuilles.

Par ailleurs, le Comité exécutif sur le climat et la nature (CECN)<sup>4</sup>, présidé par la seconde sous-gouverneure, coordonne les actions menées par l'ensemble des directions générales de la Banque et l'ACPR dans ce domaine.

<sup>1</sup> Le Système européen de banques centrales (SEBC) rassemble la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales des 27 pays de l'Union européenne. L'Eurosystème regroupe la BCE et les seules banques centrales des 20 pays qui ont adopté l'euro.

<sup>2</sup> Dispositif en matière d'obligation de rendre compte : <https://www.ecb.europa.eu/ecb/our-values/accountability/html/index.fr.html>

<sup>3</sup> Le décret n° 2023-693 relatif au régime spécial de retraite de la Banque de France réformant le régime de retraite des collaborateurs titulaires a été publié le 28 juillet 2023, en application de la loi du 14 avril 2023.

<sup>4</sup> Ce comité a succédé en 2024 au Comité exécutif sur le changement climatique (CECC) créé en 2021.

## **Le gouverneur et les sous-gouverneurs**



**Denis Beau**  
Premier sous-gouverneur



**François Villeroy de Galhau**  
Gouverneur



**Agnès Bénassy-Quéré**  
Seconde sous-gouverneure

## **Les membres**

### **du Comité**

### **de direction**

(autres que le gouverneur  
et les sous-gouverneurs,  
1<sup>er</sup> mars 2025)



**Claude Piot**  
Secrétaire général



**Emmanuelle Assouan**  
Directrice générale de la Stabilité  
financière et des Opérations



**Hervé Gonsard**  
Directeur général des Services  
à l'économie et du Réseau



**Anne-Sophie Martenot**  
Directrice générale  
des Ressources humaines



**Erick Lacourrègue**  
Directeur général  
des Moyens de paiement



**Nathalie Aufauvre**  
Secrétaire générale de l'Autorité  
de contrôle prudentiel et de résolution



**Valérie Fasquelle**  
Directrice générale  
des Systèmes d'information



**Ivan Odonnat**  
Président de l'IEDOM  
et directeur général de l'IEOM



**Nathalie Mouratille**  
Contrôleur général



**Olivier Garnier**  
Directeur général des Statistiques,  
des Études et de l'International

## L'organisation du réseau et le comité exécutif du réseau

Le réseau de la Banque de France s'organise autour de 13 directions régionales. Il compte 95 succursales départementales, qui incluent les 13 chefs lieux de région et 10 antennes économiques. Vingt succursales et trois centres spécialisés assurent la gestion de la circulation fiduciaire (*cf. annexe 2, Le réseau et les centres fiduciaires de la Banque de France*).

Les succursales concourent à l'entretien de la monnaie fiduciaire, à l'exécution des paiements scripturaux et contribuent à l'ensemble des missions de service à l'économie et à la société (*cf. chapitre 3*).

Le Comité exécutif du réseau assure son pilotage stratégique. Placé sous l'autorité du directeur général des Services à l'économie et du Réseau (DGSER), il réunit notamment les directeurs régionaux, les directeurs des métiers (entreprises, particuliers, éducation financière, médiation du crédit aux entreprises, actions de Place) et de l'informatique dédiée aux services à l'économie, ainsi que le chef de Cabinet de la DGSER.

## 2

### Les organes délibératifs et de contrôle

#### Le Conseil général

Le Conseil général exerce l'essentiel des fonctions d'un conseil d'administration. Il délibère sur les questions relatives à la gestion des activités autres que celles qui relèvent des missions du SEBC.

Le Conseil général est composé, au 1<sup>er</sup> mars 2025, du gouverneur, des sous-gouverneurs, de Mmes Catherine Barthélémy, Anne-Laure Delatte, Élizabeth Ducottet, Élisabeth de Longevialle et de MM. Jean-Roger Davin, Jean-Paul Faugère, vice-président de l'ACPR, Gilles Savary et Benoît Besson, conseiller général élu par le personnel.

Le censeur, Christophe Bories, nommé par le ministre chargé de l'Économie, ou son suppléant, Gabriel Cumenge, assiste aux réunions du Conseil. En 2024, le Conseil général s'est réuni à neuf reprises.

#### Le Comité d'audit

Le Comité d'audit rend compte au Conseil général des questions relatives à l'information financière, au contrôle interne et à la maîtrise des risques, ainsi qu'à l'audit externe et interne. Il a pris connaissance des conclusions des travaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024. Il a également examiné :

- les conclusions des missions d'audit interne et leurs recommandations ;
- les suites données aux plans d'action des unités auditées en réponse aux recommandations ;
- le programme d'audit de l'année 2025 ;
- les évolutions intervenues dans le domaine du contrôle permanent et de la maîtrise des risques.

## 3

### La maîtrise des risques opérationnels et l'audit interne

#### La maîtrise des risques

Le dispositif de contrôle interne de la Banque de France est organisé en trois lignes de maîtrise (les opérationnels et leur hiérarchie, les professionnels de la maîtrise des risques et du contrôle permanent, l'audit interne). Il permet d'évaluer, d'une part, l'ensemble des risques opérationnels ainsi que les dispositifs et plans d'action pour les réduire et, d'autre part, la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle.

L'année 2024 a été marquée, en particulier, par les travaux de revue des référentiels de contrôles entrepris dans toutes les directions générales et régionales de la Banque et de ses filiales. Par ailleurs, la Banque de France dispose d'un système de maîtrise du risque cyber efficace et à l'état de l'art (*cf. infra, focus Risque cyber*).

#### L'audit interne

L'audit interne, placé sous l'autorité de la contrôleur général, constitue la troisième ligne de maîtrise de la Banque de France. Il a compétence sur l'ensemble

des unités, processus et activités de la Banque et de son réseau de succursales, ainsi que sur ses filiales. La contrôleur général rapporte directement au gouverneur.

L'audit interne apporte aux destinataires de ses travaux (Comité d'audit, gouvernement de la Banque, directeurs généraux) une assurance, indépendante et objective, sur :

- l'atteinte des objectifs stratégiques ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la protection des actifs, de l'image et de la réputation ;
- le respect des lois, règlements, règles et procédures, des contrats et de la déontologie (*cf. infra, focus Éthique et déontologie*).

L'action de l'audit interne s'inscrit également dans le cadre du SEBC. La contrôleur général et la direction de l'Audit des services centraux sont ainsi membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC (Internal Auditors Committee, IAC). L'audit interne contribue aux missions conduites sous l'égide de ce comité.

En 2024, un certificateur externe a validé la conformité de l'organisation et des pratiques de l'audit interne aux « Normes internationales pour la pratique professionnelle » définies par l'Institute of Internal Auditors (IIA).

L'audit interne a mené en 2024 plus de soixante missions et enquêtes. Les travaux ont porté notamment sur la sécurité informatique, la sécurité physique, la gestion financière de l'institution, mais aussi sur les enjeux environnementaux (responsabilité sociale et environnementale [RSE], projet d'indicateur climat).

## Le Conseil général et le Comité d'audit

(1<sup>er</sup> mars 2025)



## FOCUS

---

### RISQUE CYBER

En 2024, la Banque de France a évalué à la hausse son risque cyber en raison du contexte de menaces accrues, lié notamment à la tenue des Jeux olympiques et paralympiques en France. Aucun incident n'est intervenu sur cette période à la Banque grâce à des travaux préparatoires efficaces et à une priorisation des sujets autour de la cybersécurité.

Au-delà de ces événements, la Banque de France a poursuivi la mise en œuvre de la feuille de route définie dans la stratégie de cybersécurité 2021-2025, et confirmé les quatre caps fixés : i) augmentation de la résilience du système d'information ; ii) maîtrise de la consommation de services *cloud* ; iii) renforcement de la sécurité des données ; et iv) optimisation de la gestion de la conformité. Elle a aussi vérifié le niveau de cybersécurité et de résilience de ses fournisseurs critiques et a réalisé pour cela six audits. La Banque a également renforcé la gestion du risque cyber lié aux tiers : l'évolution de son système d'information l'amène en effet à travailler avec plusieurs sociétés partenaires, ce qui constitue un vecteur de risque très important.

La Banque de France améliore de façon continue les dispositifs de protection de son système d'information et la sensibilisation de l'ensemble de son personnel. Elle veille en permanence au respect des règles de sécurité qui s'imposent à elle, en raison notamment de ses missions de service public. Enfin, elle participe activement au Campus Cyber<sup>1</sup> qui vise à créer un écosystème de la cybersécurité en rassemblant les principaux acteurs français du domaine.

En complément des dispositifs de prévention, la Banque de France est dotée d'une équipe CERT (*computer emergency response team*) certifiée sur le plan international et spécialisée dans la détection et la réaction aux cyberattaques. Ses experts participent à de nombreux groupes de travail consacrés à la cybersécurité à l'échelle nationale, européenne ou internationale, sur de nombreuses thématiques (menaces cyber, techniques d'attaque et de réponse à incident, indicateurs de compromission, etc.). Le CERT Banque de France a obtenu en 2024 la qualification « prestataire de détection d'incidents de sécurité » (PDIS) délivrée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'Information (Anssi). ●

1 <https://campuscyber.fr/>

---

### ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Comme les deux années précédentes, la délégation à l'éthique et à la déontologie de la Banque de France a traité plus de deux fois plus de dossiers qu'en 2017 (2 760 dossiers en 2024), en conséquence des actions de prévention, de sensibilisation et de formation mises en place depuis lors. La Commission consultative sur les incompatibilités a rendu 175 avis sur des demandes d'activités externes, outre les fonctions exercées à la Banque de France ou après l'avoir quittée. Concernant les agents qui ont accès à des informations privilégiées, les opérations financières privées de 342 d'entre eux ont été contrôlées, soit 10,5 % de cette population, dont 33 % des dirigeants et des cadres exerçant les fonctions plus sensibles. Le déontologue a traité 11 alertes éthiques (de 3 à 7 de 2018 à 2023).

La formation obligatoire dispensée à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code d'éthique et de déontologie s'est poursuivie. Depuis 2023, 85 % des managers, dont 91 % des cadres supérieurs et dirigeants, et 71 % des agents occupant

une fonction sensible, ont suivi la formation, validée par un quiz exigeant. D'ici à la fin 2025, les personnels non encore formés devront suivre cette formation, d'une durée de trois heures ou d'une heure et demie selon la nature de leurs fonctions.

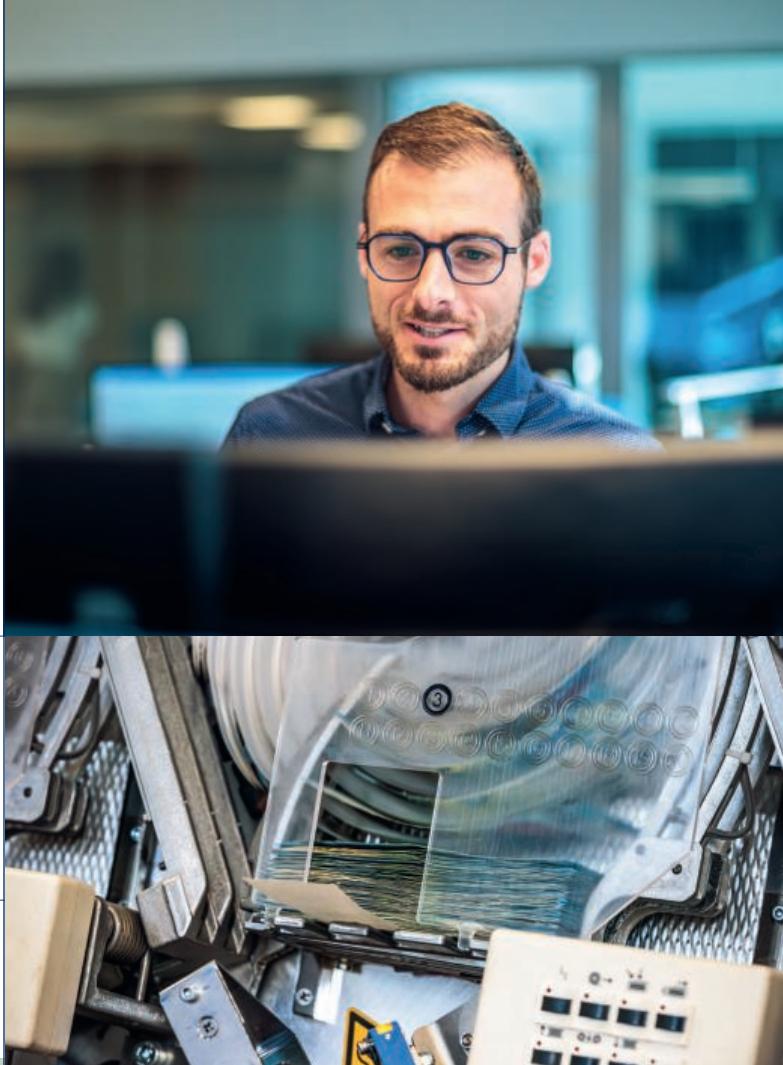
Le déontologue a participé aux travaux du Comité d'éthique et de conformité de l'Eurosystème, lieu essentiel de concertation sur les principes éthiques communs et d'échanges sur les bonnes pratiques. En matière d'interprétation des textes, il a consulté le responsable de la gouvernance et de la conformité de la Banque centrale européenne (BCE), ainsi que la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Les déclarations d'opérations financières privées du gouverneur et des sous-gouverneurs ont été renforcées, en application du Code de conduite des responsables de haut niveau de la BCE. ●



# 7

## GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES





## Les équilibres financiers

### Une gestion rigoureuse des moyens de la Banque depuis 2015

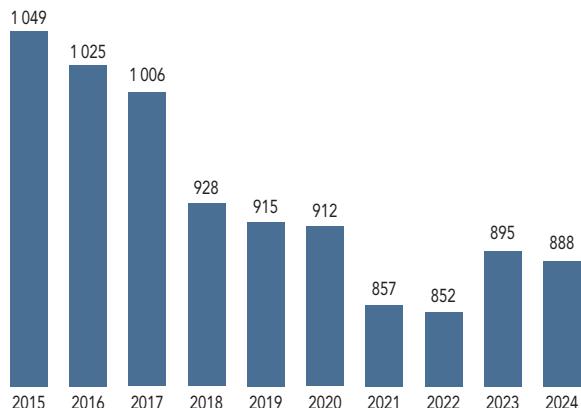
Depuis le premier plan stratégique d'entreprise « Ambitions 2020 », amorcé en 2016, la Banque de France s'est engagée à réduire ses effectifs et à maîtriser ses charges d'exploitation, ambition qui a été renouvelée dans le cadre du plan stratégique « Construire Ensemble 2024 », lancé début 2021.

La rigueur mise en œuvre par la Banque dans la gestion de ses moyens lui a ainsi permis de réduire ses dépenses nettes d'activité de 15 % sur la période 2015-2024, soit une diminution de 160 millions d'euros ou de 1,7 % par an – et ce, en dépit d'un contexte inflationniste depuis 2022 –, tandis que les effectifs ont été réduits de 28 % sur la même période, ce qui représente – 3 383 employés en équivalent temps plein.

### Des revenus importants pour la collectivité, en particulier depuis 2015

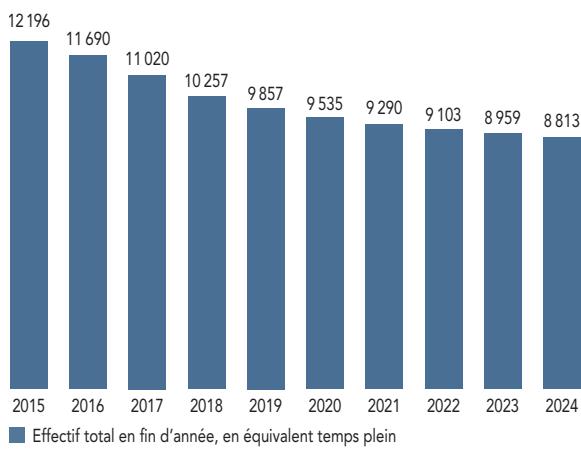
Outre la gestion exemplaire de ses charges, il importe de souligner les bénéfices importants qui ont été dégagés lors des exercices précédents grâce aux revenus générés par la politique monétaire et les actifs détenus pour compte propre. Plus récemment, les politiques monétaires non conventionnelles mises en place par les banques centrales de la zone euro ont contribué à augmenter fortement leurs revenus, en particulier du fait de l'importance des programmes d'achats d'actifs et des produits perçus sur les dépôts des banques, sous l'effet des taux d'intérêt négatifs. Ainsi, entre 2015 et 2023, la Banque de France a versé à l'État un total cumulé de près de 32 milliards d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés et des dividendes, porté par des revenus de politique monétaire qui se sont élevés à 25,7 milliards d'euros. Au-delà de ces versements directs, la politique monétaire aura aussi substantiellement contribué à réduire la charge de la dette de l'État, qui a pu pendant plusieurs années émettre à taux faible et même négatif. Les efforts de productivité menés par la Banque depuis plusieurs années ont également permis de réduire le coût des services qu'elle a rendus à l'État de 26 % en 9 ans (– 70 millions d'euros).

### Dépenses nettes d'activité (en millions d'euros)



Source : Banque de France.

### Effectif total



Source : Banque de France.

### La sortie des politiques monétaires non conventionnelles réduit les revenus des banques centrales

La normalisation monétaire initiée en 2022 avec le relèvement rapide des taux directeurs dans un contexte d'inflation soutenue se traduit par une forte diminution des revenus de politique monétaire, observable pour la très grande majorité des banques centrales ayant conduit des politiques monétaires non conventionnelles, notamment aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Royaume-Uni. Pour l'Eurosystème, les taux directeurs ont ainsi été relevés de 450 points de base entre juillet 2022 et septembre 2023.

## Versements à l'État depuis 2012

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul depuis 2015
Impôt sur les sociétés	3 110	2 449	2 151	1 902	2 038	2 690	2 400	2 650	1 633	1 895	1 067	0	0	16 275
Dividendes	2 387	1 699	1 503	1 543	2 464	2 306	3 222	3 478	1 913	568	0	0	0	15 494
<b>TOTAL POUR L'ÉTAT</b>	<b>5 497</b>	<b>4 148</b>	<b>3 654</b>	<b>3 445</b>	<b>4 502</b>	<b>4 996</b>	<b>5 622</b>	<b>6 128</b>	<b>3 546</b>	<b>2 463</b>	<b>1 067</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 769</b>

Source : Banque de France.

Dans le cadre des programmes d'achats d'actifs, les banques centrales de l'Eurosystème ont acquis des obligations des secteurs public et privé à longue échéance, pour permettre une baisse des taux d'intérêt après que les taux directeurs avaient été réduits jusqu'à un niveau proche de zéro. Ces achats de titres, acquis à des taux fixes bas – voire négatifs – ont généré un excédent de liquidité qui s'est traduit au passif par des dépôts bancaires massifs rémunérés au taux de la facilité de dépôt constituant, lorsque ce taux est positif, des charges pour les banques centrales. Ces charges, qui avaient fortement progressé en 2023 avec les relèvements successifs des taux directeurs, sont demeurées élevées en 2024, en dépit d'une amorce de baisse des taux. L'excédent de liquidité au sein de l'Eurosystème s'est sensiblement résorbé courant 2024 (– 700 milliards d'euros au regard de celui de décembre 2023), compte tenu notamment du remboursement complet des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (*targeted longer-term refinancing operations*, TLTRO III), mais il reste élevé avec un total de plus de 2 800 milliards d'euros à fin décembre 2024.

Concernant plus précisément la Banque de France, comme l'année précédente, les importantes charges de rémunération induites en 2024 par l'excédent de liquidité pèsent sur les revenus de politique monétaire et, plus largement, sur le produit net des activités, qui demeure en territoire négatif (– 15,7 milliards d'euros). Toutefois, la conjonction de la réduction progressive de l'excédent de liquidité et de la baisse du taux de la facilité de dépôt entamée depuis 2024 (– 100 points de base en 2024) permet d'anticiper une réduction très significative des charges dès 2025. L'estimation des charges futures reste cependant empreinte d'incertitudes puisqu'elle dépend des futures décisions de politique monétaire, elles-mêmes fonction de l'évolution de l'inflation.

L'objectif premier de la politique monétaire de l'Eurosystème est la stabilité des prix et non la rentabilité, mais la crédibilité et la capacité d'action des banques centrales reposent sur la solidité financière de leur bilan, leur capacité à absorber les pertes en période de déséquilibre induit par un fort excédent de liquidité et celle à reconstituer leurs niveaux de réserves capitalisées, avec un juste provisionnement des risques portés, en période de moindre instabilité.

À cet égard, le résultat ordinaire de l'exercice (– 17,9 milliards d'euros) est couvert par la mobilisation de réserves disponibles à hauteur de 10,1 milliards d'euros. La perte nette résiduelle fait l'objet d'un report à nouveau négatif au passif du bilan pour un montant de 7,7 milliards d'euros, qui a vocation à être soldé par les futurs résultats positifs.

La Banque de France conserve à fin 2024 une situation financière particulièrement solide. Après prise en compte de la perte de l'exercice 2024, les fonds propres nets – constitués des capitaux propres et des plus-values latentes sur les actifs détenus (enregistrées en écart de réévaluation) – s'établissent à 202,7 milliards d'euros. Les fonds propres nets ont progressé de + 32,9 milliards d'euros sur un an, sous l'effet de la hausse de la valeur des actifs en or et en devises observée en 2024.

## Les comptes individuels de la Banque de France

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2024 au cours de sa séance du 19 mars 2025.

La taille du bilan de la Banque de France est passée de 1 597 milliards d'euros au 31 décembre 2023 à 1 516 milliards d'euros au 31 décembre 2024. Ce nouveau recul est la traduction directe de la poursuite des mesures de normalisation de la politique monétaire entamée depuis mi-2022, dont principalement, d'une part, la réduction des prêts aux établissements de crédit et, d'autre part, celle des portefeuilles d'achats de titres de politique monétaire. Pour l'APP (*asset purchase programme*), l'Eurosystème ne réinvestit plus les titres arrivant à échéance depuis juillet 2023 et pour le PEPP (*pandemic emergency purchase programme*), les achats sur le premier semestre 2024 ont continué d'être limités comme en 2023 au seul réinvestissement des maturités. Enfin, le portefeuille PEPP a diminué d'environ 7,5 milliards d'euros par mois sur le second semestre 2024, avant que l'Eurosystème ne mette un terme aux réinvestissements fin 2024.

Par ailleurs, la baisse de l'encours des prêts octroyés aux établissements de crédit s'étant poursuivie (– 97 milliards d'euros en 2024, contre – 222 milliards en 2023) et l'encours des titres en euros acquis dans le cadre des programmes d'achats s'étant de nouveau réduit (– 74 milliards d'euros sur l'année 2024, contre – 43,8 milliards en 2023), on observe au passif un important recul des engagements en euros envers les établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire (– 189 milliards d'euros).

La charge nette des activités est en augmentation à 15 725 millions d'euros (contre une charge de 10 086 millions en 2023). Les charges liées à la rémunération des excédents de liquidité ont continué d'être fortes en raison du niveau élevé du taux de la facilité de dépôt (en moyenne 3,7 %, contre 3,3 % en 2023). Ce dernier a été abaissé progressivement sur le second semestre 2024, passant de 4 % en juin 2024 à 3 % en décembre 2024. Par ailleurs, les revenus issus des titres indexés sur l'inflation

détenus pour 62 193 millions d'euros dans le cadre des programmes d'achats (APP et PEPP) ont baissé de 1 029 millions d'euros en lien avec la diminution de l'inflation.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 130 millions d'euros. Elles ont baissé de 10 % (– 230 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison du financement des charges liées aux pensions de retraite par prélèvement sur la réserve spéciale. Après couverture des charges d'exploitation, le résultat ordinaire avant impôt s'élève ainsi à – 17 855 millions d'euros (contre – 12 446 millions d'euros en 2023). Cette perte avant ponction des provisions est partiellement absorbée par le fonds pour risques généraux (FRG) (10 118,8 millions d'euros, cf. partie « *Les équilibres financiers* », supra). Après prise en compte de cette reprise, le résultat net pour l'exercice 2024 est déficitaire à hauteur de 7 734,4 millions d'euros.

Au cours de sa séance du 19 mars 2025, le Conseil général a examiné les comptes de l'exercice et a décidé d'affecter la totalité du résultat en report à nouveau (soit – 7 734,4 millions d'euros).

## Le bilan et le compte de résultat

### Bilan au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)

Notes annexes		ACTIF	2024	2023	Notes annexes		PASSIF	2024	2023
1	A1	Avoirs en or	196745	146345	12	P1	Billets en circulation	292327	292115
2	A2	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	31224	31625	4	P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	694670	883661
		2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	28582	26820			2.1 Comptes courants	30536	31318
		2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	2642	4805			2.2 Autres engagements	664134	852342
3	A3	Relations avec le FMI	47197	45197	13	P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	1252	14660
5	A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	4163	1735	14	P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	55323	45764
4	A5	Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	2052	99006	2	P5	Engagements en devises	117	2514
5	A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	21818	18178	3	P6	Contrepartie des allocations de DTS	37150	36054
6	A7	Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	998348	1034043	15	P7	Relations au sein de l'Eurosystème	108667	27945
		7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire	909144	983571	16	P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	15150	25082
		7.2 Autres titres	89204	50472			8.1 Engagements vis-à-vis de l'État	7351	14947
							8.2 Autres engagements	7799	10134
	A8	Relations au sein de l'Eurosystème	82642	96391	17	P9	Comptes de recouvrement	54	28
11		8.1 Participation au capital de la BCE	1782	1901	18	P10	Opérations bancaires	96685	87095
7		8.2 Crédance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8404	8510	19	P11	Divers	10826	11466
		8.3 Crédance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	69202	83810	20	P12	Provisions pour risques et charges	700	684
7		8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	3253	2170	21	P13	Comptes de réévaluation	186266	134216
8	A9	Avance à l'IEDOM	7456	7407	23	P14	Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	75	3996
9	A11	Autres actifs financiers en euros et en devises	105966	108556	22	P15	Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises	16448	22771
10	A12	Divers	16071	6529	24	P17	Capital, réserves et report à nouveau	7737	8932
11	A13	Valeurs immobilisées	2028	1972		P18	Résultat net	-7734	0
		13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	1340	1286					
		13.2 Titres de participation	687	686					
		TOTAL DE L'ACTIF	1515709	1596984			TOTAL DU PASSIF	1515709	1596984

N.B. Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose. Cela s'applique également aux données chiffrées présentées dans les notes annexes.

## Compte de résultat de l'exercice 2024

(en millions d'euros)

Notes annexes		2024	2023
1	Produit net des activités de la Banque de France	- 15 725	- 10 086
29	1.1 Produit net d'intérêt	- 19 274	- 16 838
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	20 493	26 009
	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 39 767	- 42 848
30	1.2 Résultat net des opérations financières	- 691	3 821
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	- 124	4 648
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	124	0
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	- 691	- 827
31	1.3 Solde de la répartition du revenu monétaire	3 262	2 159
	1.4 Commissions	- 20	- 18
	1.4.1 Commissions (produits)	36	36
	1.4.2 Commissions (charges)	- 56	- 54
32	1.5 Produits des actions et des titres de participation	76	50
33	1.6 Net des autres produits et charges	922	740
2	Charges d'exploitation	- 2 130	- 2 360
34	2.1 Frais de personnel et charges assimilées	- 1 025	- 1 026
	2.2 Pensions de retraite et charges assimilées	- 219	- 540
	2.3 Impôts et taxes	- 34	- 33
	2.4 Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 170	- 168
	2.5 Net des autres produits et charges d'exploitation	- 681	- 593
	Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	- 17 855	- 12 446
22	3 Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	10 121	12 446
4	Résultat exceptionnel	0	0
	4.1 Produits exceptionnels	0	0
	4.2 Charges exceptionnelles	0	0
35	5 Impôt sur les bénéfices	0	0
	Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	- 7 734	0

## L'annexe aux comptes annuels

### Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

#### Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format validé par le Conseil général<sup>1</sup> et conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, modifié le 16 novembre 2010. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du Système européen de banques centrales (SEBC), et la diversité de ses activités. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, qui précise que :

- La Banque de France doit respecter, pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC, les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation de la Banque centrale européenne (BCE) du 3 novembre 2016 (BCE/2016/34) amendée en 2019 (BCE/2019/34), en 2021 (BCE/2021/51) et en 2024 (BCE/2024/31);
- Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de

refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets;

- Pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France. Toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le Conseil général a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par les orientations du Conseil des gouverneurs de la BCE. Cette disposition s'applique également depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE) comptabilisés dans le poste A12 du bilan, sur décision du Conseil général.

### **Les principes comptables généraux**

Les règles comptables sont appliquées dans le respect des principes suivants : prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, réalité économique, transparence, et prise en compte des événements significatifs postérieurs à la date de clôture du bilan.

### **Les méthodes d'évaluation**

#### **Les opérations en devises et le résultat de change**

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

#### **Le résultat de change sur les réserves en or et en devises**

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Un prix moyen pondéré est calculé

quotidiennement, d'une part sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction et charges libellées en devises). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens, sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

#### **La réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE)**

En vertu de la convention amendée du 3 juillet 2024 entre l'État et la Banque de France, publiée le 6 juillet 2024, la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains de change réalisés sur or et devises (y compris les primes sur options de change) et des moins-values latentes de change sur or et devises de fin d'année est assurée grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique à la RRRODE, par la contrepartie du compte de résultat. L'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être au moins égal à 12 % des avoirs en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;
- si la RRRODE est inférieure à son montant minimal tel que défini ci-dessus, elle est abondée par un prélèvement sur le résultat de l'exercice dans la limite de 20 % du bénéfice net.

<sup>1</sup> En application de l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, qui prévoit que le « Conseil général arrête *publiés* » et qu'« il peut limiter le détail des informations rendues publiques ».

### **Les résultats de change sur les positions**

#### **ne relevant pas des réserves en or et en devises**

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC aux opérations en devises autres que celles qui relèvent des missions fondamentales de banque centrale. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de l'année. Les gains ou pertes de change latents et réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

### **Les portefeuilles-titres**

Les titres détenus par la Banque sont enregistrés :

- dans le poste A2 du bilan pour les titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ;
- dans le poste A7.1 lorsqu'il s'agit de titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire ;
- dans le poste A11 pour les titres adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou le poste P10 ;
- dans le poste A12 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France ;
- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non-résidents ou des résidents.

### **Titres détenus à des fins de politique monétaire**

Les titres de dette détenus dans le cadre de la politique monétaire (poste A7.1) sont évalués au coût amorti, quelle que soit l'intention de détention. Ils peuvent donc être cédés selon les recommandations du Conseil des gouverneurs avant la date de leur échéance. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel.

Les actions détenues dans le cadre de la politique monétaire à la suite de restructurations de dette d'entreprise sont évaluées à leur valeur de marché.

### **Autres titres**

Pour les autres titres, le mode de comptabilisation est le suivant :

- Les titres de dette que la Banque de France a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel pouvant donner lieu à une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement ;
- Les titres de dette que la Banque de France a l'intention de céder avant leur échéance et les actions (ou titres assimilés) sont réévalués ligne à ligne à leur prix de marché constaté le dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre ; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Les parts de fonds d'investissement négociables, détenues à des fins de placement sans intervention de la Banque de France sur les décisions d'achat ou de vente des actifs sous-jacents, sont évaluées à leur valeur liquidative constatée en fin d'année, aucune compensation n'étant faite entre les plus et moins-values latentes constatées entre les différentes parts de fonds d'investissement négociables détenues.

Enfin, les parts de fonds d'investissement non négociables sont inscrites au bilan à leur coût d'achat. À la clôture de l'exercice, les parts sont évaluées au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité ; lorsque cette dernière est inférieure au coût d'achat, une dépréciation peut être constatée en fonction de la méthodologie d'analyse des risques retenue par le Comité des risques de la Banque de France.

### **Traitements spécifiques des titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France**

Les règles décrites au paragraphe « Autres titres » (cf. supra) s'appliquent aux titres de la CRE. Néanmoins,

les moins-values latentes constatées sur les titres de dette pouvant être cédés, les actions et parts de fonds d'investissement négociables dans le cadre de leur évaluation au prix de marché, ainsi que les résultats de cession constatés sur ces titres sont imputés sur le capital de la CRE et par conséquent n'impactent pas le résultat comptable de la Banque de France. Il en est de même pour les éventuelles dépréciations constatées par voie de provisions pour les titres de dette comptabilisés dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance ainsi que pour les parts de fonds d'investissement non négociables (cf. note 28).

#### Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel, et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont reprises sur la durée de vie résiduelle du contrat. Les intérêts sont enregistrés *prorata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'option de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non-exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « Solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la RRRODE au même titre que les résultats de change réalisés (cf. supra).

Les options de change non dénouées en date de clôture sont réévaluées à leur prix de marché. Les

plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle (cf. note 26) sont réévaluées au 31 décembre à leur valeur de marché.

#### Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements vis-à-vis de l'Eurosystème sont générés par les paiements transfrontaliers réalisés en euros au sein de l'Union européenne et qui sont dénoués en monnaie de banque centrale. Ces paiements s'imputent dans le système Target (*Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*) et font naître des soldes bilatéraux dans les comptes Target des banques centrales du SEBC. Les paiements réalisés par la BCE et les banques centrales nationales (BCN) affectent également ces comptes. L'ensemble des règlements sont agrégés automatiquement et ajustés pour faire apparaître une position unique de chaque BCN vis-à-vis de la BCE. Les mouvements dans les comptes Target sont reflétés dans les comptes comptables de la BCE et des BCN de façon quotidienne. La position nette de la Banque de France dans Target vis-à-vis de la BCE figure au bilan de la Banque de France comme un engagement net vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste P7 du bilan (cf. note 15) si elle est créditrice, et comme une créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste A8 (cf. note 7) du bilan si elle est débitrice.

La participation de la Banque de France au capital de la BCE est enregistrée au poste A8.1 (cf. note 11). Ce poste comprend également les montants nets versés par la Banque de France en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE découlant d'une modification de la répartition du capital de cette dernière.

La créance de la Banque de France sur la BCE résultant du transfert d'une partie des avoirs de réserve est enregistrée au poste A8.2, celle qui résulte des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 7) est enregistrée au poste A8.4, et enfin celle qui résulte

de la répartition de l'émission des billets entre les BCN et la BCE est enregistrée au poste A8.3. La charge à payer au titre du partage du revenu monétaire est quant à elle présentée au sein du poste P7 (cf. note 15).

#### Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du plan comptable général, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 10, 20, 33 ou 50 ans. Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, et les autres matériels sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis entre 3 et 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement 2014-03 de l'ANC, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées en tant que de besoin.

Les dépenses externes portant sur le développement et l'intégration des logiciels informatiques sont portées en immobilisations.

Les projets développés par une ou plusieurs BCN de l'Eurosystème sont, quant à eux, immobilisés selon la méthodologie du coût complet telle qu'elle est définie par l'Eurosystème, la Banque de France intégrant dans son actif sa quote-part dans le montant total à immobiliser calculé au niveau de l'Eurosystème.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

#### Billets en circulation

La BCE et les BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets

en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets<sup>2</sup>. La BCE s'est vu allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restants étant répartis entre les BCN sur la base de leur part dans le capital libéré de la BCE.

La part des billets en circulation allouée à la Banque de France figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation par cette dernière constitue une position intra-Eurosystème présentée dans le poste A8.3 si elle est débitrice et dans le poste P7 si elle est créditrice. Cette position est rémunérée<sup>3</sup> au taux des opérations principales de refinancement. Les produits et charges d'intérêt correspondants sont inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Un mécanisme visant à lisser, durant les cinq premières années, les ajustements pouvant naître de l'entrée d'un pays dans la zone euro a été mis en place<sup>4</sup>.

#### Dividende versé par la BCE

Le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en circulation qui lui est allouée, ainsi que le revenu généré par les titres de politique monétaire achetés dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP, PSPP et PEPP<sup>5</sup> sont distribués en janvier de l'année suivante sous forme d'acompte sur dividende, sauf décision contraire du Conseil des gouverneurs<sup>6</sup>. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut décider de transférer tout ou partie de ces revenus à la provision pour risques financiers de la BCE. Il peut également décider de déduire du montant du revenu issu des billets en euros en circulation à distribuer en janvier le montant des charges supportées par la BCE pour l'émission et le traitement des billets en euros.

Le montant distribué aux BCN est constaté au poste 1.5 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat.

### Le fonds pour risques généraux

Le fonds pour risques généraux (FRG) a vocation à couvrir les risques éventuels auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises, dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (*cf. supra*). Son montant est déterminé de manière discrétionnaire sur la base des expositions à la date d'arrêté et de l'analyse des risques afférents en utilisant une approche prospective. Il est enregistré dans le poste P14 du bilan ; le poste 3 du compte de résultat enregistre la dotation ou la reprise.

### Le régime de retraite

*Cf. note 28.*

### Les changements de présentation comptable

Le poste « Solde de la répartition du revenu monétaire », auparavant numéroté 1.5, est désormais remonté en 1.3. Par conséquent, les numérotations des postes « Commissions » et « Produits des actions et des titres de participation » sont respectivement modifiées en 1.4 et 1.5.

### Les événements marquants en 2024

Dans un contexte d'inflation devenue progressivement maîtrisée, le Conseil des gouverneurs de la BCE a assoupli les conditions de financement à partir du second semestre de l'année 2024, en abaissant les taux d'intérêt directeurs à quatre reprises entre le 6 juin 2024 et le 12 décembre 2024. Par ailleurs, l'écoulement des portefeuilles de politique monétaire s'est poursuivi avec l'arrêt depuis juillet 2023 des réinvestissements des maturités du portefeuille du programme d'achats d'actifs (APP, *asset purchase programme*) et, s'agissant du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP, *pandemic emergency purchase programme*), les achats ont été limités au seul réinvestissement des maturités sur le premier semestre 2024, puis le portefeuille a été réduit d'environ 7,5 milliards d'euros par mois sur le second semestre 2024, avant que l'Eurosystème ne décide de mettre un terme aux réinvestissements fin 2024.

Ces mesures se sont traduites par une nouvelle diminution du total du bilan de la Banque de France (– 5,1 % en 2024, contre – 15,3 % en 2023). Toutefois, si l'excédent de liquidité s'est réduit, il est resté à un niveau encore élevé et les charges de rémunération afférentes sont demeurées soutenues, conduisant à un résultat net déficitaire.

### Les événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Entre la date de clôture des comptes annuels et la date d'arrêté des comptes par le Conseil général, le Conseil des gouverneurs de la BCE du 30 janvier 2025 a décidé d'abaisser les trois taux d'intérêt directeurs de 25 points de base. Le Conseil des gouverneurs du 13 mars 2024 avait également décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux de la facilité de dépôt (DFR) deviendrait la base de rémunération en remplacement du taux des opérations principales de refinancement (MRO) i) des soldes Target, ii) des soldes liés à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, iii) des créances liées au transfert de réserves de change à la BCE, et iv) des titres de politique monétaire en risques non partagés dans le cadre du partage du revenu monétaire.

### Le bilan

#### Note 1 : Avoirs en or

Au 31 décembre 2024, la Banque de France détenait 78 millions d'onces d'or fin (correspondant à 2 436 tonnes). L'augmentation significative de la contre-valeur en euros de ces avoirs s'explique par la poursuite de la hausse du cours de marché de l'or (+ 34 % sur l'année 2024, après + 9 % en 2023).

#### Note 2 : Avoirs et engagements en devises

Les avoirs en devises sont principalement investis en dollars américains. Au 31 décembre 2024, les dollars américains représentaient près de la moitié du total des avoirs en devises. La détention d'autres devises vise à diversifier les risques. Le poids des principales devises figure ci-après.

2 Décision de la BCE du 13 décembre 2010 modifiée, relative à l'émission des billets en euros (BCE/2010/29).

3 Décision de la BCE du 3 novembre 2016 concernant la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro (BCE/2016/36).

4 Depuis 2023, ce mécanisme est appliqué suite à l'entrée dans l'Eurosystème de la Croatie.

5 SMP : programme pour les marchés de titres (*securities markets*)

(*programme*); CBPP : programme d'achats d'obligations sécurisées (*covered bond purchase programme*); ABSPP : programme d'achat de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities purchase*); PSPP : programme d'achats de titres du secteur public (*public sector purchase programme*); PEPP : programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*).

6 Décision de la BCE du 15 décembre 2014 (ECB/2014/57) concernant la distribution provisoire du revenu de la BCE.

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme et des titres obligataires à revenu fixe ou indexé. Dans le cadre de la gestion de ses réserves de change, la Banque de France prend et met en pension des titres en devises. Ces opérations sont enregistrées dans les postes A2 de l'actif et P5 du passif.

#### Poids des principales devises

(en %)

	2024	2023
Dollar américain (USD)	49	47
Dollar australien (AUD)	10	11
Dollar canadien (CAD)	6	< 5
Won sud-coréen (KRW)	5	6
Avoirs nets vis-à-vis du FMI (DTS)	23	24
Autres	7	7

#### Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)

Postes A2 de l'actif et P5 du passif

(en millions d'euros)

	2024	2023
<b>ACTIF – Avoirs en devises</b>		
Comptes à vue	131	118
Comptes à terme	1782	3801
Fourniture de liquidité en devises aux contreparties de l'Eurosystème	0	0
Titres reçus en pension	58	138
Titres obligataires à revenu fixe ou indexé	29 022	27 286
dont comptabilisés en coût amorti	16 184	14 508
dont réévalués ligne à ligne	12 838	12 778
Créances rattachées	231	281
<b>TOTAL</b>	<b>31 224</b>	<b>31 625</b>
<b>PASSIF – Engagements en devises</b>		
Titres donnés en pension livrée	116	2 508
Dettes rattachées	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>2 514</b>

#### Note 3 : Relations avec le FMI

La position nette des avoirs en droits de tirage spéciaux (DTS) de la Banque de France a progressé en 2024, pour s'établir à 10 046 millions d'euros à la fin de l'année, contre 9 143 millions d'euros à fin 2023.

Dans le cadre de la convention du 3 juillet 2024 conclue entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, les créances et les dettes sur le Fonds monétaire international (FMI) sont inscrites au bilan de la Banque de France.

À l'actif sont enregistrés :

- La position dans la tranche de réserve, qui est égale à la fraction du quota (quote-part de la France dans le capital du FMI) réglée en or et en devises augmentée de l'utilisation nette du quota en euros (ou diminuée si cette utilisation est négative). Depuis 2016, le quota de la France s'établit à 20,2 milliards de DTS;
- Les droits de tirage spéciaux (DTS) acquis par les pays membres au FMI proportionnellement à leur quota; ils peuvent également être acquis dans le cadre des accords volontaires d'échange avec les pays membres;
- Les prêts consentis au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE), au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (PRGT, *Poverty Reduction and Growth Trust*) et au Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (RST, *Resilience and Sustainability Trust*), constitués sous l'égide du FMI, à destination des pays à bas revenu, ou encore les prélevements sur le quota.

Au passif sont enregistrées les allocations cumulées de DTS à la France par le FMI, au poste P6, qui a été mouvementé la dernière fois le 23 août 2021 dans le cadre d'une allocation de 19,3 milliards de DTS, pour atteindre un montant total de 29,5 milliards de DTS.

## Relations avec le FMI

Postes A3 de l'actif et P6 du passif  
(en millions d'euros)

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
Créances sur le FMI		
Position dans la tranche de réserve	6 139	6 667
Prêts dans le cadre du NAE	0	23
DTS en compte	34 270	35 244
Prêts et créances dans le cadre du PRGT	5 198	2 113
Prêts et créances dans le cadre du RST	1 331	841
Créances rattachées	260	309
<b>TOTAL</b>	<b>47 197</b>	<b>45 197</b>
<b>PASSIF</b>		
Contrepartie des allocations de DTS	36 945	35 805
Dettes rattachées	205	249
<b>TOTAL</b>	<b>37 150</b>	<b>36 054</b>

### Note 4 : Concours aux établissements de crédit et dépôts reçus des établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire

Les postes A5 de l'actif et P2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France avec les établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

À l'actif, le poste A5 du bilan de la Banque de France comprend les concours octroyés aux établissements de crédit, soit 2 milliards d'euros (99 milliards d'euros en 2023). Sur ces opérations, les risques sont partagés dans le cadre de l'Eurosystème, selon la clé Eurosystème déterminée pour chaque BCN en rapportant sa clé au capital de la BCE à la totalité des clés des BCN de la zone euro (*cf. note 11*). La Banque de France supporte ainsi au 31 décembre 2024 des risques sur 20,00 % des concours aux établissements de crédit octroyés par les BCN de l'Eurosystème, qui s'élèvent à 34 milliards d'euros à cette date (410 milliards en 2023). Les concours aux établissements de crédit étant garantis par du collatéral, des pertes ne peuvent survenir en cas de défaut d'une contrepartie que lorsque les sommes issues de la cession du collatéral ne permettent pas de couvrir les concours accordés.

Les concours aux établissements de crédit recouvrent les opérations principales de refinancement, que sont les opérations d'*open market* à court terme effectuées par l'Eurosystème. Elles jouent un rôle clé dans le pilotage des taux d'intérêt, dans la gestion de la liquidité bancaire et pour

signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prises en pension) d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe.

En 2019, le Conseil des gouverneurs avait lancé sept opérations de refinancement à plus long terme (*longer-term refinancing operations* ou LTRO, et *targeted longer-term refinancing operations* ou TLTRO) complétées de trois nouvelles opérations menées entre juin et décembre 2021. Ces opérations étaient à échéance de trois ans. En l'absence de nouvelle opération depuis, tous les encours TLTRO sont remboursés au 31 décembre 2024 (dont 96 milliards d'euros sur 2024).

Pour mémoire, le 27 octobre 2022, dans le contexte du relèvement rapide des taux directeurs de la BCE, le Conseil des gouverneurs avait décidé que le taux d'intérêt de chaque opération de TLTRO III serait indexé sur la moyenne du taux directeur de la BCE sur la période allant du 23 novembre 2022 jusqu'à sa date de maturité ou de remboursement anticipé. Il en découlait que le taux d'intérêt effectif de ces opérations de TLTRO III ne pouvait être connu qu'à l'échéance ou au remboursement anticipé de chaque opération et qu'avant cette date une estimation serait utilisée. Cela signifie que, pour les dernières opérations ressortant dans les comptes annuels 2024, le taux retenu pour le calcul des intérêts courus est le taux directeur moyen depuis le 23 novembre 2022.

Le poste P2 du passif de la Banque de France enregistre les dépôts des établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire. Il recouvre :

- Les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit (poste P2.1). Les sommes laissées en comptes courants comprennent les réserves obligatoires (1 % de l'assiette <sup>7</sup> depuis janvier 2012) et des sommes laissées en excédent des réserves obligatoires ;

<sup>7</sup> Sont incluses dans l'assiette des réserves les exigibilités correspondant à des « dépôts », « titres de créance » et « instruments du marché monétaire » (libellées en euros ou en devises, à l'égard de résidents ou non-résidents) telles que définies dans le cadre du dispositif de la BCE relatif à la collecte des statistiques

monétaires et bancaires. Les exigibilités interbancaires entre établissements eux-mêmes assujettis au système de réserves obligatoires et les exigibilités vis-à-vis des autres banques nationales participant et de la BCE sont exclues de l'assiette des réserves.

Cf. <https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/>

- Les facilités de dépôt (poste P2.2), qui permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures, rémunéré au taux fixé par le Conseil des gouverneurs<sup>8</sup>.

Les réserves obligatoires ont été rémunérées au taux de la facilité de dépôt<sup>9</sup> jusqu'au 19 septembre 2023. Le 27 juillet 2023, le Conseil des gouverneurs a décidé qu'à compter du 20 septembre 2023 les dépôts constitutifs des réserves obligatoires seraient rémunérés à 0 %<sup>10</sup>.

Les dépôts excédant le montant des réserves obligatoires sont quant à eux rémunérés à 0 % ou au taux de la facilité de dépôt si ce dernier est plus faible.

**Concours et engagements en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire Postes A5 de l'actif et P2 du passif**  
(en millions d'euros)

	2024	2023
<b>CONCOURS</b>		
Opérations principales de refinancement	2003	682
Opérations de refinancement à plus long terme	0	96037
Opérations de réglage fin (a)	0	0
Opérations structurelles	0	0
Facilités de prêt marginal (b)	48	10
Appels de marge versés	0	0
Créances rattachées (c)	0	2277
<b>TOTAL</b>	<b>2052</b>	<b>99006</b>
 <b>ENGAGEMENTS</b>		
Comptes courants	30536	31318
Autres engagements	664134	852153
Facilités de dépôt	664134	852153
Reprises de liquidité en blanc (a)	0	0
Mises en pension	0	0
Appels de marge reçus	0	0
Dettes rattachées (c)	0	189
<b>TOTAL</b>	<b>694670</b>	<b>883661</b>

- (a) Les opérations de réglage fin sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et d'assurer le pilotage des taux d'intérêt. Les opérations de réglage fin prennent la forme de cessions temporaires, d'opérations fermes de swaps de change ou de reprises de liquidité en blanc. Ces opérations sont en général exécutées par voie d'appels d'offres rapides ou de procédures bilatérales.
- (b) Les facilités de prêts marginaux sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de cessions temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'initiative de ces dernières. Ces prêts sont rémunérés à un taux fixé par l'Euroystème.
- (c) Intérêts courus et autres créances et dettes rattachées à l'exercice.

**Note 5 : Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro (A4) et Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro (A6)**

Ces postes comprennent des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 14) notamment sous la forme de titres pris en pension. La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans ou en dehors de la zone euro.

**Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro et autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro Postes A4 et A6 de l'actif**  
(en millions d'euros)

	2024	2023
Titres conservés jusqu'à l'échéance	3855	1487
Autres créances	246	219
Créances rattachées	62	29
<b>Total des créances en euros sur des non-résidents de la zone euro</b>	<b>4163</b>	<b>1735</b>
Titres reçus en pension	21237	15481
Autres, dont prêts	560	2664
Créances rattachées	21	32
<b>Total des autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro</b>	<b>21818</b>	<b>18178</b>

**Note 6 : Titres en euros émis par des résidents de la zone euro**

**A7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire**  
Ce poste comprend les titres acquis par la Banque de France dans le cadre des programmes d'achats de titres lancés à partir de 2009 par l'Euroystème en complément des mesures conventionnelles de politique monétaire. Il s'agit des obligations achetées pour le programme pour les marchés de titres (SMP<sup>11</sup>), pour le troisième programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP3<sup>12</sup>), pour le programme d'achats de titres du secteur public (PSPP<sup>13</sup>) et pour celui de titres du secteur privé (CSPP<sup>14</sup>). Depuis mars 2020, ce poste comprend également les titres achetés dans le cadre du programme d'achats d'urgence mis en place pour faire face à la pandémie (PEPP<sup>15</sup>). Le programme d'achats de titres adossés à des actifs (ABSPP<sup>16</sup>) est quant à lui porté par la BCE.

Programme	Début de programme	Fin de programme	Partage en risque entre BCN de l'Eurosystème	Éligibilité des titres (a)
Programmes terminés				
SMP	Mai 2010	Septembre 2012	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE	Titres du secteur public ou privé émis en zone euro (b)
ABSP	Novembre 2014	Juin 2023	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE Achats portés par la BCE	Achats de titres adossés à des actifs
CBPP3	Octobre 2014	Juin 2023	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE	Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro
PSPP	Mars 2015	Juin 2023	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE, sur les titres des émetteurs supranationaux Pas de partage du risque sur les titres d'État acquis par les BCN	Obligations du secteur public de la zone euro
CSPP	Juin 2016	Juin 2023	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE	Obligations et titres à court terme émis par des entreprises de la zone euro
PEPP	Mars 2020	Décembre 2024	Suit les règles des actifs APP	Tous actifs éligibles à l'APP

(a) D'autres critères d'éligibilité pour les programmes spécifiques sont définis dans les décisions du Conseil des gouverneurs.

(b) Seuls les titres de dette publique émis par cinq États de la zone euro ont été achetés dans le cadre du SMP.

Les titres de dette détenus dans le cadre de la politique monétaire sont évalués au coût amorti, et sont soumis à un test de dépréciation annuel (*cf. paragraphe « Titres détenus à des fins de politique monétaire » supra, dans la section sur les méthodes d'évaluation*).

Le coût amorti<sup>17</sup> des titres détenus par la Banque de France et leur valeur de marché (fournie à titre comparatif uniquement) sont retracés dans le tableau *infra*.

La décomposition de la variation du coût amorti des titres de politique monétaire entre 2023 et 2024 figure dans le deuxième tableau *infra*.

Ces titres font l'objet de tests de dépréciation menés à l'échelle de l'Eurosystème sur la base des informations disponibles et d'une estimation des montants recouvrables à la date d'arrêté. Au vu des résultats des tests réalisés au 31 décembre 2024 et conformément au principe de prudence, aucune dépréciation des portefeuilles détenus par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire n'a lieu d'être enregistrée en comptabilité. La provision qui avait été constituée en 2023 sur des titres détenus par une banque centrale

de l'Eurosystème au sein du portefeuille PEPP-CSPP a été intégralement reprise au 31 décembre 2024 à la suite de la cession des titres au cours de l'année 2024 (*cf. note 20 relative aux provisions pour risques et charges*).

8 Le taux de la facilité de dépôt s'est établi au cours de l'année 2024 : à + 4,00 % jusqu'au 11 juin, à + 3,75 % du 12 juin au 17 septembre, à + 3,50 % du 18 septembre au 22 octobre, à + 3,25 % du 23 octobre au 17 décembre, et à + 3,00 % à partir du 18 décembre.

9 Pour plus de détails sur l'évolution des taux directeurs, *cf. chapitre Stratégie monétaire* du présent rapport annuel.

10 Banque de France (2023), « La BCE ajuste la rémunération des réserves obligatoires », communiqué de presse.

11 *Securities markets programme* – Décision de la BCE n° 2010/5 du 14 mai 2010.

12 *Covered bond purchase programme* – Décisions de la BCE n° 2020/8 du 3 février 2020 modifiée.

13 *Public sector purchase programme* – Décision de la BCE n° 2020/9 du 3 février 2020.

14 *Corporate sector purchase programme* – Décision de la BCE n° 2016/16 du 1<sup>er</sup> juin 2016 modifiée.

15 *Pandemic emergency purchase programme* – Décision de la BCE n° 2020/17 du 24 mars 2020 modifiée.

16 *Asset-backed securities purchase programme* – Décision de la BCE n° 2014/45 du 19 novembre 2014 modifiée.

17 À l'exception des actions reçues à la suite de restructurations de titres de dette d'entreprise, qui sont comptabilisées à leur valeur de marché.

## Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

Poste A7.1 de l'actif

(en millions d'euros)

	2023		2024		Variation	
	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché
<b>Programmes terminés</b>						
SMP	212	235	128	141	- 84	- 95
<b>Total Programmes terminés</b>	<b>212</b>	<b>235</b>	<b>128</b>	<b>141</b>	<b>- 84</b>	<b>- 95</b>
<b>Programme d'achats d'actifs (APP)</b>						
CBPP3	64 238	58 242	57 725	52 814	- 6 513	- 5 428
PSPP-Émetteurs publics français	423 026	384 468	378 517	338 210	- 44 509	- 46 258
PSPP-Émetteurs supranationaux	71 386	61 588	65 435	56 416	- 5 951	- 5 171
CSPP	101 764	92 660	91 556	84 398	- 10 208	- 8 261
<b>Total APP</b>	<b>660 414</b>	<b>596 958</b>	<b>593 232</b>	<b>531 839</b>	<b>- 67 182</b>	<b>- 65 118</b>
<b>Programme d'achats d'urgence (PEPP)</b>						
PEPP-PSPP-Émetteurs publics français	258 865	224 604	250 708	215 916	- 8 157	- 8 688
PEPP-PSPP-Émetteurs supranationaux	45 262	37 648	46 413	39 379	1151	1 731
PEPP-CSPP	11 132	10 120	11 156	10 345	24	225
PEPP-CBPP	2 052	1 745	2 079	1 813	27	69
<b>Total PEPP</b>	<b>317 311</b>	<b>274 117</b>	<b>310 356</b>	<b>267 454</b>	<b>- 6 955</b>	<b>- 6 663</b>
Créances rattachées	5 634		5 428		- 206	
<b>TOTAL</b>	<b>983 571</b>		<b>909 144</b>		<b>- 74 426</b>	

## Variations du coût amorti des titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

(en millions d'euros)

	2023	Entrées	Sorties	Autres variations (a)	2024
<b>Programmes terminés</b>					
SMP	212	0	- 74	- 10	128
<b>Total Programmes terminés</b>	<b>212</b>	<b>0</b>	<b>- 74</b>	<b>- 10</b>	<b>128</b>
<b>Programme d'achats d'actifs (APP)</b>					
CBPP3	64 238	0	- 6 825	312	57 725
PSPP-Émetteurs publics français	423 026	0	- 43 802	- 707	378 517
PSPP-Émetteurs supranationaux	71 386	0	- 6 064	112	65 435
CSPP	101 764	30	- 10 254	16	91 556
<b>Total APP</b>	<b>660 414</b>	<b>30</b>	<b>- 66 945</b>	<b>- 267</b>	<b>593 232</b>
<b>Programme d'achats d'urgence (PEPP)</b>					
PEPP-PSPP-Émetteurs publics français	258 865	18 592	- 25 333	- 1 416	250 708
PEPP-PSPP-Émetteurs supranationaux	45 262	2 949	- 1 784	- 14	46 413
PEPP-CSPP	11 132	818	- 788	- 6	11 156
PEPP-CBPP	2 052	47	- 18	- 1	2 079
<b>Total PEPP</b>	<b>317 311</b>	<b>22 406</b>	<b>- 27 923</b>	<b>- 1 438</b>	<b>310 356</b>
<b>TOTAL (hors créances rattachées)</b>	<b>977 937</b>	<b>22 436</b>	<b>- 94 943</b>	<b>- 1 714</b>	<b>903 716</b>

(a) Amortissement des surcotes/décotes correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres, qui est étalé sur leur durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle, et impact de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement des titres.

#### A7.2 Autres titres

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux qui sont détenus dans le cadre de la politique monétaire, autres que ceux qui sont détenus par la Caisse de réserve des employés (CRE) de la Banque de France ou adossés aux fonds propres, ou aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans les postes A7.1, A11 et A12 (cf. notes 6, 9, 10 et 26).

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciation sont réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a pas révélé de nécessité d'enregistrer de dépréciation.

#### Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

##### Poste A7.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	2024	2023
Titres conservés jusqu'à l'échéance	69 880	47 674
Autres titres et créances rattachées	19 324	2798
<b>TOTAL</b>	<b>89 204</b>	<b>50 472</b>

#### Note 7 : Crédance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés et autres créances sur l'Eurosystème

##### A8.2 Crédance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

En vertu de l'article 30.2 des statuts du SEBC, les BCN de la zone euro ont procédé au transfert d'avoirs de réserve de change à la BCE proportionnellement à leur quote-part dans le capital souscrit de la BCE. Le poste A8.2 correspond à la créance de la Banque de France sur la BCE résultant de ce transfert. Elle est ajustée à chaque modification de la répartition entre BCN de la zone euro du capital souscrit de la BCE, la dernière évolution étant intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2024 lors de la révision quinquennale (passage de la quote-part de la Banque de France de 20,26 % à 20,00 %).

#### Crédance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

##### Poste A8.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	2024	2023
Crédance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 114	8 240
Créances rattachées	290	270
<b>TOTAL</b>	<b>8 404</b>	<b>8 510</b>

Cette créance est rémunérée quotidiennement sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non-rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés.

#### A8.4 Autres créances sur l'Eurosystème

Ce poste comprend le produit à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 31).

Aucune créance n'est comptabilisée au titre de la position Target de la Banque de France, car celle-ci est créditrice à fin 2024 (cf. note 15), ni au titre de l'acompte sur les dividendes de la BCE. Compte tenu des résultats de la BCE, le Conseil des gouverneurs a décidé de ne pas distribuer les revenus issus des billets en circulation ni ceux qui ont été générés par les titres de politique monétaire détenus par la BCE dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP, PSPP et PEPP (cf. *paragraphe relatif au dividende versé par la BCE au sein des principes comptables et méthodes d'évaluation*).

#### Autres créances sur l'Eurosystème

##### Poste A8.4 de l'actif

(en millions d'euros)

	2024	2023
Créances sur l'Eurosystème (Target)	0	0
Acomptes sur dividendes BCE	0	0
Produit à recevoir au titre du revenu monétaire	3 253	2 170
<b>TOTAL</b>	<b>3 253</b>	<b>2 170</b>

#### Note 8 : Avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est assurée par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, dont il est la filiale.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une fraction de la circulation fiduciaire revenant à la France, calculée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 selon les règles de répartition qui prévalent au sein de l'Eurosystème.

### Note 9 : Autres actifs financiers en euros et en devises

Le poste A11 comprend notamment les titres et autres actifs adossés aux dépôts de la clientèle, enregistrés dans les postes P4 et P10, aux fonds propres et aux provisions.

#### Autres actifs financiers en euros et en devises

##### Poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2024	2023
Titres de dette conservés jusqu'à l'échéance (a)	38 613	53 680
Autres titres	8 353	8 425
Autres opérations	58 967	46 431
Créances rattachées	32	20
<b>TOTAL</b>	<b>105 966</b>	<b>108 556</b>

(a) Titres adossés à des dépôts de la clientèle : 36 995 millions d'euros, dont 35 905 millions de titres en devises.

### Portefeuilles-titres

#### Extrait du poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2024	2023
Titres de dette conservés jusqu'à l'échéance		
Titres en euros	2 708	2 159
Titres en devises	35 905	51 520
Créances rattachées	27	16
Valeur nette au bilan	38 640	53 696
Actions et parts de fonds d'investissement (a) (b)		
OPCVM	7 692	7 283
Autres titres à revenu variable	662	697
Valeur nette au bilan	8 353	7 980

(a) Les titres réévalués sont présentés à leur valeur de marché du dernier jour ouvré de l'année.  
(b) Le prix de revient des actions et parts de fonds d'investissement s'établissait à fin 2023 et fin 2024 respectivement à 5 686 et 5 743 millions d'euros.

### Valeurs immobilisées

#### Postes A8.1 et A13 de l'actif

(en millions d'euros)

	31 décembre 2023	Augmentation (a)	Diminution (a)	31 décembre 2024
Participation BCE (valeur au bilan)	1 901	–	119	1 782
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	686	1	–	687
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	1 062	350	247	1 165
Amortissements	736	80	2	814
Valeur nette des immobilisations incorporelles	327	270	245	351
Immobilisations corporelles (valeur brute)	2 556	746	672	2 629
Amortissements et provisions	1 597	94	51	1 640
Valeur nette des immobilisations corporelles	959	652	622	989
Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette au bilan)	1 286	922	867	1 340

(a) Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

### Note 10 : Divers

Le poste A12 « Divers » comprend l'ensemble des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés (CRE) de la Banque de France, dont les titres de placement sont évalués à leur valeur de marché de fin d'exercice.

#### Divers

##### Poste A12 de l'actif

(en millions d'euros)

	2024	2023
Divers	13 458	5 268
Comptes de régularisation	2 613	1 261
Produits à recevoir	915	1 218
Charges constatées d'avance	40	43
Autres comptes de régularisation	1 658	0
<b>TOTAL</b>	<b>16 071</b>	<b>6 529</b>

### Note 11 : Valeurs immobilisées et participation dans le capital de la BCE

Ni prêt ni avance n'ont été consentis par la Banque de France à ses filiales, excepté à l'IEDOM, qui bénéficie d'une avance de 7,5 milliards d'euros dans le cadre de son activité de mise en circulation des billets en euros pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer faisant partie de son périmètre d'intervention (*cf. note 8*). En outre, ni caution ni aval n'ont été donnés pour des montants significatifs par la Banque de France à ces entités.

À la suite d'une révision des critères de significativité de ces filiales à l'échelle de la Banque de France, aucune d'entre elles n'est consolidée depuis l'exercice 2019.

## Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2024

Postes A8.1 et A13.2 de l'actif

(en millions d'euros)

Dénomination	Siège social	Poste du bilan	Capital	Part du capital détenu (%)	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (c)	Résultat	Valeur comptable au bilan (d)	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice ou équivalent (e)	Dividendes encaissés en 2024
Banque centrale européenne (a)	Francfort (Allemagne)	A8.1	10825	20,00	49459	- 7944	1782	- 6983	0
Banque des règlements internationaux (b)	Bâle (Suisse)	A13.2	870	8,82	28851	1019	405	1401	23
Europafî	Vic-le-Comte	A13.2	133	99,00	15	8	132	107	0
IEDOM	Paris	A13.2	33,5	100,00	123	24	149	75	27
Banque de France Gestion	Paris	A13.2	0,6	100,00	17	10	ns	29	0
La Prévoyance immobilière	Paris	A13.2	< 0,1	98,00	ns	ns	ns	ns	0
Immobilière La Vrillière (f)	Paris	A13.2	1	100,00	ns	ns	1	ns	0

ns : non significatif

(a) La part du capital mentionnée correspond à la quote-part de la Banque de France dans l'ensemble des banques centrales nationales qui participent à l'euro. C'est cette clé qui est utilisée pour la répartition des dividendes.

(b) Clôture du dernier exercice le 31 mars 2024, comptes établis en droits de tirage spéciaux, taux de conversion DTS/EUR au 31 mars 2024.

(c) Y compris les comptes de réévaluation et les provisions équivalentes à des réserves pour les entités IEDOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux.

(d) Valeur comptable brute et nette des titres détenus, aucune provision n'étant constatée.

(e) Produit net d'intérêt pour les entités IEDOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux. Production vendue pour les entités Europafî et Banque de France Gestion.

(f) Société constituée en 2024 avec pour objectif la gestion des biens immobiliers locatifs de la Banque de France.

### Participation dans la BCE

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les banques centrales nationales (BCN) du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29 des statuts du SEBC, sur la base de la part des différents pays dans la population totale et dans le produit intérieur brut de l'Union européenne, ces deux données étant assorties d'une pondération identique. La BCE ajuste cette répartition tous les cinq ans et chaque fois que la composition du SEBC varie.

Un nouvel ajustement quinquennal a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la part de capital de la Banque de France passant de 16,61 % à 16,36 %.

Par ailleurs, une autre clé de répartition est applicable pour le partage du revenu monétaire et des dividendes de la BCE et pour celui du seigneurage, clé de répartition qui prend uniquement en compte les participations des BCN participant à l'euro. Cette quote-part de la Banque de France est passée de 20,26 % à 20,00 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Du 31 janvier 2020, date du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC, au 31 décembre 2023, la part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE s'établit à 16,6108 %, la part de la Banque d'Angleterre dans le capital de la BCE – 10 825 millions d'euros – ayant été réaffectée entre les BCN de la zone euro et les autres BCN hors zone euro.

### Part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE

(en %)

Jusqu'au 31 déc. 2003	Du 1 <sup>er</sup> janv. 2004 au 30 avr. 2004	Du 1 <sup>er</sup> mai 2004 au 31 déc. 2006	Du 1 <sup>er</sup> janv. 2007 au 31 déc. 2008	Du 1 <sup>er</sup> janv. 2009 au 30 juin 2013	Du 1 <sup>er</sup> juil. 2013 au 31 déc. 2013	Du 1 <sup>er</sup> janv. 2014 au 31 déc. 2018	Du 1 <sup>er</sup> janv. 2019 au 31 janv. 2020	Du 1 <sup>er</sup> févr. 2020 au 31 déc. 2023	À compter du 1 <sup>er</sup> janv. 2024
16,8337	16,5175	14,8712	14,3875	14,2212	14,1342	14,1792	14,2061	16,6108	16,3575

À la date du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC, le capital libéré de la BCE est resté inchangé à 7 659 millions d'euros, puisque les BCN restantes ont couvert le capital libéré de 58 millions d'euros de la Banque d'Angleterre. Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a décidé que les BCN de la zone euro acquitteraient intégralement l'augmentation de leur souscription au capital de la BCE découlant du retrait de la Banque d'Angleterre, en deux règlements annuels intervenant en 2021 et en 2022. En conséquence, la Banque de France a transféré à la BCE deux montants de 124,6 millions d'euros respectivement en décembre 2021 et décembre 2022.

Au 31 décembre 2024, la part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE s'établit à 1 770,7 millions d'euros.

Outre la part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE, le montant de la participation dans la BCE – qui s'établit au 31 décembre 2024 à 1 782 millions d'euros – comprend les montants nets versés par la Banque, en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE<sup>18</sup> à la suite de l'ensemble des ajustements de la clé de répartition du capital de cette dernière.

**Participation dans la Banque des règlements internationaux (BRI)**  
La Banque des règlements internationaux (BRI) est une organisation internationale créée en 1930 afin de répondre à l'absence de dispositif de règlement des différends dans le contexte des contentieux financiers issus de la Première Guerre mondiale.

Le siège de la BRI est situé à Bâle, en Suisse. L'institution a le statut de société anonyme par actions. 63 banques centrales (représentant environ 95 % du PIB mondial), dont la Banque de France, en sont actionnaires. Depuis janvier 2022 et pour un mandat de trois ans renouvelé en novembre 2024 pour trois ans supplémentaires, le président de son conseil d'administration est M. François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France.

La BRI a pour objet de favoriser la coordination des banques centrales au travers du « processus de Bâle », qui soutient directement l'action des groupements internationaux chargés d'élaborer des normes et

d'œuvrer à la stabilité financière. La Banque de France est représentée dans l'ensemble des comités que la BRI abrite, notamment le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Comité sur le système financier mondial et le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché.

#### Participation dans Europafi

La Banque de France a filialisé son activité papetière en 2015 au sein de la société Europafi. Le capital d'Europafi est détenu à hauteur de 99 % par la Banque de France, 0,5 % par la Banque d'Italie, 0,25 % par la Banque nationale d'Autriche et 0,25 % par la Banque du Portugal.

#### Participation dans l'IEDOM

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Banque de France détient 100 % du capital de l'IEDOM, qui est chargé de la mise en œuvre, pour le compte de la Banque de France, de ses missions de stratégie monétaire, de stabilité financière et de services à l'économie et à la société, sur les territoires de son périmètre d'intervention.

À ce titre, l'IEDOM est notamment responsable de la mise en circulation de la monnaie fiduciaire et des pièces de monnaie, de la cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème, de la surveillance des systèmes et moyens de paiement, de la tenue du secrétariat des commissions de surendettement, de la gestion locale des fichiers interbancaires, et de la conduite de missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés.

#### Participation dans BDF Gestion

La société BDF Gestion, filiale de gestion d'actifs détenue à 100 % par la Banque de France, gère une gamme variée d'organismes de placement collectif ainsi que des mandats individualisés pour le compte d'investisseurs institutionnels.

#### Note 12 : Billets en circulation

En 2024, le montant des billets en euros en circulation à l'échelle de l'Eurosystème a très légèrement augmenté, de 0,1 %. La quote-part revenant à la Banque de France s'élève à 292 327 millions d'euros, stable entre 2023 et 2024<sup>19</sup>.

**Billets en circulation****Poste P1 du passif**

(en millions d'euros)

	2024	2023
Billets émis	223 726	209 277
Ajustement des billets en circulation à l'échelle de l'Eurosystème (a)	68 601	82 838
<b>TOTAL</b>	<b>292 327</b>	<b>292 115</b>

(a) Cf. poste A8.3.

Le montant des billets en euros émis par la Banque de France a augmenté de 6,9 % en 2024, pour atteindre 223 726 millions d'euros. Ce montant étant inférieur au montant des billets en circulation alloué à la Banque de France en fonction de la clé de répartition des billets, une créance de 68 601 millions d'euros sur l'Eurosystème est constatée (*cf. poste A8.3*).

**Note 13 : Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro**

Le poste P3 comprend pour l'essentiel les titres achetés dans le cadre de la politique monétaire et donnés en pension livrée.

**Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro**
**Poste P3 du passif**

(en millions d'euros)

	2024	2023
Engagements en euros envers des résidents de la zone euro	1 252	14 652
Dettes rattachées	0	8
<b>TOTAL</b>	<b>1 252</b>	<b>14 660</b>

**Note 14 : Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro**

Ce poste comprend les comptes créditeurs et dépôts à terme (hors Target) en euros des banques centrales hors zone euro, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (*cf. note 5*) ou dans le poste A11 (*cf. note 9*) selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de swaps de change (*cf. note 26*).

**Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro**
**Poste P4 du passif**

(en millions d'euros)

	2024	2023
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	55 189	45 544
Dettes rattachées	134	220
<b>TOTAL</b>	<b>55 323</b>	<b>45 764</b>

**Note 15 : Engagements en euros envers l'Eurosystème**

En 2024, les engagements en euros envers l'Eurosystème sont constitués :

- de la position Target créitrice de la Banque de France ;
- de la dette rattachée liée à la rémunération au taux principal de refinancement de la position Target.

**Engagements en euros envers l'Eurosystème**
**Poste P7 du passif**

(en millions d'euros)

	2024	2023
Engagements en euros envers l'Eurosystème (Target)	108 134	27 495
Charges à payer au titre du partage du revenu monétaire	0	2
Dettes rattachées	533	448
<b>TOTAL</b>	<b>108 667</b>	<b>27 945</b>

**Note 16 : Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro**

Le poste P8.1 est constitué :

- du compte du Trésor public, qui a été rémunéré au taux ESTR moins 20 points de base en 2024 ;
- du compte d'autres organismes assimilés à l'État, ainsi que des dépôts de certains organismes internationaux.

Le poste P8.2 « Autres engagements » comprend les comptes courants en euros de la clientèle institutionnelle résidente autre que l'État et les organismes assimilés, ainsi que le compte courant de l'IEDOM.

18 Les fonds propres de la BCE comprennent le total des réserves, comptes de réévaluation et provisions équivalentes à des réserves, minoré des pertes relatives aux exercices précédents. Dans le cas d'un ajustement de la clé en capital survenant pendant l'exercice, les

fonds propres comprennent également le résultat (profit ou perte) à la date de l'ajustement.

19 Prenant en compte le changement de clé de répartition avec l'entrée de la Croatie (de 18,6390 % à 18,4045 %).

**Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro**  
**Poste P8 du passif**  
(en millions d'euros)

	2024	2023
P8.1 Engagements vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés	7 351	14 944
P8.2 Autres engagements	7 796	10 122
Dettes rattachées	3	17
<b>TOTAL</b>	<b>15 150</b>	<b>25 082</b>

**Divers**  
**Poste P11 du passif**  
(en millions d'euros)

	2024	2023
Capital de la CRE	9 771	9 142
Charges à payer	455	631
Autres comptes de régularisation	0	0
Divers	600	1 693
<b>TOTAL</b>	<b>10 826</b>	<b>11 466</b>

**Note 17 : Comptes de recouvrement**

Figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement qui ont été débitées ou créditées sur le compte du client mais qui n'ont pas encore donné lieu à crédit ou débit sur le compte d'un établissement de crédit, et réciproquement.

**Note 18 : Opérations bancaires**

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers, ou des banques centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources figure soit dans le poste A11 (cf. note 9), soit dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) sont enregistrés dans le poste P8.2.

**Opérations bancaires**

**Poste P10 du passif**  
(en millions d'euros)

	2024	2023
Dépôts à vue de la clientèle	974	1 041
Autres opérations bancaires dont dépôts à terme	95 050	85 452
Dettes rattachées	661	602
<b>TOTAL</b>	<b>96 685</b>	<b>87 095</b>

**Note 19 : Divers**

Ce poste comprend principalement le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 28).

**Note 20 : Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement des provisions à caractère social :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre de programmes de modernisation ou d'adaptation des activités de la Banque de France ; elles correspondent au provisionnement intégral des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des mécanismes de départ anticipé à la retraite ;
- des provisions pour « repyramide » relatives à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;
- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- une provision « complémentaire santé », qui couvre l'engagement de la Banque à financer une fraction des cotisations de complémentaire santé des retraités ;
- des provisions pour divers passifs sociaux vis-à-vis des actifs (allocations décès, médailles du travail, congés fin de carrière, congés de longue maladie, rentes d'accidents du travail) ;
- des provisions pour couvrir divers engagements sociaux accordés aux agents retraités (allocations décès, etc.) ;
- des provisions diverses, notamment pour gros entretien immobilier (ravalement, remises aux normes, etc.).

Pour les provisions sociales faisant l'objet d'une actualisation, les paramètres retenus sont les suivants (identiques à ceux de 2023) : taux d'actualisation

## Provisions pour risques et charges

Poste P12 du passif

(en millions d'euros)

	2023	Augmentation	Diminution	2024
Provisions pour restructuration et repyramidage	120	1	10	111
Provisions pour indemnités de départ en retraite	116	8	12	112
Provision « complémentaire santé »	135	2	6	132
Autres provisions diverses vis-à-vis des actifs	84	18	20	82
Autres provisions diverses vis-à-vis des retraités	141	3	5	139
Provision relative aux opérations de politique monétaire	9	0	9	0
Autres	79	60	15	123
<b>TOTAL</b>	<b>684</b>	<b>92</b>	<b>77</b>	<b>700</b>

de 3,25 %, et hypothèse de revalorisation des salaires et des pensions fondée sur une inflation de long terme de 2 %.

En 2023, à la suite du test de dépréciation réalisé sur les portefeuilles des programmes d'achats APP et PEPP et conformément au principe de prudence, le Conseil des gouverneurs avait jugé approprié de constituer une provision pour un montant total de 42,9 millions d'euros pour risque de crédit (contrepartie) dans le cadre des opérations de politique monétaire au cours de l'année 2023. Conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, cette provision avait été répartie intégralement sur toutes les banques centrales nationales des États membres participants, proportionnellement à leur participation dans le capital de la BCE en 2023. En conséquence, une provision pour 8,7 millions d'euros, équivalent à 20,26 % de la provision totale, avait été dotée dans les comptes de la Banque de France en 2023. En 2024, cette provision a été reprise à la suite de la cession du titre.

### Note 21 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2024.

Les cours de réévaluation du 31 décembre 2024 de l'or et des principales devises détenues sont les suivants :

- 80 733 euros le kilogramme d'or fin (contre 60 052 euros le kilogramme fin 2023);
- un euro pour 1,0389 dollar américain (contre 1,105 fin 2023);

- un euro pour 0,79719 DTS (contre 0,8226 fin 2023);
- un euro pour 1,6772 dollar australien (contre 1,6263 fin 2023);
- un euro pour 0,82918 livre sterling (contre 0,86905 fin 2023);
- un euro pour 1532,15 won sud-coréen (contre 1433,66 fin 2023).

La progression du poste P13 est essentiellement liée à la hausse importante du cours de l'or face à l'euro. Sur les devises, la hausse des plus-values latentes provient essentiellement de l'appréciation du dollar américain face à l'euro (cf. note 30 relative au résultat net des opérations financières).

La légère augmentation des plus-values latentes des portefeuilles-titres libellés en euros s'explique par la performance des marchés actions. Les plus-values latentes des portefeuilles-titres en devise sont en revanche stables.

## Comptes de réévaluation

Poste P13 du passif

(en millions d'euros)

	2024	2023
Comptes de réévaluation or	177 321	126 926
Comptes de réévaluation devises	4 247	2 926
Comptes de réévaluation titres et instruments financiers à terme	4 698	4 365
<b>TOTAL</b>	<b>186 266</b>	<b>134 216</b>

## **Note 22 : Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE)**

À la suite de la révision en 2024 de la Convention entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, une fraction de la RRRODE a été transférée au fonds pour risques généraux à hauteur de 6,2 milliards d'euros.

Le résultat net de change réalisé au cours de l'année 2024 a impacté la RRRODE à hauteur de 123,6 millions d'euros (*cf. note 30 et les commentaires sur la RRRODE dans la partie consacrée aux méthodes d'évaluation*).

## **Note 23 : Fonds pour risques généraux**

Le fonds pour risques généraux a été intégralement repris à hauteur de 10,1 milliards d'euros pour couvrir une partie du déficit de l'exercice 2024 (*cf. note 29 relative au produit net d'intérêt*).

## **Note 24 : Capital, réserves et report à nouveau**

### **Capital, réserves et report à nouveau**

Poste P17 du passif

(en millions d'euros)

	2024	2023
Capital	1 000	1 000
Réserves	6 737	7 932
Réserve réglementaire (a)	1 614	1 614
Plus-values à long terme	100	100
Réserve spéciale pour les retraites (cf. note 28)	1 762	2 957
Autres réserves (b)	3 261	3 261
Report à nouveau	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 737</b>	<b>8 932</b>

- (a) Conformément à l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier, un prélevement de 5% sur le résultat net est affecté à une réserve spécifique qui cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un montant égal au double du capital.
- (b) Les autres réserves comprennent notamment la réserve pour investissement. Conformément à l'article R. 144-2, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées.

## **Le hors-bilan**

### **Note 25 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les engagements sur titres**

En outre, la Banque de France est engagée à fin 2024 à hauteur de 113 millions d'euros au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement dans le cadre du placement de ses fonds propres et des ressources de la Caisse de réserve des employés (CRE).

## **Montant notionnel des instruments financiers à terme**

(en millions d'euros)

	2024	2023
Opérations fermes sur marchés organisés		
Contrats de taux d'intérêt libellés en devises		
Achats	36 207	19 910
Ventes	35 416	32 935
Contrats de taux d'intérêt libellés en euros		
Achats	770	1 805
Ventes	260	2 268
Opérations de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêt libellés en devises	0	0
Swaps de taux d'intérêt libellés en euros	0	0

## **Note 26 : Les opérations à terme en devises**

Dans le cadre d'opérations avec la clientèle portant sur des opérations à terme en devises, la Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux); ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11); le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des swaps de change de montant et de durée équivalents aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité distincte et indépendante de celle qui est relative à la gestion des réserves de change. Ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux qui sont utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par l'ANC (*cf. supra les méthodes d'évaluation relatives aux « Résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises »*).

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant des opérations réalisées avec la clientèle sont présentés dans le tableau ci-après.

**Devises à recevoir/à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle**  
(en millions d'euros)

	2024	2023
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	14679	25310
Devises à livrer	14543	25030
Devises à recevoir contre euros à livrer		
Devises à recevoir	14240	13534
Euros à livrer	14122	13665
Devises à recevoir contre devises à livrer	78891	79203
Devises à livrer contre devises à recevoir	76327	78959

Au 31 décembre 2024, le montant des devises à recevoir ou à livrer résultant des opérations de gestion des réserves de change n'est pas significatif.

**Note 27 : Les engagements au hors-bilan donnés au titre des opérations avec le FMI**

À fin décembre 2024, au titre du quota de la Banque de France dans le capital du FMI, des tirages complémentaires peuvent être réalisés à hauteur de 18,7 milliards d'euros.

La ligne de financement accordée au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) est de 18,9 milliards de DTS<sup>20</sup>.

Un accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI et reconduit depuis. Par cet accord, la France s'engage à un financement additionnel de 13,5 milliards d'euros. Cette ligne de prêt n'a pas été activée.

La Banque accorde des prêts au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) au titre de la « facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et de la « facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE) du FMI. En février 2018, puis en juillet 2020, deux accords de prêt ont été mis en place pour un total de 4 milliards de DTS, un nouveau en décembre 2022 pour 1 milliard de DTS, et un autre accord en 2024 pour un montant total de 3,8 milliards de DTS, comprenant un prêt au PRGT de 1,9 milliard de DTS et un engagement de financement de 1,9 milliard de DTS. À fin décembre 2024, les tirages complémentaires pouvant être réalisés s'élèvent à 4,8 milliards de DTS.

La Banque accorde des prêts au RST (*Resilience and Sustainability Trust*) au titre du renforcement de la résilience des économies éligibles face à des défis structurels de long terme. Un dépôt a été fait au RST pour 0,5 milliard de DTS, auquel s'ajoute un engagement de financement de 2,5 milliards de DTS dont 561 millions ont été tirés en 2024.

**Note 28 : Les engagements de retraite**

Les agents titulaires de la Banque de France recrutés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023 bénéficient d'un régime de retraite régi par le décret 2007-262 du 27 février 2007 modifié, aligné sur celui de la fonction publique.

Dans le cadre de la réforme des retraites, le règlement annexé au décret n° 2007-262 du 27 février 2007 relatif au régime de retraite des agents titulaires de la Banque de France a été modifié par le décret n° 2023-693 du 28 juillet 2023 d'application et de transposition de la loi n° 2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 du 14 avril 2023.

Les modifications portent notamment sur :

- le relèvement progressif de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans, à compter des générations nées à partir de 1963 ;
- l'augmentation progressive du nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une pension à taux plein, qui atteindra 172 trimestres pour les agents nés à partir de 1966.

Par ailleurs, le II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi susmentionnée met fin au régime spécial de la Banque de France pour les agents titulaires recrutés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, qui seront affiliés au régime général.

**La Caisse de réserve des employés**

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la Banque de France » (CRE), qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires recrutés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque.

20 Décision FMI n° 16645.

Elle constitue, comme le Conseil d'État l'a indiqué dans ses arrêts du 5 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « *un mode de gestion par la Banque elle-même d'un patrimoine voué à une affectation spéciale et dont l'individualisation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion* ».

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs, ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Le bilan de la CRE comprend, à l'actif, des titres enregistrés dans le poste A12 du bilan de la Banque de France. Ils sont comptabilisés conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation des portefeuilles-titres.

Dans le poste P11 « Divers » du passif figure le capital de la CRE. Les plus et moins-values réalisées, les moins values latentes et les cotisations salariales versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation ou prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve. Il en est de même pour les éventuelles dépréciations constatées par voie de provisions pour les titres de dette comptabilisés dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance ainsi que pour les parts de fonds d'investissement non négociables. Au passif – dans le poste P13 – figurent également les écarts de réévaluation pour les titres de la CRE qui font l'objet d'une réévaluation. La réserve spéciale pour les retraites (*cf. infra*) figure dans le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau ».

Les charges de retraite non financées par prélèvement sur la réserve spéciale pour les retraites ou sur le capital de la CRE (*cf. infra*) sont enregistrées dans le poste 2.2 du compte de résultat « Pensions de retraite et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

#### Les différentes sources de financement des retraites

Les pensions réglementaires servies aux retraités sont financées de la manière suivante :

- par les revenus d'intérêt et les dividendes issus des portefeuilles-titres de la CRE ;

- par le prélèvement sur la réserve spéciale instituée en 2007 par le Conseil général de la Banque de France, afin d'assurer le financement progressif des engagements de retraite non couverts<sup>21</sup> ;
- par l'utilisation du capital de la CRE ;
- par une subvention d'équilibre versée par la Banque de France.

Les autres prestations payées par la CRE<sup>22</sup> sont quant à elles couvertes par une subvention versée par la Banque de France.

L'arrêté n° A-2017-10 du Conseil général du 20 décembre 2017 relatif à la gestion financière de la CRE prévoit dans ses articles 3 et 4 que l'utilisation de la réserve spéciale et du capital de la CRE pour assurer le financement des pensions à verser sur une année est décidée par le Conseil général lors du vote du budget de la Banque de France. Cette décision est prise au regard du niveau de couverture des engagements de retraite par les portefeuilles-titres de la CRE.

En outre, l'arrêté n° 2020-02 du Conseil général du 19 juin 2020<sup>23</sup> précise que cette autorisation peut être donnée pour le service des pensions de l'exercice suivant dans la mesure où, au moment du vote par le Conseil général du budget afférent, les engagements de retraite pris par la Banque sont intégralement couverts ou le sont compte dûment tenu de la distribution à venir du résultat.

Fin 2023, les engagements de retraite étant intégralement couverts par les portefeuilles-titres de la CRE, le Conseil général a décidé de l'utilisation de la réserve spéciale pour financer les pensions réglementaires de l'exercice 2024. Par conséquent, la fraction des pensions réglementaires non couverte par les revenus des portefeuilles-titres de la CRE a été financée par prélèvement sur la réserve spéciale à hauteur de 351 millions d'euros.

En outre, la part de la valeur de marché des actifs de la CRE qui excède le montant des engagements de retraite est reversée intégralement à l'État sur décision du Conseil général sous la forme d'une distribution partielle de la réserve spéciale. Ainsi, depuis 2019, à l'exception

## Les engagements de retraite et leur financement

(en millions d'euros)

	Engagements		Financements		2024	2023
	2024	2023				
Engagements de retraite	13231	13248	Financements		11479	12107
dont Caisse de réserve des employés			dont Caisse de réserve des employés		9716	9150
dont réserve spéciale			dont réserve spéciale		1762	2957
dont actifs	3212	3419				
dont pensionnés	10020	9829				
Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux	111	120	Provision		111	120
			Écart de réévaluation		1915	1985
Engagement brut total	13342	13368	Financement total		13504	14212
Insuffisance de couverture			Excédent de couverture		162	844

de l'année 2022, une somme de 2,8 milliards d'euros a été versée à l'État au titre de la sur-couverture des engagements de retraite dont 162 millions d'euros au titre de l'exercice 2024.

Par ailleurs, les engagements au titre des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des plans sociaux (cf. note 20) sont intégralement provisionnés.

### Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2024, les tables de mortalité réglementaires applicables aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été utilisées.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque de France. Le taux d'actualisation utilisé en 2024 est de 3,25 %, inchangé par rapport à 2023. Les hypothèses de revalorisation des salaires et des pensions fondées sur l'inflation de long terme sont également inchangées par rapport à 2023 et se montent à 2 % (cf. note 20).

### Le compte de résultat

#### Note 29 : Produit net d'intérêt

Au titre de l'exercice 2024, le produit net d'intérêt s'établit à - 19,3 milliards d'euros, contre - 16,8 milliards en 2023.

La réduction des excédents de liquidité au sein de l'Eurosystème avec le recul du volume de refinancement bancaire et de titres de politique monétaire se traduit de manière équilibrée par une diminution des intérêts et produits assimilés perçus et par une moindre charge des intérêts à verser en rémunération des dépôts bancaires. Néanmoins, le niveau des excédents de liquidité est demeuré élevé et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt s'est inscrit en hausse en moyenne sur l'ensemble de l'exercice, à 3,73 % (+ 0,42 point de base), conduisant à des charges nettes d'intérêt de nouveau très fortes en 2024. Par ailleurs, l'encours plus élevé de la position Target au passif en 2024 (154 milliards d'euros en moyenne sur l'année, contre 79 milliards en 2023) a conduit au doublement des intérêts versés à ce titre.

21 Réserve dotée dans le cadre des dispositions du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier.

22 Notamment la bonification d'annuités, les allocations voyages et les allocations décès.

23 Modifiant l'article 4 du règlement annexé au décret n° 2007-262 du 27 février 2007 relatif au régime de retraite des agents titulaires de la Banque de France.

## Produit net d'intérêt

Poste 1.1 du compte de résultat  
(en millions d'euros)

	2024	2023
Intérêts sur avoirs en devises	6 909	7 600
Intérêts sur avoirs de réserve (hors FMI)	1 140	1 129
Intérêts sur concours au FMI	1 755	1 699
Autres intérêts	4 014	4 771
Intérêts sur avoirs en euros	13 583	18 409
Intérêts sur refinancement bancaire	1 420	6 550
Titres de politique monétaire	5 713	6 023
Intérêts prélevés sur comptes des institutions financières	0	0
Titres adossés aux réserves	1 789	974
Intérêts prélevés sur le compte du Trésor public	0	0
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs en devises transférés	290	270
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des billets	3 091	3 435
Autres intérêts	1 280	1 157
Total des intérêts et produits assimilés (A)	20 493	26 009
Intérêts sur engagements en devises	- 2 001	- 2 271
Intérêts sur engagements en devises de réserve	- 65	- 42
Intérêts sur les allocations de DTS	- 1 394	- 1 387
Autres intérêts	- 543	- 842
Intérêts sur engagements en euros	- 37 765	- 40 577
Intérêts sur refinancement bancaire	0	0
Intérêts sur comptes des institutions financières	- 25 897	- 30 895
Intérêts versés sur le compte du Trésor public	- 16	- 735
Intérêts sur position Target	- 6 357	- 3 255
Autres intérêts	- 5 496	- 5 691
Total des intérêts et charges assimilés (B)	- 39 767	- 42 848
Produit net d'intérêt (A + B)	- 19 274	- 16 838

## Note 30 : Résultat net des opérations financières

Ce poste du compte de résultat comprend les gains ou pertes nettes résultant des opérations de cession des instruments financiers détenus par la Banque de France, la perte liée à la restructuration en 2024 d'un émetteur dont les titres sont détenus dans le portefeuille CSPP et PEPP-CORP, ainsi que les moins-values de réévaluation constatées sur les instruments financiers, l'or et les devises. Il intègre également le résultat net de change généré lors de la réalisation d'opérations libellées en devises.

En 2024, la Banque de France a enregistré une perte nette de change principalement liée aux moins-values latentes nettes constatées sur devises en fin d'année pour un montant de 123,6 millions d'euros. Conformément à la convention publiée le 6 juillet 2024 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves

de change de l'État, la Banque de France a procédé à un prélèvement sur la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE) par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) afin de neutraliser cette perte de change sur le compte de résultat.

## Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat  
(en millions d'euros)

	2024	2023
Solde net sur les titres en devises (a) (b) (c)	- 95	- 824
Solde net sur les titres en euros enregistrés dans les postes A7.1 et A7.2 (b) (c) (d)	- 629	- 21
Solde net sur les titres de placement enregistrés dans le poste A11 (b)	17	0
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)	15	18
<b>TOTAL</b>	<b>- 691</b>	<b>- 827</b>

(a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change, qui figurent dans le poste 1.2.1 du compte de résultat.

(b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.

(c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les résultats sur instruments synthétiques.

(d) Ce poste intègre des moins-values de cession à hauteur 619 millions d'euros pour restructuration ou dégradation de la qualité de crédit des titres, et de 10 millions d'euros à la suite de ventes destinées à rétablir le respect de limites.

## Note 31 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Ce poste comprend le solde annuel de la répartition du revenu monétaire, enregistré dans le poste 1.3 du compte de résultat. Pour 2024, il correspond à un produit de 3,3 milliards d'euros. Ce montant tient compte de la perte pour 10,9 millions d'euros en lien avec la cession par une banque centrale de l'Eurosystème d'un titre provisionné détenu dans le portefeuille de politique monétaire PEPP-CSPP.

## Répartition du revenu monétaire

Poste 1.3 du compte de résultat  
(en millions d'euros)

	2024	2023
Revenu monétaire mis en commun par la Banque de France	- 5 743	- 6 088
Revenu monétaire alloué à la Banque de France	9 009	8 258
Solde de partage du revenu monétaire au titre de l'exercice	3 266	2 170
Autres charges et produits issus du partage du revenu monétaire	- 13	- 2
<b>Sous-total</b>	<b>3 253</b>	<b>2 168</b>
Dotation nette des reprises aux provisions relatives aux opérations de politique monétaire	9	- 9
<b>TOTAL</b>	<b>3 262</b>	<b>2 159</b>

## Répartition du revenu monétaire selon ses différentes composantes

(en millions d'euros)

	Revenu monétaire mis en commun par la Banque de France	Revenu monétaire total (Eurosystème)	Revenu monétaire alloué à la Banque de France	Solde de partage du revenu monétaire 2024	Solde de partage du revenu monétaire 2023
Refinancement bancaire	1 420	6 709	1 342	- 78	- 1 121
Titres de politique monétaire à risques partagés	1 717	8 202	1 641	- 76	- 462
Titres de politique monétaire à risques non partagés (a)	27 699	130 281	26 062	- 1 636	- 1 059
Créance liée aux avoirs en devises transférés	290	1 448	290	0	- 0
Créance/Dette constatée dans le cadre de l'ajustement des billets	3 091	- 5 232	- 1 047	- 4 138	- 4 411
Gap (différence entre les actifs adossés à la base monétaire et cette dernière) (b)	3 780	8 864	1 773	- 2 007	- 1 384
Comptes courants des banques	- 25 897	- 120 847	- 24 175	1 721	4 479
Dettes/Créances nettes résultant des transactions Target	- 6 357	15 608	3 122	9 479	6 127
<b>TOTAL</b>	<b>5 743</b>	<b>45 035</b>	<b>9 009</b>	<b>3 266</b>	<b>2 170</b>

(a) Pour le calcul du revenu monétaire, il est considéré que ces titres génèrent des revenus d'intérêt au dernier taux d'intérêt disponible utilisé par l'Eurosystème dans le cadre des opérations de refinancement exécutées par voie d'appel d'offres. Ainsi, le montant mis en commun diffère de celui indiqué dans les revenus d'intérêts (cf. note 29).

(b) Pour des raisons de présentation, les revenus/charges résiduels sont inclus dans cette ligne. En 2024, ils sont liés à des incidents Target pour - 35 000 d'euros (total Eurosystème) et à des opérations d'apport de liquidités à des banques centrales étrangères pour + 1,1 million d'euros (total Eurosystème).

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les banques centrales nationales (BCN) en fonction de leur part dans le capital de la BCE.

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est formé par les revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette nette intra-Eurosystème résultant des transactions Target, la dette nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, et, le cas échéant, les dépôts en euros des contreparties bancaires de l'Eurosystème en défaut. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE pour les avoirs de réserve transférés (à l'exception de la composante en or), la créance nette intra-Eurosystème résultant des transactions Target, la créance nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, les créances sur les banques centrales n'appartenant pas à l'Eurosystème relatives à des opérations d'apport de liquidités en euros, les intérêts courus sur les titres de politique monétaire dont les risques et les revenus sont partagés et ayant fait l'objet de dépréciation, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chacune d'elles dans le capital de la BCE. Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la contribution au revenu monétaire de cette différence est prise en compte en lui appliquant le taux marginal des opérations principales de refinancement.

### **Note 32 : Produits des actions et des titres de participation**

Compte tenu des résultats de la BCE au titre de l'année 2024, le Conseil des gouverneurs a décidé de ne pas distribuer les revenus issus des billets en circulation ni ceux générés par les titres de politique monétaire détenus par la BCE dans le cadre des programmes SMP, APP et PEPP (cf. paragraphe relatif au dividende versé par la BCE au sein des principes comptables et méthodes d'évaluation).

#### **Produits des actions et des titres de participation**

Poste 1.5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2024	2023
Dividende BCE (solde au titre de l'exercice précédent et acompte au titre de l'exercice en cours)	0	0
Dividendes sur autres titres de participation	50	33
Autres dividendes	26	17
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>50</b>

du 21 janvier 2010 portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance. L'ACPR est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France. Les charges et les produits de l'ACPR sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis auprès des assujettis au contrôle de l'ACPR. En 2024, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 230 millions d'euros.

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État – notamment le fonctionnement des commissions départementales de traitement de situations de surendettement des ménages et la tenue de compte du Trésor – sont remboursées sur la base du coût complet.

### **Note 33 : Net des autres produits et charges**

Ce solde reprend les produits et les charges qui sont générés par des activités de service effectuées pour compte de tiers, principalement des activités de service public confiées à la Banque de France par la loi ou des conventions signées avec l'État. Il concerne aussi, dans une moindre mesure, des activités exercées au service de l'économie et dont le coût est refacturé.

Parmi les produits figure la contribution pour frais de contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), instituée par l'ordonnance 2010-76

#### **Net des autres produits et charges**

Poste 1.6 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2024	2023
Rémunération des services rendus à l'État	193	201
Contributions pour frais de contrôle de l'ACPR	230	205
Autres produits (a)	522	991
<b>Total des autres produits (A)</b>	<b>945</b>	<b>1 397</b>
Total des autres charges (B)	- 23	- 657
<b>Solde net des autres produits et charges (C = A + B)</b>	<b>922</b>	<b>740</b>

(a) Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCI, FICP, FCC, FIBEN).

### **Note 34 : Frais de personnel et charges assimilées**

#### **Frais de personnel et charges assimilées**

Poste 2.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2024	2023
Salaires et traitements liés	595	599
Charges fiscales liées aux salaires et traitements	102	99
Charges sociales	294	293
Intéressement et participation	35	35
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>1 025</b>	<b>1 026</b>

Poste 2.2 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2024	2023
Charges de retraite et charges assimilées	219	540
<b>Total des charges de retraite</b>	<b>219</b>	<b>540</b>

Les modalités de financement des charges de retraite sont présentées dans la note 28 relative aux engagements de retraite. En 2024, les charges de retraite tiennent compte d'un prélèvement sur la réserve spéciale à hauteur de 351 millions d'euros.

## Rémunération des organes de direction

(en millions d'euros)

	2024	2023
Montant global des rémunérations versées aux organes de direction (a)	3,2	3,0

- (a) Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du Conseil général et des membres du Comité de direction. La rémunération comprend la rémunération nette augmentée, le cas échéant, des avantages en nature. Le conseiller général élu et le censeur ne sont pas rémunérés au titre des fonctions qu'ils exercent au Conseil général.

Pour l'année 2024, la rémunération brute totale du gouverneur a été de 310 678 euros. Celle du premier sous-gouverneur a été de 247 816 euros et celle de la seconde sous-gouverneure de 246 516 euros. Ils ne bénéficient pas d'appartement de fonction, mais perçoivent chacun une indemnité logement brute de 6 399 euros par mois, imposable. Ces dispositions sont réglées conformément à l'article R. 142-19 du Code monétaire et financier.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs ne bénéficient ni d'une part variable de rémunération, ni de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

### **Note 35 : Charge fiscale**

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France dispose que le résultat imposable de la Banque de France est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L. 144-4 du Code monétaire et financier et de la convention visée à l'article L. 141-2 du même Code.

En 2024, aucune charge d'impôt n'est comptabilisée compte tenu du produit net d'intérêt négatif, lié notamment aux charges issues de la rémunération de l'excédent de liquidité au sein de l'Eurosystème.

## Impôts sur les bénéfices

Poste 5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2024	2023
Charge d'impôt	0	0
Sur le résultat ordinaire	0	0

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France

### **Deloitte & Associés**

Tour Majunga  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

### **Forvis Mazars**

Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92085 Paris La Défense Cedex

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- Le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

.../...

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Évaluation des titres comptabilisés au coût amorti

Votre Institution détient des portefeuilles de titres comptabilisés au coût amorti. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement selon les modalités décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – Les portefeuilles-titres » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à examiner les tests de dépréciation mis en place par la Banque de France pour évaluer les risques de non-recouvrement, à apprécier les hypothèses retenues et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

### Évaluation des titres et avoirs en devises, et des réserves en or

Votre Institution détient des titres et des avoirs en devises, et des réserves en or. En fin d'année, les positions de change en devises et en or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les modalités de comptabilisation du résultat de change et des impacts de la réévaluation sont décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – Les opérations en devises et le résultat de change » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à vérifier les cours utilisés pour réévaluer ces positions, et à tester les contrôles clés relatifs aux dotations et reprises impactant la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises.

### Évaluation des engagements sociaux

Votre Institution évalue ses engagements sociaux selon les modalités décrites dans la note 28 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues pour effectuer ces estimations.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil général.

.../...

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 mars 2025

Les commissaires aux comptes

### **Deloitte & Associés**

Marjorie Blanc Lourme  
Associée

### **Forvis Mazars**

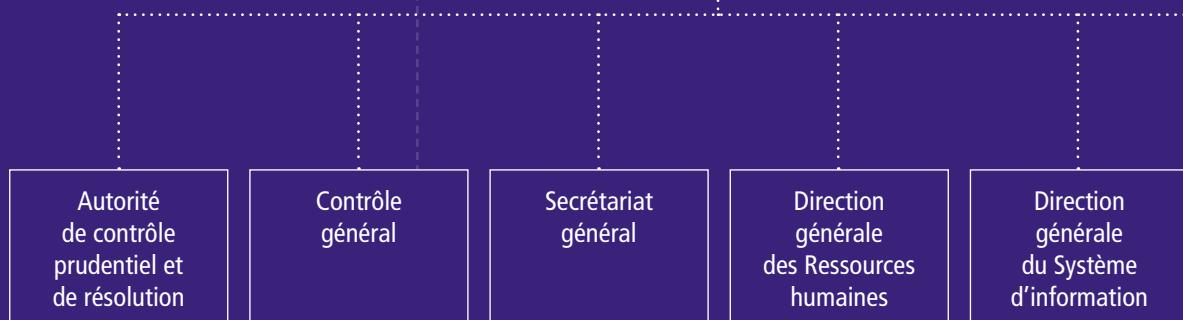
Franck Boyer Natacha André  
Associé Associée

# ANNEXES

ANNEXE 1 Organigramme de la Banque de France au 1 <sup>er</sup> mars 2025	150
ANNEXE 2 Le réseau et les centres fiduciaires de la Banque de France au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	152
ANNEXE 3 Les effectifs de la Banque de France	153
ANNEXE 4 Le périmètre de la Banque de France	154
ANNEXE 5 Le recyclage par les opérateurs privés des billets et pièces en euros en 2024	155

# ANNEXE 1

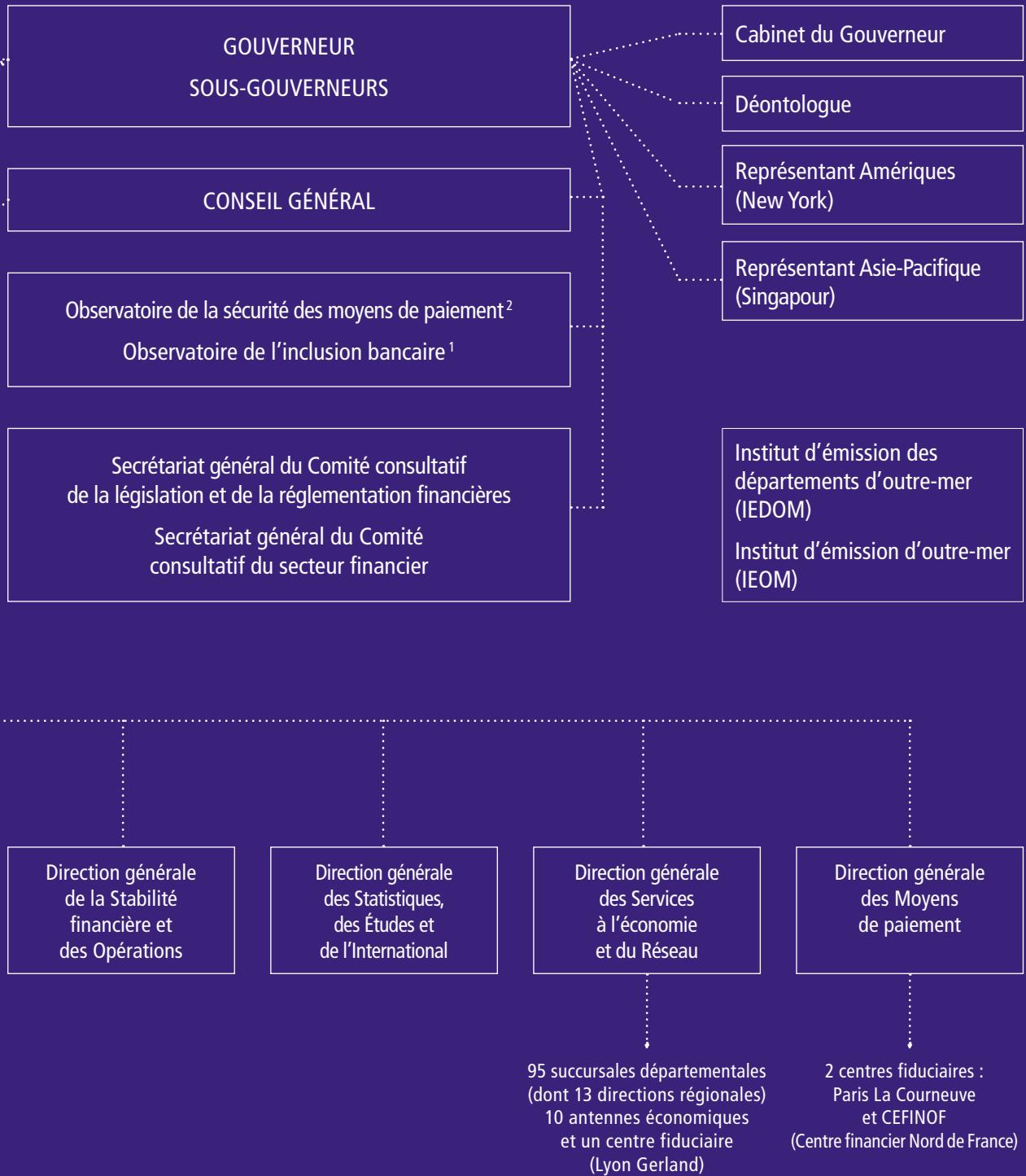
## ORGANIGRAMME DE LA BANQUE DE FRANCE AU 1<sup>ER</sup> MARS 2025



1 Le gouverneur préside le Comité actif-passif et l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

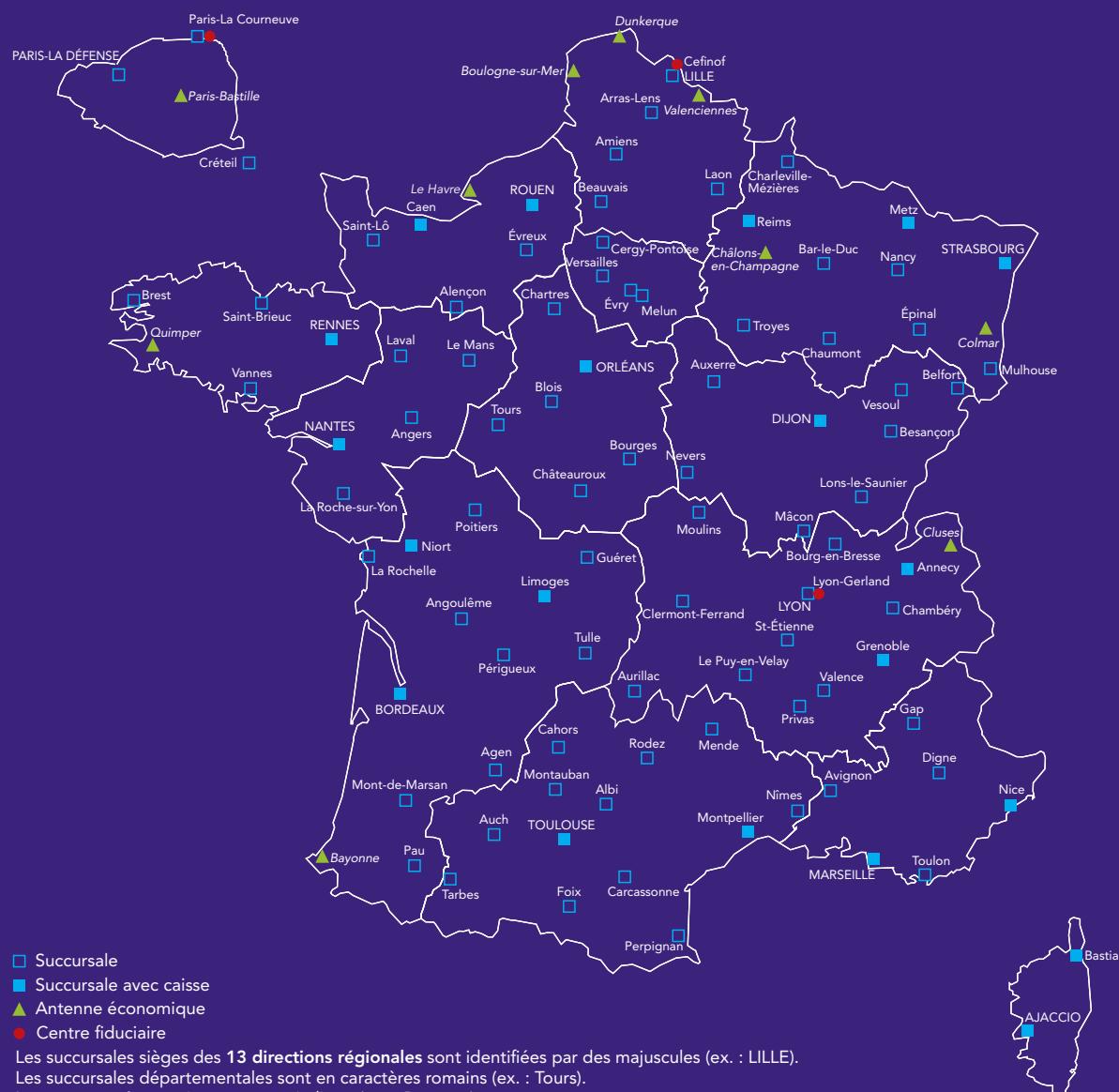
2 Le premier sous-gouverneur préside l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement et le Comité stratégique du régime des retraites (CS2R).

3 La seconde sous-gouverneure préside le Comité des risques et le Comité exécutif sur le climat et la nature (CECN).



# ANNEXE 2

## LE RÉSEAU ET LES CENTRES FIDUCIAIRES DE LA BANQUE DE FRANCE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

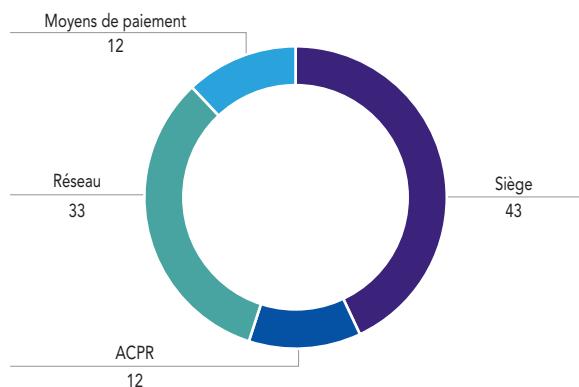


# ANNEXE 3

## LES EFFECTIFS DE LA BANQUE DE FRANCE

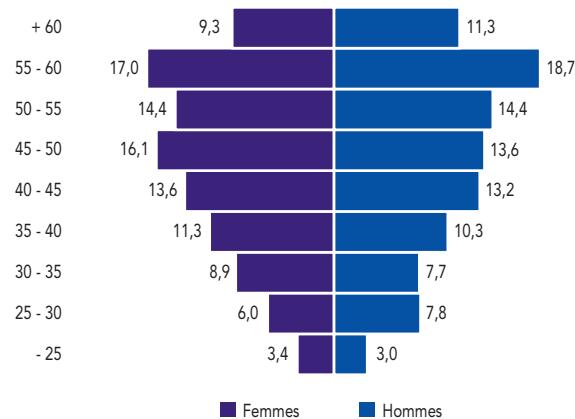
Au 31 décembre 2024, la Banque de France comptait 8 813 salariés (en équivalent temps plein – ETP).

**Répartition des effectifs par grands domaines d'activité**  
(en % des effectifs en ETP au 31 décembre 2024)

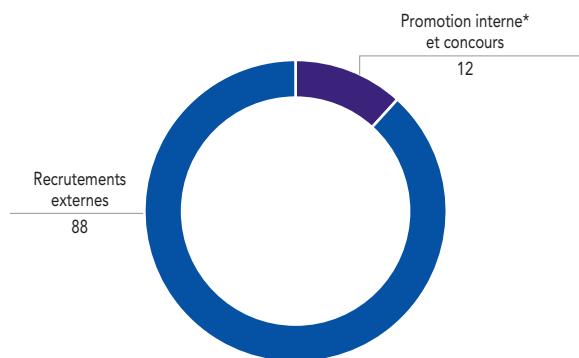


Note : ACPR, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

**Répartition des effectifs par sexe et par tranche d'âge**  
(en % au 31 décembre 2024)

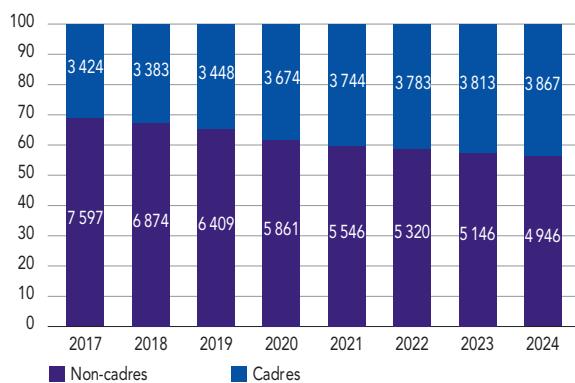


**Proportion de cadres issus de la promotion interne ou du concours parmi les cadres recrutés en 2024**  
(en % au 31 décembre 2024)



\* Les nominations issues du dispositif de promotion interne organisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 interviendront au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

**Répartition de l'effectif total entre cadres et non-cadres**  
(en nombre et en %, en équivalent temps plein au 31 décembre de chaque année)



# ANNEXE 4

## LE PÉRIMÈTRE DE LA BANQUE DE FRANCE



L’Institut d’émission des départements d’outre-mer (IEDOM) a été créé en 1959. Son statut a été modifié en 2016 par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 et il est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 une filiale à 100 % de la Banque de France. Il exerce, pour le compte de la Banque de France et sous son autorité, les missions de celle-ci dans les départements et collectivités d’outre-mer dont la monnaie est l’euro (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises).



VICTOIRES PAIEMENTS, créé le 22 mai 2012, est un groupement d’intérêt économique qui rassemble la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations. Il a pour mission de traiter les moyens de paiement de masse (gros volumes, petits montants). Il permet de mutualiser les investissements et de réduire les coûts de traitement des opérations grâce à une plateforme commune et à des flux entre Banque de France et Caisse des dépôts traités en intrabancaire, hors systèmes d’échange.



EUROPALFI a été créée le 27 octobre 2015 afin de mettre en place un pôle public papetier au sein de l’Euro système. Trois banques centrales nationales sont actionnaires aux côtés de la Banque de France. La papeterie produit pour ses actionnaires, mais également pour d’autres imprimeurs fiduciaires de la zone euro et dans le reste du monde.



BDF GESTION, créée le 27 décembre 1995, est la filiale de gestion d’actifs de la Banque de France. Elle gère une gamme variée d’organismes de placement collectif et des mandats individualisés pour compte d’investisseurs institutionnels.

# ANNEXE 5

## LE RECYCLAGE PAR LES OPÉRATEURS PRIVÉS DES BILLETS ET PIÈCES EN EUROS EN 2024

L'article L. 141-5 du Code monétaire et financier confie à la Banque de France la mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur le territoire national. L'article R. 122-8 du même Code impose aux opérateurs (établissements de crédit, sociétés de transport de fonds, prestataires du secteur du commerce) qui participent au traitement et à la remise en circulation de billets ne provenant pas d'une banque centrale de l'Eurosystème de signer au préalable une convention<sup>1</sup> avec la Banque de France. À fin 2024, 90 établissements de crédit sont signataires avec la Banque de France d'une convention de distribution, par automate à l'usage du public, de billets dits recyclés; 163 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des billets fixant les critères de tri; 13 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des pièces.

Depuis 2019, les agences bancaires alimentées en billets recyclés par des sociétés de transport de fonds représentent le modèle d'organisation logistique le plus répandu.

Au total, le taux de recyclage externe s'élève à 51,1 %<sup>2</sup> au premier semestre 2024 (derniers chiffres connus), soit + 0,5 point par rapport au premier semestre 2023 et + 0,1 point par rapport à fin 2023. La part de billets recyclés par des transporteurs de fonds diminue (59,6 %, contre 61,2 % en 2023), alors que la part des établissements de crédit dans le recyclage externe progresse légèrement (39,8 % à fin juin 2024, contre 37,9 % à fin juin 2023).

### 1

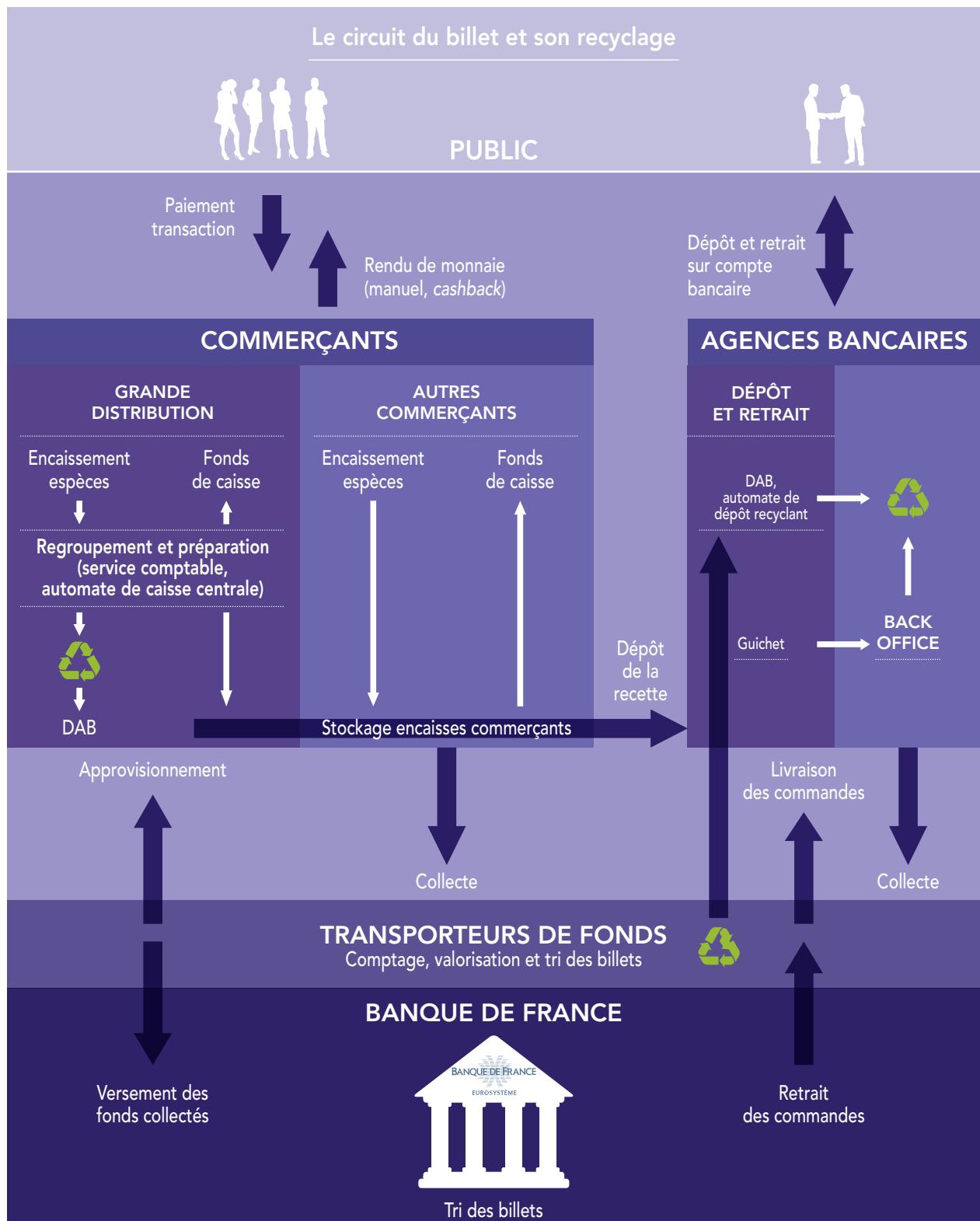
#### Le contrôle des opérateurs par la Banque de France

La Banque de France contrôle les opérateurs qui participent au traitement et à la délivrance au public, par l'intermédiaire d'automates, de billets ne provenant pas d'une banque centrale. Elle a procédé, au cours de l'année 2024, à 729 missions de contrôle sur place de guichets bancaires ou d'ateliers de traitement des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre-service (en baisse de plus de 3 % par rapport à 2023). Parmi ces missions, 487 ont été assurées en autonomie par le personnel du réseau des caisses (soit 67 % des missions billets réalisées en 2024). 5 % des machines contrôlées ont été déclarées non conformes (test de détection des contrefaçons ou test de tri qualitatif) et ont fait l'objet d'une intervention des équipes de maintenance des fabricants. 46 suspensions provisoires de matériel ont été notifiées sur l'ensemble des implantations contrôlées (agences bancaires uniquement); elles ont conduit à la réalisation de 49 missions qui ont permis de réactiver le recyclage.

1 <https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/banques-assurances-et-prestataires-fiduciaires/>

2 Hors IEDOM.

## Le circuit du billet et son recyclage



## Conventions signées avec les opérateurs privés en 2024

Type de convention	Type d'opérateur	Nombre de signatures en 2024	Nombre de résiliations en 2024	Nombre total de conventions en vigueur au 31 décembre 2024
<b>Monnaies métalliques</b>				
Conventions de traitement	Opérateurs professionnels	1	1	8
	Opérateurs non professionnels	0	1	5
<b>Billets</b>				
Conventions de distribution	Établissements de crédit	1	0	90
Conventions de traitement	Établissements de crédit	0	1	52
	Transporteurs de fonds	0	0	2
	Prestataires commerçants	14	2	108
	Autres professionnels (La Poste)	0	0	1

**2**

### Le contrôle du traitement des monnaies métalliques réalisé par la Banque de France

Au cours de l'exercice, les services de la Banque de France ont réalisé 37 missions de contrôle au sein de sites effectuant du traitement de pièces.

**3**

### La mise en œuvre du recyclage des billets et du traitement des monnaies métalliques dans les départements d'outre-mer

La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) la gestion du dispositif concernant les établissements dont le siège social est situé dans les départements et collectivités d'outre-mer. À fin 2024, 6 conventions relatives à la distribution de billets recyclés au moyen d'automates en libre-service ainsi que 6 conventions dites de traitement sont toujours en place. L'IEDOM a procédé à 10 contrôles parmi les 131 agences bancaires concernées. Par ailleurs, 9 conventions relatives au « traitement automatique des monnaies métalliques » étaient en vigueur, concernant 11 sites de production. L'IEDOM a procédé à 5 contrôles en 2024.

**4**

### La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-6 du Code monétaire et financier, la Banque a continué à apporter son concours aux établissements pour former leurs agents à la distribution manuelle des billets en agence. Ainsi, en 2024, 203 agents appartenant au personnel des établissements bancaires ont été formés à l'authentification des billets.